

Master of Science in Geography

Privatisation de la gestion des forages ruraux au Sénégal : impacts sur l'approvisionnement en eau potable des populations. Étude de cas du village de Taïba Ndiaye

Daouda Mbaye

Sous la direction du Prof. Gretchen Walters



© Canva, adaptée par Daouda Mbaye, 2025

« La soif d'un homme fait la fortune d'un autre »

Bayliss, 2014

« Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable. »

REMERCIEMENTS

Ce travail de mémoire a été réalisé dans le cadre d'un parcours riche en apprentissages, en rencontres et en expériences marquantes. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes et institutions qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette recherche.

Mes remerciements les plus sincères vont à la Professeure Gretchen Walters, directrice de ce mémoire, pour son accompagnement rigoureux, sa bienveillance et la confiance qu'elle m'a accordée tout au long de ce travail. Sa disponibilité, ses conseils et sa capacité à m'orienter avec clarté ont été déterminants dans la concrétisation de ce travail.

Je remercie la Docteure Dorette Fasoletti pour sa relecture attentive de ce mémoire et ses remarques précieuses qui ont grandement contribué à améliorer la qualité de ce travail.

Je remercie le Professeur James Ravalison de l'Université d'Antananarivo pour sa suggestion de collaborer avec la Docteure Rakotoarivelo Malalaniaina Miora, experte externe de ce travail, à qui je témoigne toute ma reconnaissance pour les retours constructifs apportés.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble de l'équipe encadrante du cours « Recherche sur le terrain », en particulier Jorge Llopis, Christian Kull et son assistante Chanelle Adams. Cette expérience a permis de tisser des liens avec nos collègues et amis malgaches et reste pour moi un moment fort du master.

Un clin d'œil chaleureux va aux étudiants de l'orientation DEVEN pour leur esprit de groupe, l'entraide et les moments partagés qui ont jalonné cette aventure académique.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accordé de leur temps pour participer aux entretiens, ainsi que le président du mouvement Taxawou Taïba qui a bien voulu relayer mon questionnaire au sein de leur groupe WhatsApp. Merci également à tous les répondants pour leurs contributions précieuses.

Enfin, je remercie vivement l'OFOR, Aquatech local (Taïba), Aquatech régional (Thiès), le maire de la commune de Taïba Ndiaye, les conseillers municipaux ayant participé à cette étude, ainsi que la population locale pour leur accueil, leur disponibilité et leur participation essentielle à cette recherche.

À toutes et à tous, un GRAND merci.

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse aux effets de la privatisation de la gestion des forages ruraux sur l'accès à l'eau potable au Sénégal, ceci à travers une étude de cas centrée sur le village de Taïba Ndiaye. Depuis 2014, le Sénégal a amorcé une réforme structurelle de son secteur hydraulique rural en confiant la gestion des forages ruraux à des opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public. Cette réorientation visait à améliorer la performance, l'efficacité et la durabilité du service. La mise en œuvre de cette réforme dans les zones rurales suscite toutefois de nombreuses tensions et interrogations que ce travail se propose d'analyser.

Avec une approche théorique combinant la Political Ecology et l'Environmental Governance, ce mémoire étudie les dynamiques de gestion de l'eau à travers une lecture croisant enjeux sociaux, institutionnels et territoriaux. L'eau, loin d'être un simple bien technique ou marchand, est ici envisagée comme un bien commun vital, historiquement géré par les communautés villageoises à travers des formes de gouvernance locale profondément ancrées et évolutives.

L'étude empirique s'appuie sur une méthodologie mixte, alliant une enquête quantitative auprès des usagers de Taïba Ndiaye et des entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs institutionnels, communautaires et privés. Les résultats mettent en évidence plusieurs effets ambivalents de la privatisation. Si certains usagers reconnaissent une amélioration de la qualité de l'eau et de la continuité du service, la majorité exprime des préoccupations croissantes quant à la hausse des tarifs, l'inaccessibilité à l'eau dans certains villages, l'alimentation par intermittence, la perte de contrôle local sur le service, ainsi que le manque de transparence et de participation dans la gestion. La privatisation semble ainsi exacerber des inégalités d'accès, tout en affaiblissant les dynamiques de solidarité traditionnelles.

Au-delà du cas de Taïba Ndiaye, ce mémoire interroge plus largement les conditions d'une gouvernance de l'eau à la fois efficace, équitable et légitime. Il plaide pour une réintégration des usagers dans les processus décisionnels, une contextualisation fine des modèles de gestion, une reconnaissance des savoirs et pratiques locales. Il suggère que la mise en place de formes différenciées de gouvernance, adaptées aux réalités locales, constitue une voie plus durable. Cette approche permettrait de garantir un accès équitable et socialement légitime à l'eau en tenant compte des spécificités sociales, culturelles et institutionnelles propres à chaque territoire, ceci en assurant la participation effective de l'ensemble des parties prenantes en particulier des populations directement concernées.

Ce travail met finalement en lumière les limites d'un modèle de développement imposé par l'État, souvent déconnecté des réalités rurales. Il invite à repolitisier les choix techniques et à revaloriser l'eau comme un droit fondamental, au-delà de sa valeur économique. En ce sens, il contribue à une réflexion critique sur les

réformes néolibérales dans les Suds contemporains et sur les possibilités d'alternatives ancrées localement et orientées vers la justice sociale et environnementale.

MOTS CLÉS

Taïba Ndiaye ; Aquatech ; communautés locales ; forages ruraux ; privatisation de l'eau ; gouvernance de l'eau ; gestion des communs ; gouvernance communautaire de l'eau ; inégalités d'accès à l'eau ; partenariats public-privé (PPP) ; résilience locale

ABSTRACT

This thesis explores the effects of the privatization of the management of rural boreholes on access to drinking water in Senegal, through a case study focused on the village of Taïba Ndiaye. Since 2014, Senegal has initiated a structural reform of its rural water sector by entrusting the management of boreholes to private operators under public service delegation contracts. This shift aimed to improve the performance, the efficiency, and the sustainability of water services. However, the implementation of this reform in rural areas raises numerous tensions and questions, which this study seeks to analyze.

Using a theoretical framework that combines Political Ecology and Environmental Governance, this thesis studies water management dynamics through a lens that integrates social, institutional, and territorial dimensions. Water far from being a mere technical or economic commodity is considered here as a vital common good, historically managed by village communities through deeply rooted and adaptive local governance systems.

The empirical study relies on a mixed-methods approach, combining a quantitative survey of users in Taïba Ndiaye with semi-structured interviews conducted with institutional, community, and private stakeholders. The findings reveal several mixed effects of privatization. While some users report improvements in water quality and service continuity, the majority express growing concerns about rising tariffs, inaccessibility in certain villages, intermittent supply, the loss of local control over water services, and a lack of transparency and participation in management. Privatization thus appears to exacerbate inequalities in access while weakening traditional forms of solidarity.

Beyond the case of Taïba Ndiaye, this thesis more broadly questions the conditions for a water governance system that is effective, equitable, and legitimate. It advocates for the reintegration of users into decision-making processes, a nuanced contextualization of management models, and the recognition of local knowledge and practices. It suggests that differentiated forms of governance, adapted to specific local realities, offer a more sustainable pathway. Such an approach would ensure equitable and socially legitimate access to water by accounting for the social, cultural, and institutional specificities of each territory and by ensuring the effective participation of all stakeholders, especially the communities directly concerned.

Finally, this work highlights the limits of a top-down development model often disconnected from realities. It calls for the re-politicization of technical choices and the revaluation of water as a fundamental right beyond its economic value. In this sense, it contributes to a critical reflection on neoliberal reforms in the contemporary Global South and the possibilities for locally rooted, socially and environmentally just alternatives.

KEYWORDS

Taïba Ndiaye; Aquatech; local communities; rural water boreholes; water privatization; water governance; commons management; community-based water governance; inequalities in water access; public-private partnerships; local resilience

Liste des acronymes

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

AOF : Afrique-Occidentale française

ASUFOR : Association des Usagers de Forages

BM : Banque mondiale

BSA : British Sociological Association

CFA : Communauté Financière Africaine

DSP : Délégation de Service Public

EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

FMI : Fonds Monétaire International

IELRC : International Environmental Law Research & Centre

JICA : Japan International Cooperation Agency

ODD : Objectifs de Développement Durable

OFOR : Office des Forages Ruraux

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEAMIR : Programme d'Eau et d'Assainissement en Milieu Rural

PLHA : Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement

PPP : Partenariat Public-Privé

PSE : Plan Sénégal Émergent

REGEFOR : Réforme de la Gestion des Forages Ruraux

SDER : Société de Distribution d'Eau Rurale

SEOH : Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques

SOGES : Société de Gestion des Services d'Eau

SOMH : Subdivision de l'Outillage de Mécanique Hydraulique

SPEPA : Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement

SRA : Social Research Association

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LA DÉLÉGATION DE LA GESTION DES FORAGES RURAUX AU SECTEUR PRIVÉ	18
FIGURE 2 : SCHÉMA DE PRINCIPE D'UN FORAGE EN NAPPE LIBRE	30
FIGURE 3 : SYSTÈME DE FONCTIONNEMENT D'UN FORAGE OU MINI-FORAGE	31
FIGURE 4 : CARTE DE LOCALISATION DU SÉNÉGAL	41
FIGURE 5 : OBJECTIF N°6 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
FIGURE 6 : CARTE D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME	46
FIGURE 7 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE TAÏBA NDIAYE ET DE SON VILLAGE-CENTRE	48
FIGURE 8 : MANIFESTATION DU COLLECTIF TAXAWOU TAÏBA EN 2021	52
FIGURE 9 : MANIFESTATION DU COLLECTIF TAXAWOU TAÏBA EN 2022	53
FIGURE 10 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA ZONE DES 5 VILLAGES	57
FIGURE 11 : MINI-FORAGE DE BAITY GUEYE	59
FIGURE 12 : CREUSEMENT D'UN-FORAGE DANS LA ZONE DES CINQ VILLAGES PAR LA COMMUNE DE TAÏBA NDIAYE	59
FIGURE 13 : CONSTRUCTION DU CHÂTEAU D'EAU DE KEUR MADIAGNE PAR LES POPULATIONS LOCALES	60
FIGURE 14 : MINI-FORAGE DE KEUR ASSANE	60
FIGURE 15 : FEMMES FAISANT LA LESSIVE À 1 KM DU VILLAGE	63
FIGURE 16 : AGRICULTEUR EXPLIQUANT QU'IL DOIT SOUVENT INTERROMPRE SON TRAVAIL POUR LAISSER LES HABITANTS REMPLIR LEURS BIDONS	63
FIGURE 17 : ENFANTS TRANSPORTANT L'EAU EN CHARRETTE DANS LES CHAMPS D'IRRIGATION	64
FIGURE 18 : ENFANTS ALLANT CHERCHER DE L'EAU DANS LES CHAMPS POUR LES MÉNAGES	64
FIGURE 19 : ÉTAT D'UN COMPTEUR D'EAU À TAÏBA NDIAYE	65
FIGURE 20 : QUARTIER DE RÉSIDENCE DES RÉPONDANTS	72
FIGURE 21 : RÉPARTITION PAR ÂGE DES RÉPONDANTS	72
FIGURE 22 : TAILLE DES MÉNAGES	73
FIGURE 23 : PERCEPTION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE	74
FIGURE 24 : ÉVALUATION DE LA SUFFISANCE DE LA SOURCE D'EAU POUR LES BESOINS DU MÉNAGE	75
FIGURE 25 : NIVEAU DE SATISFACTION CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION D'EAU	76
FIGURE 26 : FRÉQUENCE PERÇUE DES COUPURES D'EAU	77
FIGURE 27 : PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU AVANT L'ARRIVÉE D'AQUATECH	78
FIGURE 28 : PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU APRÈS L'ARRIVÉE D'AQUATECH	78
FIGURE 29 : POSSIBILITÉ DE CONSOMMATION DIRECTE DE L'EAU DU ROBINET SANS TRAITEMENT	79
FIGURE 30 : STRATÉGIES ADOPTÉES EN CAS DE NON-POTABILITÉ DE L'EAU DU ROBINET	80
FIGURE 31 : IMPACTS PERÇUS DE LA PRIVATISATION SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	81
FIGURE 32 : MANIFESTATION CONTRE AQUATECH DANS LE DÉPARTEMENT DE MBACKÉ	83
FIGURE 33 : MANIFESTATION CONTRE AQUATECH DANS LA COMMUNE DE MBORO	84
FIGURE 34 : MANIFESTATION CONTRE LA SDER À SAGATTA DJOLOFF	84
FIGURE 35 : MANIFESTATION CONTRE LA SDER À SAGATTA DJOLOFF	85
FIGURE 36 : REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE SUR LA GESTION D'AQUATECH	86
FIGURE 37 : ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU À TAÏBA NDIAYE	86

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : RÉPARTITION DES VILLAGES PAR ZONE DE LA COMMUNE DE TAÏBA NDIAYE	49
--	----

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	15
CHAPITRE 1 : FONDEMENTS THÉORIQUES	16
1 Problématique	16
2 Choix et justification du cadre théorique et de l'approche	17
2.1 Approche	17
2.2 Cadre théorique	18
3 État de l'art	19
3.1 Privatisation et ses formes	19
3.1.1 Privatisation complète	19
3.1.2 Concessions et licences	19
3.1.3 Partenariats public-privé (PPP)	19
3.1.4 Outsourcing	20
3.2 Motivations et objectifs de la privatisation	20
3.3 Effets de la privatisation sur l'approvisionnement en eau potable	20
3.4 Modèles de gouvernance de l'eau	21
3.4.1 Gouvernance publique	21
3.4.2 Gestion par les communs	21
3.4.3 Gestion par le marché (secteur privé)	22
3.5 Enjeux et limites de la privatisation	23
3.6 Perceptions critiques et favorables pour la privatisation de l'eau	23
3.6.1 Perceptions critiques de la privatisation	23
3.6.2 Perceptions favorables à la privatisation	24
3.7 Gap de recherche	25
3.8 Dimensions à aborder	25
4 Questions de recherche et hypothèses	26
5 Aperçu sur les notions eau et forage	27
5.1 Eau	27
5.2 Forage	29
6 Cadre opératoire	32
6.1 Méthodes	32

6.2	Outils d'analyse des données.....	33
6.2.1	Pour l'analyse qualitative.....	33
6.2.2	Pour l'analyse quantitative.....	34
6.3	Justification des méthodes de collecte de données et outils d'analyse.....	34
6.4	Stratégie de collecte de données.....	35
6.4.1	Phase qualitative.....	35
6.4.2	Phase quantitative.....	36
6.4.3	Revue médiatique.....	36
6.4.4	Positionnalité.....	37
6.4.5	Considérations éthiques de la recherche.....	38
6.4.6	Indications à la lecture.....	40
	CHAPITRE 3 : ÉTUDE DE CAS.....	40
7	Contexte global : Le Sénégal.....	40
7.1	Évolution de la gestion de l'eau en milieu rural au Sénégal.....	42
7.2	Contexte institutionnel avant la privatisation.....	44
7.3	Contexte institutionnel avec la privatisation.....	44
7.4	Synthèse des contextes institutionnels.....	47
8	Contexte local : le village de Taïba Ndiaye.....	47
8.1	Présentation de la commune de Taïba Ndiaye.....	47
8.2	Historique des forages à Taïba Ndiaye.....	49
	CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RÉSULTATS.....	51
9	Analyse des résultats qualitatifs.....	51
9.1	Dimension sociale de la privatisation.....	51
9.1.1	Réforme imposée sans dialogue : naissance d'une contestation citoyenne.....	51
9.1.2	Recours systématique à la gendarmerie contre la contestation sociale.....	53
9.1.3	Mobilisation fragilisée par l'isolement et la division communautaire.....	54
9.1.4	Rupture d'une logique de solidarité communautaire.....	55
9.1.5	Inégalités spatiales et résilience communautaire.....	56
9.1.6	Intervention municipale face aux limites de la privatisation.....	61
9.1.7	Pratiques communautaires injustes.....	65
9.2	Dimension économique de la privatisation.....	66

9.2.1	Harmonisation tarifaire et hausse des coûts d'accès.....	66
9.2.2	Gestion perçue comme capitaliste	67
9.3	Cadre politique et institutionnel de la privatisation des forages.....	68
9.3.1	Déconnexion entre gouvernance nationale et réalités du terrain.....	68
9.3.2	Centralisation des décisions et dysfonctionnements du partenariat	70
9.4	Crise hydrique multifactorielle révélée par les perceptions des usagers	70
10	Analyse des résultats quantitatifs	71
10.1	Présentation de l'échantillon.....	71
10.2	Perceptions sur l'accès à l'eau, les infrastructures et la fréquence des coupures	73
10.3	Perception de la qualité de l'eau et pratiques de consommation	78
11	Revue médiatique : un phénomène national de crise de l'eau privatisée	82
12	Synthèse croisée des données.....	87
13	Prise de position sur les hypothèses.....	89
	CHAPITRE 5 : DISCUSSION : Éclairages théoriques, empiriques et médiatiques	90
13.1	Une gouvernance technocratique et déséquilibrée	91
13.2	Une logique marchande inadaptée aux réalités rurales.....	91
13.3	Érosion des pratiques communautaires et crise de légitimité locale	93
13.4	Inégalités d'accès et résilience communautaire	94
13.5	Perspectives pour une gouvernance inclusive et durable de l'eau rurale	95
13.5.1	Revaloriser les communs et les capacités locales.....	95
13.5.2	Adapter les modèles de privatisation aux réalités locales	96
13.5.3	Repolitiser les choix de gouvernance	96
13.5.4	Vers un cadre national équitable et différencié.....	96
13.6	Limites de l'étude	97
14	Conclusion	98
15	Bibliographie	99
15.1	Livres et articles de revues	99
15.2	Rapports ou documents institutionnels	104
15.3	Thèses, mémoire de master et de licence.....	105
15.4	Pages internet.....	105
16	Annexes	108

16.1	Guides d'entretien	108
16.2	Questionnaire	114

INTRODUCTION

L'eau est un bien vital, un droit humain fondamental et une ressource stratégique au cœur des enjeux de développement durable (Nations Unis, 2010). Sa gestion – en particulier dans les pays du Sud – s'inscrit dans une tension constante entre les impératifs d'équité sociale, d'efficacité économique et de préservation environnementale (Peyen, 2014). Dans ce contexte, les politiques d'accès à l'eau potable en milieu rural relèvent de dynamiques complexes où les réformes institutionnelles et les transformations des modes de gouvernance suscitent de vifs débats sur la légitimité, la justice et la durabilité (Baron & Maillefert, 2011 ; Diop & Dia, 2011).

Au Sénégal, l'accès à l'eau potable en milieu rural s'est longtemps organisé autour de structures communautaires, des comités de gestion et des ASUFOR (Association des Usagers de Forages), instituées dans le cadre d'une logique participative. Depuis 2014, une réforme portée par l'office des forages ruraux (OFOR) a introduit un nouveau modèle de gestion déléguée à des opérateurs privés, visant une plus grande efficacité et durabilité du service. Ces aspects seront détaillés dans la section 7.1 « Évolution de la gestion de l'eau en milieu rural au Sénégal », consacrée à la réforme de la gestion de l'eau au Sénégal.

Ces objectifs sont alignés avec les principes du développement durable et les recommandations de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI), notamment à travers les programmes d'ajustement structurel visant à améliorer l'efficacité et l'accès à cette ressource essentielle tout en prônant la réduction des dépenses publiques et l'abandon des investissements étatiques massifs au profit d'une ouverture au capital (Bakker, 2004 ; Grusky, s.d.). La mise en œuvre de la privatisation dans un secteur historiquement structuré autour des communs, au sens d'Ostrom (1990), suscite toutefois de nombreuses interrogations. D'une part, elle interroge la marchandisation d'une ressource essentielle, auparavant régulée par des logiques communautaires de solidarité et d'usage partagé (Dardot & Laval, 2014 ; Ostrom, 1990). D'autre part, elle soulève des inquiétudes quant à l'exclusion des populations les plus vulnérables, du fait des logiques tarifaires ou de la faible adaptabilité des opérateurs privés aux réalités locales (Bayliss, 2003 ; Boubakri & Cosset, 2009 ; Kamara & Ndiaye, 2023). Ces préoccupations sont étayées par les données empiriques qui montrent que les mutations de gouvernance ont souvent entraîné une distanciation des usagers vis-à-vis du service public, accentuant les résistances et incompréhensions locales (Gomez-Temesio, 2019 ; Diop & Dia, 2011 ; Pottier et al., 2024).

Comme le note le diagnostic de l'OFOR (2016), le paradoxe est d'autant plus marqué que les communautés les plus pauvres paient parfois un prix plus élevé pour une eau de qualité moindre, dans des conditions d'accès particulièrement pénibles. Ce constat met en lumière l'échec partiel des dispositifs actuels à concilier efficacité technique et justice sociale, deux piliers pourtant essentiels d'un service public équitable.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent mémoire. Son objectif est d'analyser les effets concrets de la réforme de l'hydraulique rurale sur l'accès à l'eau des populations à partir d'une étude de cas menée dans le village de Taïba Ndiaye, dans la région de Thiès au Sénégal. Ce territoire, marqué par le passage d'une gestion associative à une gestion privatisée opérée par la société Aquatech, constitue un terrain d'observation pertinent pour étudier les recompositions à l'œuvre dans les rapports entre État, opérateurs privés et populations rurales.

CHAPITRE 1 : FONDEMENTS THÉORIQUES

1 Problématique

Au Sénégal, comme dans de nombreux pays, l'approvisionnement en eau potable de qualité reste un défi majeur dans les zones rurales. Les infrastructures hydrauliques existantes ne peuvent souvent pas répondre à la demande croissante de la population. Cette situation a de graves conséquences sur la santé publique, l'hygiène et le développement économique local (Sakho, 2016).

Le Sénégal a ainsi engagé une réforme structurelle afin de déléguer la gestion des forages ruraux à des opérateurs privés. Ces politiques de privatisation – détaillées au point 7.1 « Évolution de la gestion de l'eau en milieu rural au Sénégal » – visent à améliorer l'efficacité et l'accès à cette ressource essentielle, tout en s'inscrivant dans le cadre de réformes néolibérales promues par des institutions internationales telles que la Banque mondiale et le FMI. Ces institutions voient dans le secteur privé un acteur capable de fournir des services de manière plus efficiente et plus durable (Bakker, 2004).

La transition vers une gestion privatisée n'est toutefois pas sans controverses, au Sénégal ou ailleurs. Des questions cruciales se posent sur l'efficacité réelle et les impacts de la privatisation sur les populations. Les partisans de la privatisation avancent que le secteur privé peut apporter les investissements nécessaires pour améliorer les infrastructures et la qualité des services (Marin, 2009). Pour ses adversaires, la privatisation peut augmenter les inégalités existantes, en particulier pour les couches sociales défavorisées, qui pourraient être exclues des services essentiels en raison des coûts plus élevés ou des coupures d'approvisionnement (Bayliss, 2003 ; McDonald & Ruiters, 2005 ; McDonald & Ruiters, 2012).

Il s'avère donc important d'analyser les impacts de ces politiques de privatisation sur l'accès à l'eau potable en zone rurale au Sénégal. Cette analyse permettra de mieux comprendre si ces réformes atteignent leurs objectifs – à savoir améliorer l'efficacité et la durabilité des services d'eau – ou si elles aggravent les problèmes d'accès à cette ressource vitale.

La privatisation de la gestion des forages suscite ainsi un débat intense au Sénégal, notamment en ce qui concerne son impact sur l'approvisionnement en eau potable des populations rurales. Plusieurs questions émergent, par exemple les répercussions de la privatisation sur l'accès à l'eau potable ou encore l'exclusion progressive des populations rurales dans la mise en œuvre de cette politique (Kamara et Ndiaye, 2023 ; Diouf et al., 2024).

2 Choix et justification du cadre théorique et de l'approche

2.1 Approche

Pour étudier les questionnements présentés ci-dessus, cette étude adoptera l'approche de la *Political Ecology*, un choix guidé par plusieurs raisons. C'est en premier lieu une approche interdisciplinaire qui examine les relations entre les questions environnementales et les dynamiques politiques, économiques et sociales. En deuxième lieu, elle s'inspire de plus en plus des théories poststructuralistes depuis le milieu des années 1990. Ceci permet de mettre en lumière et d'analyser les savoirs locaux, leur organisation politique et leur résistance aux projets externes (Véron, 2015 ; Forsyth, 2002). En troisième lieu, ce domaine s'est élargi au fil du temps pour inclure des études sur la dégradation des ressources en eau. Les écologistes politiques ont commencé à examiner et déconstruire les discours environnementaux émanant des agences de l'État, de la coopération internationale, des entreprises privées, etc. (Véron, 2015). Étant donné que la privatisation de la gestion des forages implique des changements dans les structures de pouvoir et la distribution des ressources, cette approche permet de comprendre comment cette privatisation affecte différents groupes sociaux, qu'ils gagnent ou perdent dans ce processus, et comment les dynamiques de pouvoir locales et globales se manifestent dans la gestion de l'eau (Robbins, 2011).

En d'autres termes, la *Political Ecology* offre une approche permettant de comprendre comment les décisions politiques et économiques façonnent la gestion des ressources naturelles. Cette perspective critique permet ainsi de mettre en lumière les impacts découlant de la privatisation des biens communs tels que l'eau (Robbins, 2011).

L'approche *Political Ecology* permettra donc d'explorer les relations de pouvoir entre l'État, les entreprises privées et les communautés locales dans le contexte spécifique de la gestion des forages ruraux au Sénégal, ainsi que d'analyser les impacts de la privatisation sur l'approvisionnement en eau potable des populations. Cette approche tiendra compte des dimensions politiques, socio-économiques et écologiques de la question.

2.2 Cadre théorique

Le thème de ce travail nécessite un cadre théorique permettant d'analyser les dynamiques complexes entre différents modes de gouvernance de l'eau. Celui de la gouvernance environnementale examine la manière dont les diverses entités – y compris l'État, les communautés locales et le secteur privé – interagissent pour gérer les ressources naturelles (Lemos & Agrawal, 2006). Il inclut non seulement les politiques publiques mais aussi les normes sociales, les pratiques communautaires et les mécanismes de marché (Ibid.). En cohérence avec l'approche de la *Political Ecology* qui guide ce mémoire, cette étude s'inscrit donc dans le cadre théorique de la gouvernance environnementale qui englobe les trois acteurs principaux au cœur de notre problématique – État, communautés, secteur privé – et permet d'analyser les trois typologies de gouvernances : publique, privée et commune (Lemos & Agrawal, 2006). La gouvernance environnementale se réfère à la manière dont ces différentes entités gèrent les ressources naturelles. Elle implique une interaction entre les politiques publiques, les institutions et les pratiques communautaires, offrant ainsi une perspective complète pour comprendre les impacts de la privatisation des ressources naturelles (Ibid.). La figure 1 schématise ce système de gouvernance, à savoir la délégation de la gestion des forages ruraux au secteur privé.

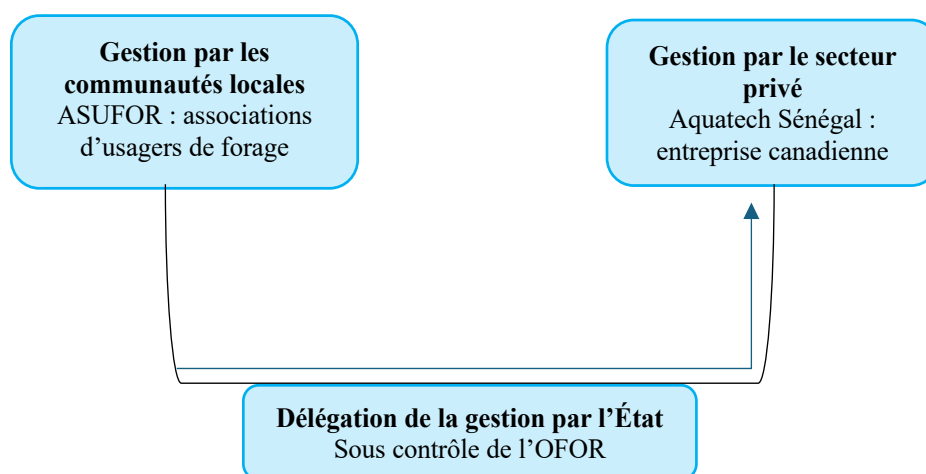


Figure 1: La délégation de la gestion des forages ruraux au secteur privé

Source : Daouda Mbaye. Réalisée à partir des données issues du sites officiel de l'OFOR, 2024

Notre recherche s'attachera plus précisément à décrire le système de gouvernance des forages découlant de la privatisation et à analyser les impacts sur l'accès à l'eau potable et l'implication des populations rurales.

3 État de l'art

Cette partie présente le thème de la privatisation et ses différentes formes, en explorant les motivations et les objectifs sous-jacents à ce processus. Nous aborderons les effets de la privatisation sur l'approvisionnement en eau potable des populations locales, la gestion communautaire des forages et la gestion par le marché. Nous traiterons également des enjeux et limites de la privatisation, en identifiant les gaps dans la recherche actuelle. Ceci permettra de formuler nos questions de recherche et hypothèses.

3.1 Privatisation et ses formes

La privatisation peut être définie comme le transfert de la propriété d'organisations publiques à des entreprises privées. Dans ce travail, la privatisation des ressources naturelles fait référence au processus par lequel la gestion des actifs naturels (l'eau dans notre cas) est transférée des communautés locales (communs) au secteur privé (Banerjee & Morella, 2011 ; Boubakri & al., 2008). Elle s'appuie sur l'idée selon laquelle, la transition de la propriété publique à la propriété privée favoriserait une gestion plus efficace des ressources (Radić et al., 2021). Ce processus peut prendre différentes formes, telles que la privatisation complète, la concession et licence, le PPP (Partenariat Public-Privé) et le outsourcing.

3.1.1 Privatisation complète

Ce terme signifie la vente totale des actifs de ressources naturelles à des entreprises privées. Citons par exemple la privatisation des mines de charbon ou des puits de pétrole, les entreprises privées achetant et gérant ici directement les ressources (Bayliss et Fine, 2008).

3.1.2 Concessions et licences

L'État peut accorder des concessions ou des licences à des entreprises privées pour exploiter certaines ressources pour une période déterminée. Ceci ne transfère pas la propriété, mais donne des droits exclusifs d'exploitation. Ces contrats sont généralement conclus pour une longue durée, permettant à l'opérateur privé d'amortir ses investissements. Au terme du contrat, les actifs concernés sont soit restitués à l'État, soit font l'objet d'une renégociation dans le cadre d'un nouveau contrat. De bons exemples sont les concessions forestières en Afrique et les licences d'exploration minière en Amérique Latine (Karsenty et Ferron, 2017 ; Budds & McGranahan, 2003).

3.1.3 Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP sont des ententes contractuelles entre les autorités gouvernementales et des entreprises privées. Ces accords sont établis dans le but de concevoir, financer, construire, exploiter et entretenir des infrastructures, des installations et des services publics. Ils peuvent permettre de combiner les ressources et les compétences

des secteurs public et privé, ceci pour améliorer l'efficacité, la qualité et la disponibilité des services offerts à la population (Brown et al., 2015).

3.1.4 Outsourcing

L'État peut externaliser certaines fonctions de gestion des ressources à des entreprises privées sans transférer la propriété. La gestion de parcs nationaux ou de réserves naturelles peut par exemple être confiée à des sociétés privées spécialisées (Denny et al., 2020).

La privatisation est donc un concept très large et peut revêtir différentes formes. Notre étude se limite à la privatisation des forages ruraux au Sénégal, sous forme de PPP, en se concentrant sur l'impact de cette privatisation sur l'approvisionnement en eau potable des populations.

3.2 Motivations et objectifs de la privatisation

Les gouvernements privatisent les ressources naturelles souvent pour améliorer l'efficacité de leur gestion. La privatisation de l'eau remonte aux années 1990 et repose sur plusieurs théories économiques (Bayliss, 2014). Alors que la théorie des droits de propriété affirme que les propriétaires privés sont plus incités à gérer efficacement, la théorie principal-agent rationalise les relations d'agence et la théorie du choix public vise à éliminer les inefficacités bureaucratiques (Ibid). La privatisation attire des investisseurs étrangers, apportant capitaux, technologies et savoir-faire pour stimuler le développement économique et créer des emplois. De nombreux gouvernements optent pour la commercialisation des services d'eau, facilitant la participation du secteur privé et l'identification des progrès en matière d'efficacité (Bayliss & Fine, 2008). La privatisation fait aussi partie de réformes économiques plus larges visant à libéraliser les marchés et promouvoir la compétitivité (Boubakri & Cosset, 2009).

3.3 Effets de la privatisation sur l'approvisionnement en eau potable

Les réformes de la gestion des services d'eau dans les milieux ruraux africains sont souvent motivées par des considérations d'efficacité et de durabilité. Diop et Hamath Dia (2011) soulignent que les montages institutionnels visent à améliorer l'accès à l'eau potable en augmentant les investissements et en renforçant la gestion. Ils mettent toutefois aussi en lumière les limites de ces réformes, notamment les difficultés d'adaptation aux réalités locales et les risques d'exclusion des populations en situation de précarité.

Dans le contexte sénégalais, Kamara et Ndiaye (2023) notent que les actions publiques et les résistances locales jouent un rôle important dans la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ils montrent que les réformes ne peuvent réussir sans une compréhension et une intégration des dynamiques sociales locales. La privatisation des forages dans la commune de Taïba Ndiaye a par exemple révélé des tensions entre

les nouveaux opérateurs privés et les communautés locales qui perçoivent souvent ces changements comme une menace à leur accès traditionnel à l'eau.

3.4 Modèles de gouvernance de l'eau

La gouvernance de l'eau désigne un système complexe d'interactions entre institutions, acteurs et règles qui encadrent la gestion des ressources en eau. Elle ne se limite pas à l'application de solutions techniques, mais implique des processus décisionnels qui intègrent des dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales. Selon Pahl-Wostl et al. (2007), une gouvernance efficace de l'eau repose sur des principes de participation équitable, de transparence et d'adaptation institutionnelle, tout en incluant l'ensemble des parties prenantes : État, secteur privé, communautés locales, ONG (Organisation Non Gouvernementale), etc. Cette approche souligne l'importance des dynamiques ascendantes (bottom-up) dans la production des politiques publiques, en complément des cadres réglementaires venant de l'État.

3.4.1 Gouvernance publique

Ce modèle repose sur la gestion de l'eau par l'État ou les collectivités territoriales. Il s'inscrit dans une logique de service public, de solidarité et d'accès universel. Un exemple souvent cité est celui de la régie municipale « Eau de Paris » créée en 2010, mettant fin à la gestion privée de l'eau dans la capitale française. Cette remunicipalisation visait à renforcer la transparence, la participation citoyenne et la réappropriation publique d'un bien commun. Depuis sa création, Eau de Paris a montré sa capacité à fournir un service de qualité, tout en maîtrisant les coûts et en réinvestissant les excédents au profit de la collectivité (Petitjean, 2015). Cette régie peut toutefois souffrir de lenteurs administratives, de sous-financement et d'un manque de proximité avec les réalités locales (Lemos & Agrawal, 2006).

3.4.2 Gestion par les comuns

La gouvernance par les comuns désigne un mode de gestion collective des ressources par leurs usagers, sans passer nécessairement par l'État ou le marché. Elle a été théorisée par Ostrom (1990) qui a montré que des communautés peuvent gérer efficacement des ressources communes comme l'eau, à condition d'établir des règles claires, adaptées aux contextes locaux, avec des mécanismes de surveillance, de sanction et de résolution des conflits. Dans cette perspective, les comuns représentent une troisième voie, entre les approches publiques et privées, fondée sur la coopération, la participation et la régulation locale (Le Crosnier, 2011). Différentes recherches en sciences sociales insistent sur le rôle des institutions locales, des normes partagées et de la gouvernance décentralisée pour la durabilité de l'accès à l'eau (Holland & Sène, 2010 ; Lemos & Agrawal, 2006).

Ce modèle de gestion se retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs pays européens, sous des formes locales et ancrées historiquement. En Suisse, les consortages du Valais sont des institutions autonomes de gestion des bisses (canaux d'irrigation communautaires), organisées selon des droits d'usage collectifs et des règles coutumières adaptées aux contraintes alpines (Reynard, 2025). En France, des territoires comme la commune de Chanaleilles (Haute-Loire) sont régis par une gouvernance communautaire active à travers les sections de commune et des structures juridiques distinctes où les habitants gèrent ensemble les ressources hydrauliques et forestières. Ces dispositifs reposent sur des formes d'autogestion locale (Walters, 2025). Ces quelques exemples montrent que les communs hydrauliques sont un mode de gouvernance actuel, viable et efficace, capable de répondre aux défis contemporains comme la crise écologique, l'équité territoriale ou la participation citoyenne (Walters, 2025).

Dans le contexte sénégalais, ces dynamiques se retrouvent dans les pratiques traditionnelles de gestion de l'eau en milieu rural. Avant l'introduction des forages motorisés, l'eau était puisée dans des puits, mares ou sources régulés par des règles coutumières, sous l'autorité des chefs de village ou des anciens (Repussard, 2011 ; Faye, 2016). La répartition de l'eau s'effectuait selon des principes de solidarité, de réciprocité et de corvées communautaires, sans marchandisation et sans intervention étatique. De telles pratiques partagent avec les modèles européens une logique de proximité, d'équité et d'ajustement aux réalités locales.

À partir de 1904, le Sénégal a soutenu l'installation de forages ruraux motorisés, dont la gestion a d'abord été confiée à des comités communautaires informels, enracinés dans la dynamique villageoise (Faye, 2016 ; PSEau, 2024). Ce contexte historique est présenté plus en détails dans la section 7.1 « Évolution de la gestion de l'eau en milieu rural au Sénégal ». À partir de 1996, ces comités ont été remplacés par les ASUFOR (Associations d'Usagers des Forages), désormais juridiquement reconnues par l'État et soumises à un encadrement réglementaire strict (OFOR, s.d.). La mise en place de compteurs et la facturation individualisée ont introduit une logique marchande dans ce qui était auparavant un système de communs locaux.

Dans la pratique, la gestion communautaire rencontre toutefois souvent des difficultés liées à l'insuffisance des capacités locales, à la faible mobilisation des ressources et à l'absence d'accompagnement institutionnel (Whaley et al., 2021). Dans leur étude *Flesh and bones: Working with the grain to improve community management of water*, ces derniers insistent sur l'importance d'adapter les mécanismes de gestion à la réalité sociale et institutionnelle locale, ceci pour renforcer la durabilité de ces systèmes.

3.4.3 Gestion par le marché (secteur privé)

La gouvernance privée correspond au transfert total ou partiel des services d'eau à des acteurs marchands, sous la forme de délégations de service public ou de PPP. Ce modèle repose sur l'hypothèse que les opérateurs privés seraient plus efficaces en matière de performance technique, de maîtrise des coûts et

d'innovation. Dans le contexte des forages ruraux, cela peut impliquer une gestion opérationnelle par des acteurs privés encadrée par l'État (OFOR, 2024). Les résultats de la privatisation restent toutefois controversés.

Bayliss (2014) met en évidence que la financiarisation de l'eau issue de la privatisation tend à orienter les flux financiers vers les actionnaires plutôt que vers les investissements structurels. Le cas du Royaume-Uni illustre ce phénomène : bien que les infrastructures soient désormais gérées par le secteur privé, les investissements stagnent tandis que les dividendes versés sont élevés. Les mécanismes de régulation sont par ailleurs souvent insuffisants pour protéger les usagers sensibles des effets négatifs de la marchandisation.

3.5 Enjeux et limites de la privatisation

Les bénéfices potentiels de la privatisation – tels que l'amélioration de l'efficacité et de la couverture des services – sont souvent contrebalancés par des défis significatifs. Baron et Maillefert (2011) proposent une lecture institutionnaliste de la gouvernance de l'eau potable en Afrique de l'Ouest, mettant en avant les tensions entre les nouvelles formes de gouvernance et les structures traditionnelles, comme les comités de gestion villageois, aujourd'hui institutionnalisés sous forme d'ASUFOR au Sénégal, qui géraient l'eau avant l'arrivée des opérateurs privés. Elles montrent que la privatisation peut entraîner une fragmentation des responsabilités et une dilution des obligations des différents acteurs, rendant la gestion de l'eau plus complexe et moins transparente.

Bonnassieux (2020) met également en avant les conflits d'intérêts qui peuvent émerger entre les opérateurs privés et les communautés locales. Les études de cas montrent que les attentes des populations en matière de services publics ne sont pas toujours alignées avec les objectifs des entreprises privées, ce qui peut entraîner des résistances et des contestations.

3.6 Perceptions critiques et favorables pour la privatisation de l'eau

La privatisation de l'eau, entendue comme le transfert partiel ou total de sa gestion vers des acteurs privés, suscite un débat intense entre partisans et détracteurs. Ce débat reflète des visions opposées sur la place de l'eau dans l'économie et la société, entre bien public essentiel et marchandise régulée par le marché.

3.6.1 Perceptions critiques de la privatisation

Les critiques les plus virulentes contre la privatisation de l'eau portent sur sa financiarisation croissante. Selon Bayliss (2014), cette financiarisation signifie que l'architecture financière et institutionnelle du service de l'eau est de plus en plus orientée vers la création de valeur pour les investisseurs privés, au détriment des objectifs sociaux. L'eau cesse alors d'être un service public pour devenir un actif financier négociable, avec des mécanismes de rentabilité calqués sur ceux des marchés financiers.

Swyngedouw (2005) parle d'une « inadéquation fondamentale entre les besoins sociaux en infrastructures et la priorité du secteur privé à maximiser les profits ». Et selon Bayliss (2014), les logiques de rendement financier induisent des réductions de coûts souvent traduites par des coupes budgétaires, des hausses de tarifs ou une baisse de la qualité de service.

La privatisation transforme l'eau en une source d'enrichissement pour le capital privé, en l'insérant dans les dynamiques globales d'accumulation financière (Ahlers, 2010). Ceci l'intègre aux flux internationaux du capitalisme contemporain (Swyngedouw, 2005). Le cas du Royaume-Uni cité ci-dessus illustre bien cette tendance : alors que les dividendes versés aux actionnaires des compagnies privées s'élèvent à environ 1,8 milliard de livres par an, les ménages paient plus cher pour un service similaire à celui des régies publiques (Laville, 2020).

Dans les pays du Sud, la privatisation est aussi critiquée, car elle ne s'adapte pas aux contextes locaux. Le manque d'accès à l'eau, auparavant perçu comme un enjeu de développement, est désormais décrit comme un « déficit de financement » (Bayliss, 2014, citant Foster et Briceño-Garmendia, 2010 et OCDE 2010). Cette relecture dépolitise les inégalités d'accès. Elle ouvre la voie à des solutions orientées vers le marché qui risquent d'aggraver la précarité.

3.6.2 Perceptions favorables à la privatisation

Les partisans de la privatisation mettent en avant la nécessité d'une gestion plus efficiente des ressources hydriques, en particulier dans un contexte marqué par leur raréfaction. L'économiste Mike Young, considéré comme un pionnier des marchés de l'eau en Australie, soutient que la tarification constitue un mécanisme d'allocation plus rationnel, en orientant la ressource vers les usages jugés les plus performants ou productifs (Young, 2014). Cette approche est reprise par plusieurs institutions financières internationales, qui défendent l'idée selon laquelle l'eau doit avoir un prix, non pas pour en nier la dimension vitale, mais pour en réguler l'usage et décourager le gaspillage.

Ces conceptions se sont renforcées par la montée de l'idéologie néolibérale à partir des années 1970. Dans de nombreux pays du Nord, les politiques économiques ont passé d'un modèle étatiste à une doctrine fondée sur le libre marché, où le secteur privé est appelé à prendre en charge les fonctions sociales et économiques, tandis que l'État assume un rôle de régulation (Budds & McGranahan, 2003). Cette orientation idéologique a aussi été promue par des institutions comme la Banque mondiale et le FMI, notamment à travers les programmes d'ajustement structurel imposés aux pays en développement (Grusky, s.d.). Ces programmes prônaient la réduction des dépenses publiques et l'abandon des investissements étatiques massifs au profit d'une ouverture au capital privé (Ibid.).

Dans cette perspective, l'eau est progressivement considérée comme un bien économique. Cette requalification est explicitement formulée dans les Principes de Dublin (1992), qui posent que « l'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents » et que ne pas reconnaître cette valeur conduit à des usages inefficaces et à la dégradation de la ressource (IELRC : International Environmental Law Research & Centre, 1991). Dès lors, l'attribution d'un prix à l'eau est perçue comme un levier de responsabilisation des usagers et un outil de préservation de la ressource sur le long terme.

Le clivage entre partisans et opposants à la privatisation repose avant tout sur des priorités divergentes. Les premiers mettent en avant la rentabilité, la discipline budgétaire et l'innovation issue de la concurrence. Les seconds défendent l'accès universel à une ressource vitale et soulignent le risque d'exclusion sociale, notamment dans les pays à faibles revenus.

Comme le montre Bayliss (2014), même lorsque les privatisations sont accompagnées de financements publics, les retombées restent faibles pour ce qui est de l'amélioration du service. La tendance générale est au transfert de richesse des usagers vers les actionnaires, consolidant une élite financière mondiale tout en marginalisant les franges les plus fragiles de la population

3.7 Gap de recherche

La privatisation de la gestion des forages ruraux au Sénégal est un phénomène complexe qui soulève des questions sur l'approvisionnement en eau potable et l'intégration des savoirs locaux dans ce nouveau cadre de gestion. La littérature existante révèle plusieurs dynamiques importantes liées à la privatisation des services d'eau, tant dans le contexte global que celui du Sénégal. Elle se concentre cependant souvent sur les impacts macro-économiques et institutionnels, ne prenant pas en compte les dimensions micro-sociales essentielles pour une évaluation complète des réformes.

Cette étude vise à combler cette lacune avec comme objet de recherche empirique la commune de Taïba Ndiaye. Elle examine comment la privatisation affecte l'approvisionnement en eau potable des personnes et dans quelle mesure les savoirs locaux sont intégrés dans la gestion privatisée. En adoptant l'approche *Political Ecology*, cette recherche tentera d'explorer les interactions complexes entre les réformes institutionnelles, les dynamiques locales et les perceptions communautaires. Elle tentera ainsi de fournir des insights précieux pour les décideurs politiques et les praticiens dans le domaine de la gestion de l'eau.

3.8 Dimensions à aborder

La partie empirique de ce travail traitera de trois dimensions, en utilisant la gouvernance environnementale comme cadre analytique. Nous examinerons en premier lieu la dimension sociale de la privatisation. Elle

permet d'étudier les perceptions et expériences des populations locales concernant la privatisation des forages (Nkue Nouwezem et al., 2020). Nous aborderons en deuxième lieu la dimension économique qui influence les coûts de l'eau et les revenus des ménages (Baddianaah et al., 2024). En dernier lieu, nous explorerons le cadre politique et institutionnel régissant la privatisation des forages, en analysant le rôle de l'État, des institutions locales et des acteurs privés dans la gestion des ressources en eau (Lima et al., 2021).

4 Questions de recherche et hypothèses

La délégation de la gestion de l'eau à des opérateurs privés dans les zones rurales suscite des attentes en matière d'efficacité, mais aussi des inquiétudes relatives à l'équité d'accès, à la tarification et à la qualité du service. Notre étude se concentre sur la commune de Taïba Ndiaye et vise à examiner de près les effets concrets de la privatisation de la gestion des forages sur la vie quotidienne des habitants, ceci en mettant l'accent sur l'approvisionnement en eau potable.

Il est possible de s'appuyer sur des études antérieures qui ont examiné les effets de la privatisation des services d'eau potable dans d'autres contextes. L'étude de Diane (2020) a par exemple montré que la privatisation des services d'eau potable permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la gestion des ressources, peut toutefois aussi poser des défis en termes d'accès et de tarification pour les populations les plus défavorisées. L'étude de Bakker (2004) sur la privatisation de l'eau dans les zones rurales met pour sa part en lumière les tensions entre les objectifs de rentabilité financière des entreprises privées et les impératifs de service public en matière d'accès à l'eau potable. Ces études fournissent un cadre théorique et empirique important pour notre recherche, en nous aidant à comprendre les enjeux complexes liés à la privatisation de la gestion des ressources hydriques.

En combinant ces perspectives théoriques avec des données empiriques collectées dans la commune de Taïba Ndiaye, notre étude veut contribuer à la littérature existante sur la gestion de l'eau en milieu rural, en offrant des visions précieuses sur les effets de la privatisation sur l'approvisionnement en eau potable. Notre objectif final est d'apporter des recommandations pratiques pour améliorer la gestion des ressources en eau dans les zones rurales du Sénégal, en prenant en compte les besoins et les préoccupations des communautés locales. Pour ce faire, notre étude va tenter de répondre à la question de recherche suivante :

Comment la privatisation de la gestion des forages ruraux au Sénégal influence-t-elle l'approvisionnement en eau potable des populations locales, notamment à travers les dynamiques socio-économiques, politiques et institutionnelles.

Nous tenterons par là-même de vérifier les deux hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La privatisation des forages améliore l'efficacité de la gestion des ressources en eau dans les zones rurales, ce qui se traduit par une augmentation de l'accès à l'eau potable et une amélioration des conditions de vie des populations locales.

Hypothèse 2 : Les entreprises privées, à qui on a délégué la gestion des forages ruraux, profitent en s'enrichissant sur le dos des habitants, en exploitant les installations existantes sans investir suffisamment dans les infrastructures nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations locales.

Pour répondre à notre question de recherche et vérifier nos hypothèses, trois sous-questions spécifiques sont formulées.

1) Quelles sont les perceptions et expériences des populations locales vis-à-vis de la privatisation des forages en termes d'accès à l'eau potable ?

Cette question permet d'explorer les perceptions et sentiments des populations locales face à la privatisation, d'évaluer leurs opinions quant aux changements apportés par la privatisation sur l'accès à l'eau potable.

2) Quels sont les impacts de la privatisation des forages sur les coûts de l'eau et sur les revenus des ménages ?

Nous chercherons ici à comprendre comment la privatisation des forages affecte les coûts de l'eau pour les utilisateurs et l'impact sur les revenus des ménages en raison des changements tarifaires.

3) Quel est le rôle de l'État, des institutions locales et des acteurs privés dans la gestion de l'hydraulique rurale, notamment la gestion des forages ?

Il s'agit ici de comprendre la position de l'État et de la population locale dans la gestion de l'hydraulique rurale avant et après la privatisation. Cette sous-question permet aussi de déterminer l'intégration des savoirs locaux et les mécanismes de participation communautaire existants, ainsi que de mesurer l'impact de cette participation (ou son absence) sur la gestion privatisée des forages. Nous récolterons aussi des informations quant au rôle du privé dans la gestion des forages.

5 Aperçu sur les notions eau et forage

5.1 Eau

Dans le passé, les sociétés structuraient leur rapport à la nature –notamment à l'eau – à travers des pratiques sociales locales, souvent communautaires, intégrées aux formes culturelles et politiques endogènes (Conway, 2019). Ces formes de gouvernance coutumière permettaient une régulation collective efficace des ressources, reposant sur des règles informelles adaptées aux contextes locaux. Ces systèmes coutumiers de gestion de

l'eau se sont révélés flexibles, légitimes et résilients, mais ils ont souvent été fragilisés par la mise en place de cadres formels de l'État ou par les réformes fondées sur le marché (Boelens et al., 2010). Cette double évolution – institutionnalisation technocratique d'un côté et privatisation de l'autre – justifie aujourd'hui une relecture critique des statuts attribués à l'eau et des logiques de gouvernance qui l'accompagnent.

Cette lecture historique et politique invite à dépasser les visions simplifiées de l'eau comme une ressource publique ou purement économique. En réalité, l'eau est un objet profondément polyvalent, dont la nature juridique, économique et sociale varie selon les contextes. De nombreux chercheurs ont tenté de la classer selon des cadres analytiques distincts, permettant de mieux comprendre les tensions qui entourent sa gestion. Ainsi, l'eau peut être envisagée selon différents statuts.

L'eau est souvent décrite comme un bien public, notamment dans le contexte des infrastructures étatiques des pays industrialisés. Dans cette conception, l'eau doit être accessible à tous sans exclusion et sa consommation par un individu ne réduit pas celle des autres (non-rivalité, non-exclusivité). Cette vision a historiquement justifié l'intervention de l'État pour garantir un accès universel à la ressource par le biais de réseaux publics (Bayliss, 2014).

L'eau peut aussi être perçue comme un bien privé, notamment dans le cas de l'eau embouteillée ou des services de distribution privatisés, où l'usage est exclusif et rival. Cette approche prévaut dans les logiques de marché, où l'eau devient un objet de transaction entre fournisseur et client (Bakker, 2004).

L'eau peut être aussi considérée sous un angle économique, en particulier depuis la Conférence de Dublin (1992) qui a formulé le principe selon lequel l'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents. Cette perspective justifie la tarification de l'eau pour en réguler la consommation, encourager une gestion rationnelle et financer les infrastructures (Bayliss, 2014).

Certains auteurs insistent toutefois sur le fait que l'eau est aussi un bien de mérite, une approche strictement marchande pouvant entraîner une sous-consommation par les ménages pauvres. Dans ce sens, l'État a la responsabilité morale de garantir son accès, au-delà des logiques de rentabilité (Bayliss, 2014). Elle est également un bien de bien-être, un accès sûr et régulier à l'eau étant étroitement lié à la santé publique, à l'hygiène et à la qualité de vie.

De nombreux travaux soulignent aussi que l'eau doit être appréhendée comme un bien commun : une ressource partagée par une communauté, dont l'accès est collectif mais limité, et dont la gestion nécessite des règles locales, adaptables et participatives (Ostrom, 1990). Dans cette optique, l'eau est soumise à des formes de gouvernance collective, en dehors des logiques de marché ou de centralisation étatique. Cette approche a une portée particulière dans les zones rurales où l'autogestion communautaire de l'eau,

accompagnée d'un cadre institutionnel adapté, permet souvent une répartition plus équitable et plus durable (Boelens et al., 2010).

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a déclaré l'accès à l'eau potable comme un droit humain fondamental. Cette reconnaissance internationale marque une avancée majeure – en plaçant l'eau au cœur des obligations des États, en termes d'équité, d'accessibilité et de durabilité – et elle renforce la dimension éthique de sa gestion (Bayliss, 2014).

Dans ce travail, l'eau est donc envisagée comme un bien commun, devant être géré prioritairement selon des principes de solidarité, de justice environnementale et de participation citoyenne, notamment dans les espaces ruraux sénégalais où les effets des politiques de privatisation sont particulièrement sensibles. Bien que le Code de l'eau reconnaisse l'eau comme un « bien collectif » au Sénégal, sa gestion et les infrastructures hydrauliques relèvent de la propriété de l'État. Le développement du service AEP (Approvisionnement en Eau Potable) reste sous la responsabilité de l'État, en milieu urbain comme rural. Conformément aux dispositions de la loi relative au SPEPA (Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement), il revient donc à l'État de confier, par délégation, tout ou partie de la gestion de ce service (Transparency International, s.d.).

5.2 Forage

Le forage est un ouvrage de captage vertical conçu pour extraire les eaux souterraines, notamment celles contenues dans les nappes profondes. Il résulte d'un ensemble d'opérations techniques consistant à creuser un trou généralement vertical, de diamètre faible à moyen, à l'aide de foreuses mécaniques ou semi-automatiques ; le but est d'atteindre et de mobiliser les ressources aquifères inaccessibles avec les moyens traditionnels tels que les puits (Amar, 2007 ; Boutobba, 2021 ; TNA Mali, 2012).

L'ouvrage est composé d'un tubage, souvent en PVC ou en acier, assurant la stabilité des parois, et d'un système de crépines placé au niveau des couches aquifères pour favoriser l'écoulement de l'eau. Une cimentation est réalisée entre le tubage et les parois forées afin de garantir l'étanchéité verticale du puits et de protéger l'aquifère contre les contaminations externes (TNA Mali, 2012 ; Boutobba, 2021).

Les forages présentent plusieurs avantages. Ils permettent d'accéder à une eau de qualité supérieure, peu exposée à la pollution, et d'assurer une alimentation plus constante en période de stress hydrique. Leur fonctionnement durable requiert toutefois des moyens d'exhaure : pompes manuelles, solaires ou motorisées dont la maintenance régulière et les coûts peuvent représenter des obstacles importants dans les zones à faibles ressources (TNA Mali, 2012). Dans la majorité des forages ruraux actuellement en service au Sénégal, l'approvisionnement en eau potable repose sur ce système technique structuré. Après captage des eaux souterraines par forage profond, l'eau est stockée dans un château d'eau. Ce dispositif permet d'assurer

la distribution de l'eau à un ensemble de villages raccordés au système d'approvisionnement (Coopération Belge au Développement, 2014).

En complément des forages classiques, des dispositifs de moindre envergure ont été développés pour répondre à des besoins plus modestes et dans des contextes où l'accès à des équipements lourds reste limité. Il s'agit du mini-forage qui désigne un ouvrage de captage d'eau souterraine de dimensions réduites, généralement creusé à faible profondeur (entre 10 et 50 mètres) et avec un diamètre restreint (souvent de 10 à 20 centimètres). Il constitue une alternative plus légère et plus économique aux forages conventionnels, particulièrement adaptée aux besoins limités en eau des ménages, des petites exploitations agricoles ou de petites communautés (Sénégal-Forage, 2024).

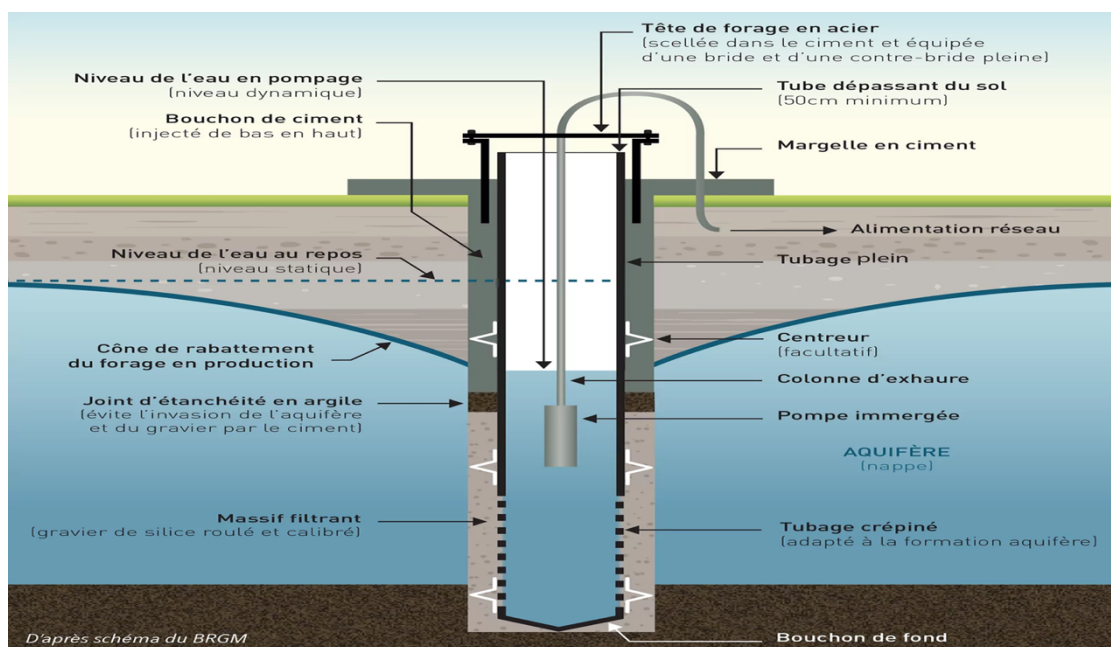


Figure 2 : Schéma de principe d'un forage en nappe libre

Source : Aquaforage, 2022

La figure 2 illustre le fonctionnement d'un système de forage utilisé pour l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales. Le processus commence par une source d'énergie (un groupe électrogène ou le courant électrique) qui permet d'alimenter la pompe immergée installée dans le forage. Cette pompe extrait l'eau souterraine et la pousse à travers des conduites vers un système de stockage, généralement un château d'eau. Ce réservoir élevé assure une pression suffisante pour permettre l'acheminement de l'eau. Depuis le château d'eau, l'eau transite par un point de livraison en gros, servant de point de contrôle, avant d'être redirigée vers le réseau de distribution qui dessert les ménages (Figure 3). Ce dispositif permet une gestion

centralisée et continue de l'eau, à condition que l'alimentation énergétique et la maintenance des équipements soient assurées de manière régulière.

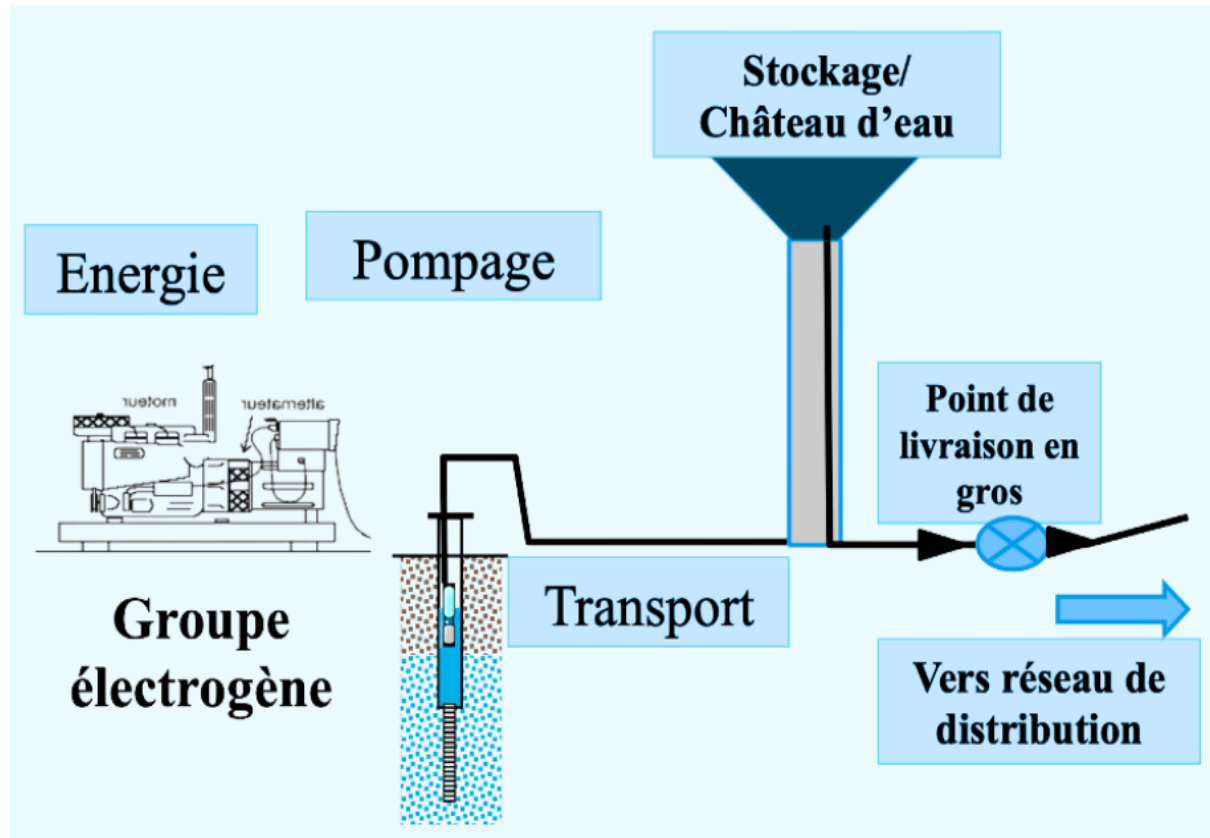


Figure 3 : Système de fonctionnement d'un forage ou mini-forage

Source : OFOR 2016

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente le cadre opératoire adopté pour cette recherche. Il développe de manière structurée les méthodes mobilisées, les outils d'analyse utilisés, ainsi que les choix méthodologiques ayant guidé la collecte et le traitement des données. L'analyse est organisée en plusieurs sous-parties, incluant les approches qualitative et quantitative, une revue médiatique, la justification des outils employés, la stratégie de terrain, ainsi qu'une réflexion sur le positionnement du chercheur.

6 Cadre opératoire

Cette section présente les méthodes et outils d'analyse utilisés pour cette recherche. Nous avons choisi de procéder à une étude de cas qui joue un rôle important dans la recherche scientifique en offrant une approche approfondie et contextuelle pour l'analyse de phénomènes complexes (Hollweck, 2016). Elle permet au chercheur de s'immerger dans des situations spécifiques, facilitant ainsi la compréhension des interactions complexes et des dynamiques en jeu (Ibid.).

6.1 Méthodes

Quivy et Van Campenhoudt (2011) soulignent toute l'importance d'une phase exploratoire pour construire une problématique, formuler les hypothèses de recherche et délimiter le champ d'investigation. Des entretiens exploratoires – avec les habitants de Taïba Ndiaye, les représentants de l'État et les acteurs privés, notamment l'entreprise Aquatech Sénégal – ont ainsi été menés au début de ce travail pour mieux cerner la problématique de la privatisation des forages ruraux au Sénégal.

Une approche méthodologique mixte, combinant méthodes qualitatives et quantitatives, a été choisie pour rendre compte de manière rigoureuse des dynamiques en jeu. Comme le soulignent Rakotoarivelo et al. (2023), cette démarche associe des données ouvertes issues d'entretiens avec des acteurs clés et des données fermées collectées par l'enquête auprès des ménages afin de mieux comprendre le problème de recherche et statuer sur les hypothèses de travail. Outre l'enquête par questionnaire et les entretiens semi-directifs, une brève revue médiatique viendra compléter l'analyse afin de mettre en perspective les résultats empiriques de l'étude de cas de Taïba Ndiaye.

La méthode qualitative s'est appuyée sur deux outils principaux : des entretiens semi-directifs menés auprès d'un échantillon diversifié (résidents, autorités locales, représentants de l'opérateur privé, responsables institutionnels) et l'observation participante réalisée auprès des ménages et des opérateurs, notamment lors de visites de lieux d'habitation, d'activités économiques ou d'infrastructures de distribution.

Le guide d'entretien a été construit autour de cinq grands axes : perceptions de la privatisation, accès à l'eau potable, coût de l'eau, rôle de l'État, responsabilités des opérateurs privés. Il offre des questions ouvertes, simples et neutres, conformément aux recommandations méthodologiques de Demazière (2008), Combessie (2010) et Paillé & Mucchielli (2012). Les échanges ont permis de recueillir des discours riches et diversifiés.

L'observation participante a été menée en parallèle. Elle s'est concentrée sur les ménages (visites des lieux d'habitation, de travail ou d'exploitation agricole) et sur les acteurs privés (pour observer les infrastructures, équipements et opérations de gestion). Cette immersion a enrichi les entretiens en apportant des données

non verbales, absentes des discours (Jorgensen, 2015). Une cartographie des acteurs avait été préalablement établie pour structurer les rencontres.

Enfin, la méthode quantitative a consisté en une enquête par questionnaire diffusée via un groupe WhatsApp de plus de 500 habitants de Taïba Ndiaye. L'enquête s'est déroulée sur une durée de 68 jours (du 13 décembre 2024 au 19 février 2025). Le questionnaire, élaboré sur Google Forms, comportait cinq sections :

- Informations générales (âge, sexe, situation socio-économique, etc.) ;
- Accès à l'eau et qualité des infrastructures ;
- Perceptions de la gestion communautaire (ASUFOR) et de la gestion par Aquatech depuis 2019 ;
- Coût de l'eau et impacts économiques ;
- Suggestions et recommandations des répondants.

L'analyse des réponses a permis de quantifier les changements perçus depuis la réforme et de mieux comprendre les réalités vécues par les habitants. Ces données ont enrichi les résultats qualitatifs et apporté des éléments concrets pour valider ou nuancer les hypothèses de départ.

6.2 Outils d'analyse des données

Comme annoncé précédemment, nous avons choisi pour cette recherche une approche méthodologique mixte, en mobilisant deux types d'outils d'analyse : qualitatifs et quantitatifs.

6.2.1 Pour l'analyse qualitative

Les données issues des entretiens semi-directifs ont été regroupées et analysées par thème (Paillé et Mucchielli, 2012), ce qui permet de faire ressortir les grandes idées récurrentes des discours des participants. Chaque entretien a été retranscrit, puis codé manuellement autour de catégories émergentes liées à notre problématique : perception de la privatisation, continuité de service, équité d'accès, coûts de l'eau, etc. (Ibid.).

Ce travail de codage a permis d'organiser les données selon des thèmes centraux correspondant aux objectifs de notre recherche. Cette méthode d'analyse, fondée sur les principes développés par Paillé et Mucchielli (2012), recommande de partir des données brutes pour construire des regroupements significatifs capables de répondre à la question de recherche. Elle permet ainsi d'accéder à une compréhension approfondie, contextualisée et nuancée des discours (Ibid.).

Pour l'observation participante, les notes de terrain ont été exploitées ainsi : les observations (par exemple sur les usages de l'eau, les infrastructures visibles, l'organisation autour des points d'eau) ont été regroupées sous forme de grilles thématiques permettant de renforcer ou d'illustrer les données issues des entretiens.

Cette méthode suit les recommandations d'Angrosino (2007) qui insiste sur l'importance d'articuler les observations à des catégories d'analyse précises et interprétables.

6.2.2 Pour l'analyse quantitative

Les données issues du questionnaire ont été analysées selon une approche descriptive, visant à présenter les réponses de manière structurée et accessible. Ce type d'analyse constitue une étape indispensable pour résumer les principales caractéristiques d'un ensemble de données. Il permet de mettre en évidence les tendances générales, les variations et les écarts entre différentes perceptions ou pratiques au sein de la population étudiée (Van Campenhoudt et al., 2017).

Nous avons ainsi procédé au calcul de fréquences et pourcentages, comparé les résultats entre deux périodes de gestion : celle communautaire (ASUFOR) et celle confiée à l'opérateur privé Aquatech. Ces écarts, exprimés en différences de points, permettent d'illustrer les changements perçus dans des domaines tels que la qualité du service, le coût de l'eau ou la réactivité face aux pannes.

Des tableaux de synthèse et des graphiques simples ont été élaborés pour rendre visibles les principaux résultats. Ces supports visuels permettent de mettre en évidence les différences significatives entre les deux modes de gestion et de mieux interpréter les réponses à des questions-clés, par exemple celles liées à la satisfaction générale ou aux impacts économiques.

L'analyse descriptive sert ainsi de base à une lecture claire et synthétique des données, fournissant des repères chiffrés essentiels à la compréhension des effets de la réforme sur les usagers (inspiré de Scandolera, 2024).

6.3 Justification des méthodes de collecte de données et outils d'analyse

Le choix d'une approche mixte répond à l'objectif principal de ce travail : comprendre en profondeur les effets de la privatisation sur l'accès à l'eau potable dans le milieu rural, tout en assurant la diversité des sources de données.

Les entretiens semi-directifs ont été choisis pour leur capacité à recueillir des discours riches et nuancés, ancrés dans le vécu. Ils ont permis d'examiner les perceptions locales de la réforme, ainsi que les tensions perçues entre gestion communautaire et gestion privée. L'analyse thématique a permis de dégager les idées récurrentes et significatives liées à notre problématique.

L'observation participante a renforcé la validité des données qualitatives en croisant les discours avec des éléments concrets observés sur le terrain. Elle a apporté un éclairage sur les pratiques quotidiennes, les conditions d'accès à l'eau et les usages économiques de la ressource (Angrosino, 2007).

En complément, l'enquête par questionnaire a permis de mesurer les perceptions à plus large échelle, en comparant les deux modèles de gestion (ASUFOR et Aquatech). L'analyse a suivi une approche descriptive, mobilisant des fréquences, pourcentages et écarts entre périodes. Ce traitement a permis d'identifier les tendances les plus significatives de l'échantillon (Scandolera, 2024).

La combinaison des approches permet ainsi de croiser les regards, de confronter les perceptions subjectives aux données mesurables, d'aboutir à une compréhension approfondie et rigoureuse des transformations en cours à Taïba Ndiaye.

6.4 Stratégie de collecte de données

La stratégie de collecte de données adoptée dans cette recherche repose sur une approche mixte, combinant des techniques qualitatives, quantitatives et une brève revue médiatique afin d'explorer les impacts de la privatisation de la gestion de l'eau potable sur les conditions de vie des populations rurales, dans notre étude le village de Taïba Ndiaye.

6.4.1 Phase qualitative

La première phase de terrain a mobilisé des outils qualitatifs, à travers l'observation participante et les entretiens semi-directifs. Ceci a permis d'obtenir des données riches et contextuelles, facilitant une compréhension approfondie du phénomène étudié.

L'observation participante a été conduite en immersion sur le terrain, avec l'appui de guides locaux, afin d'identifier les pratiques quotidiennes liées à l'usage de l'eau et d'évaluer directement l'impact de la réforme sur les activités de maraîchage, élevage, etc. Cette présence prolongée a permis de recueillir des données empiriques indépendantes des discours formels, tout en apportant un éclairage sur les conditions concrètes d'accès à l'eau et les réponses sociales à la privatisation.

En parallèle, 18 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'un panel d'acteurs concernés par la réforme de la gestion de l'eau potable à Taïba Ndiaye. L'objectif était de recueillir des points de vue variés sur les effets de la privatisation des forages, en complément de l'enquête quantitative et en tenant compte de la diversité des statuts, des expériences et des responsabilités institutionnelles ou communautaires. Les entretiens ont été menés à différents niveaux (local, communal, régional, national) avec des représentants des institutions publiques, de l'opérateur privé, des autorités locales, des anciens gestionnaires communautaires, de la société civile et des conseillers municipaux.

Trois entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs institutionnels intervenant dans la gestion de l'eau au niveau national et régional. Un élu local ainsi que deux anciens responsables de la structure communautaire de

gestion de l'eau ont également été interrogés. Trois membres d'un mouvement citoyen local ont par ailleurs été rencontrés. Enfin, neuf conseillers municipaux issus de différents partis ont été interviewés en raison de leur connaissance approfondie de la problématique de l'eau et de leur engagement local.

Ces entretiens ont été menés à l'aide d'un guide souple mais structuré, permettant d'explorer les perceptions, les changements perçus et les effets économiques ou sociaux ressentis depuis le changement de gestion. Les données issues de ces entretiens ont été ensuite analysées par thème.

6.4.2 Phase quantitative

Dans un deuxième temps, une enquête quantitative a été menée à l'aide d'un questionnaire en ligne, diffusé via un groupe WhatsApp réunissant plus de 500 habitants du village de Taïba Ndiaye. Ce canal a été choisi en raison de sa portée locale et de sa capacité à atteindre un grand nombre de foyers, avec au moins une personne par ménage représentée dans le groupe. Le questionnaire a été structuré en cinq sections : (1) informations générales, (2) accès à l'eau, (3) perception des deux modes de gestion (ASUFOR et Aquatech), (4) impacts économiques, (5) suggestions et recommandations des usagers.

Cette méthode a permis de recueillir un échantillon quantitatif représentatif, facilitant l'analyse comparative entre les deux systèmes de gestion. Les données obtenues ont fait l'objet d'une analyse descriptive, permettant d'identifier les tendances générales, les différences perçues par les répondants, et de quantifier les impacts ressentis.

6.4.3 Revue médiatique

Une revue médiatique a été menée afin de compléter les phases quantitative et qualitative de cette recherche. Elle devait permettre d'identifier si les dynamiques observées à Taïba Ndiaye – localité gérée par l'opérateur privé Aquatech – se retrouvaient dans d'autres zones rurales du Sénégal placées sous la responsabilité du même opérateur. Elle a par ailleurs permis de voir si des localités gérées par d'autres prestataires privés rencontraient des problématiques similaires en matière d'accès, de qualité de service, de tarification ou de participation communautaire.

Cette revue médiatique a consisté en une collecte et analyse de contenus publiés dans la presse, régionale nationale, internationale et en ligne (articles, reportages, enquêtes, chroniques, etc.) portant sur la gestion déléguée de l'eau potable en milieu rural. Nous avons analysé une dizaine de médias environ, sans toutefois procéder à un recensement exhaustif ; il en existe bien davantage. Cette étape s'est appuyée sur une méthode d'analyse de contenu, définie par Bardin (2013) comme un ensemble de techniques permettant d'analyser des documents écrits de manière systématique et objective, en vue d'en extraire des significations pertinentes. L'objectif était d'identifier des thèmes récurrents et des éléments significatifs. L'analyse a

également été guidée par les principes méthodologiques formulés par Krippendorff (2019), selon lesquels l'analyse de contenu permet de formuler des interprétations crédibles à partir de textes, à condition de les replacer dans leur contexte de production et d'usage. Cette approche vise à révéler les représentations sociales et les effets discursifs portés par les messages médiatiques.

L'objectif était d'enrichir l'étude de cas de Taïba Ndiaye, ceci par une mise en perspective à l'échelle nationale des effets de la privatisation de la gestion de l'eau en zone rurale. Cette approche a permis d'établir des comparaisons, de renforcer l'analyse contextuelle et de repérer des éléments de généralisation ou, au contraire, de spécificité propre au terrain étudié.

6.4.4 Positionnalité

Dans le cadre de cette recherche, il est important de réfléchir à ma positionnalité. J'ai en effet grandi et fais mes études (primaires et secondaires) à Taïba Ndiaye. Une partie de ma famille y réside encore et mon lien affectif/social avec ce village est indéniable. La majorité des habitants me connaissent bien, ce qui peut me placer dans une situation d'*insider*. Ce statut est associé à une compréhension approfondie des valeurs, normes et dynamiques d'un milieu, mais aussi à des attentes de la part de la communauté (Chavez, 2015).

Balla (2020) offre des perspectives pertinentes pour interroger ma positionnalité dans ce contexte. Confronté à une double posture d'*insider* et d'*outsider* lors de ses recherches dans sa ville natale de Yaoundé (où il exerçait aussi comme prêtre), Balla met en lumière l'importance d'adopter une posture réflexive. Cette approche permet au chercheur de s'adapter et de naviguer entre différents rôles en fonction des contextes et des interlocuteurs.

Dans mon travail de terrain, cette posture m'invite à adopter une position flexible, oscillant entre *insider* et *outsider*, en m'ajustant en fonction des échanges avec les participants tout en préservant une distance critique nécessaire. Cette « positionnalité liquide/fluide », un concept utilisé par Barnes (2021), me permet d'éviter une identification rigide à l'un ou l'autre de ces rôles et de me placer dans un espace intermédiaire où ma position se redéfinit constamment, en fonction du moment et du contexte d'interaction.

Cette approche réflexive me permet de tirer bénéfice de mon rôle d'*insider* à travers mon réseau et mes liens familiaux qui peuvent me faciliter l'accès aux participants et ma connaissance des réalités locales renforce la qualité de mes observations. En tant qu'*outsider*, cette approche me permet de mener une recherche rigoureuse et d'éviter que ces liens personnels influencent mes interprétations ou prises de position par rapport à l'objet de ma recherche (Merriam et al. 2001).

Bien que le terme insider évoque une forme de familiarité ou un lien historique et identitaire avec la société étudiée, il est important de savoir que dans toute relation contextuelle, il est nécessaire de naviguer entre différents rôles et de gérer des projections multiples (Massicard, 2002).

Face à un sujet potentiellement sensible comme la privatisation des forages, cette flexibilité est importante pour maintenir une approche neutre et éviter toute implication partisane. Adopter une posture neutre est essentiel dans l'analyse de cette question complexe. En m'abstenant de toute prise de position en faveur ou en défaveur de la privatisation, je veux ainsi rester ouvert aux différentes perspectives des acteurs impliqués, ceci en accord avec l'appel à la réflexivité de Balla (2020) qui nous engage à questionner les effets de notre propre position tout au long de notre recherche.

6.4.5 Considérations éthiques de la recherche

Le respect des principes éthiques a été central tout au long du processus de collecte et de traitement des données. Aussi bien dans les démarches qualitatives que dans l'enquête quantitative, une attention particulière a été portée à la transparence, au respect du consentement, à la confidentialité des réponses et à la confiance entre chercheur et participants, conformément aux recommandations de la BSA (British Sociological Association) (2017) et de la SRA (Social Research Association) (2021).

En tant qu'étudiant-chercheur inscrit en master à l'Université Lausanne et résident en Suisse, j'ai veillé à me présenter clairement auprès des participants avant chaque entretien. Cette introduction incluait ma fonction universitaire, mon rôle dans le cadre de ce mémoire et les raisons pour lesquelles je sollicitais leur participation.

Avant les entretiens qualitatifs, les participants ont été informés des objectifs de la recherche, de la durée estimée de leur participation, des modalités de recueil des données (enregistrement audio ou prise de notes), de leur droit de refuser ou de se retirer de l'étude à tout moment, sans justification. Conformément aux recommandations de la SRA (2021), le consentement a été recueilli verbalement ou par écrit, selon le degré de formalisation jugé pertinent, tout en garantissant que les participants aient bien compris l'ensemble des implications de leur participation. Des formulations explicites ont été utilisées telles que : « *Acceptez-vous que j'enregistre cet entretien ?* », « *Préférez-vous que je prenne seulement des notes ?* », « *Souhaitez-vous participer à cette étude ?* ». Le consentement est ici conçu comme un processus continu et non comme un acte unique (Miles et al., 2014 ; SRA, 2021), permettant aux participants de retirer leur accord à tout moment, de ne pas répondre à certaines questions, si souhaité.

Dans le cadre de l'enquête quantitative, le respect du consentement éclairé a aussi été assuré. Une note de présentation et explicative a été intégrée au début du questionnaire pour informer les répondants de l'objectif

de l'étude, de la durée estimée du remplissage, de la nature confidentielle des réponses, de leur droit à refuser de participer. Le remplissage du formulaire en ligne a été considéré comme une manifestation explicite de consentement, dans la mesure où les informations nécessaires étaient clairement présentées dès le début, conformément aux bonnes pratiques identifiées dans la littérature éthique en sciences sociales (SRA, 2021 ; BSA, 2017 ; Wiles et al., 2008 ; Miles et al., 2014 ; Wiles et al., 2008a ; Wiles et al., 2008b).

Concernant la confidentialité, toutes les données recueillies – qu'elles soient issues des entretiens ou du questionnaire – ont été traitées de manière à préserver l'anonymat des répondants. Les noms n'apparaissent ni dans les transcriptions, ni dans les présentations de résultats. L'usage de pseudonymes n'a pas été jugé nécessaire. Les fonctions identifiables ont toutefois été volontairement omises, en particulier dans les contextes où les rôles sont uniques et donc facilement traçables. Cette précaution est conforme aux recommandations de Wiles et al. (2008a, 2008b) qui soulignent qu'il est souvent éthiquement préférable de retirer noms et fonctions même génériques, ceci pour éviter une identification indirecte, pour autant que cela ne nuise pas à la clarté analytique.

Deux articles, faisant partie du cours d'éthique suivi dans le cadre de ce master, ont également été étudiés pour enrichir notre compréhension des enjeux de justice dans la recherche internationale. L'article d'Asase et al. (2021) dénonce la pratique du « parachute science », où des chercheurs étrangers mènent des travaux dans des pays du Sud, sans réelle implication des scientifiques locaux ni partage équitable des bénéfices. Les auteurs appellent à une « science mondiale » collaborative, équitable et ancrée localement. Braun (2021) montre pour sa part que les confinements liés à la COVID-19 ont mis en lumière cette dépendance inégale, tout en ouvrant des espaces pour un leadership scientifique local. Ces réflexions offrent des pistes essentielles pour une recherche plus juste, inclusive et durable.

Ces enjeux structurels ne s'appliquent toutefois pas directement à la démarche de recherche adoptée dans ce mémoire qui repose sur un travail de terrain personnel, sans partenariat international et sans collaboration interinstitutionnelle directe. Il n'en reste pas moins que ces textes ont nourri une réflexion éthique plus large sur les responsabilités du chercheur dans des contextes asymétriques et ont renforcé la sensibilité à la question du positionnement et de l'équité.

Enfin, la relation de recherche a été construite sur la base de l'honnêteté, de la transparence et du respect mutuel. Comme déjà mentionné, une posture d'écoute attentive et de neutralité a été adoptée tout au long de la démarche. Il s'agissait non seulement de recueillir des données fiables, mais aussi d'instaurer une confiance indispensable à l'expression libre des personnes interrogées comme le recommandent Miles et al. (2014) et la BSA (2017). Ce souci d'intégrité a également guidé l'analyse et la présentation des résultats, avec une attention toute particulière à la fidélité des propos et à leur interprétation responsable.

6.4.6 Indications à la lecture

Dans un souci de respect de l'éthique de la recherche et afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées, leurs noms ne sont pas mentionnés dans ce mémoire. Chaque citation est néanmoins contextualisée de manière à indiquer clairement le statut, la fonction ou l'appartenance communautaire de l'intervenant (par exemple : conseiller municipal, membre du collectif citoyen, technicien local, habitant de Taïba Ndiaye, etc.). Ceci permet de situer la parole dans son cadre socio-politique.

Pour faciliter la lecture du document, nous utilisons le masculin générique et des acronymes dont la liste détaillée se trouve au début de ce travail.

CHAPITRE 3 : ÉTUDE DE CAS

Ce chapitre contextualise la problématique de la réforme de la gestion de l'eau en milieu rural selon une double lecture : d'une part à l'échelle nationale, en présentant le contexte du Sénégal et ses implications en matière de politiques hydrauliques ; d'autre part à l'échelle locale, à travers une étude du cas du village de Taïba Ndiaye.

7 Contexte global : Le Sénégal

Le Sénégal est un pays situé en Afrique de l'Ouest, délimité au nord par la Mauritanie à l'est par le Mali, au sud-est par la Guinée, au sud par la Guinée-Bissau et au centre par la Gambie qui constitue une enclave dans le territoire national (Figure 4). Le pays couvre une superficie de 196'722 km² avec une façade maritime de 530 km le long de l'océan Atlantique (Atlas-Monde, 2025).



Figure 4 : Carte de localisation du Sénégal

Source : Rao, 2021

Le Sénégal se caractérise par une stabilité politique relative qui contraste avec celle de nombreux pays voisins. Ceci a favorisé l'adoption de réformes économiques importantes, rendant le pays attractif aux investisseurs étrangers (Banque mondiale, 2024 ; ministère de l'Économie, du plan et de la coopération, 2020). Le Sénégal compte 18 millions d'habitants selon les dernières estimations de la Banque mondiale (2024). Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 58 % en 2022 et l'Indice de Développement Humain du pays est de 0,511, ce qui classe le Sénégal au 170^e rang mondial selon la Banque Mondiale (2025).

L'économie sénégalaise repose essentiellement sur le commerce, l'agriculture, la pêche, les services et les industries extractives. Ces dernières années, le pays a dû faire face à des défis majeurs en matière de développement humain, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, la qualité des services publics, etc. (France Diplomatie, 2024).

L'accès à l'eau potable demeure un enjeu important surtout dans les zones rurales. Alors que les ressources en eau ont longtemps été autogérées (cf. point 3.4.2), des politiques de privatisation – en particulier dans la gestion des forages ruraux – ont été introduites ces dernières décennies. Bien que ces initiatives visent à améliorer l'efficacité et la durabilité des services d'eau, leurs impacts sont encore sujets à débat (Bayliss, 2014).

7.1 Évolution de la gestion de l'eau en milieu rural au Sénégal

L'évolution de la gestion de l'eau potable en milieu rural au Sénégal s'inscrit dans une trajectoire de transformations institutionnelles, techniques et sociales étalées sur plus d'un siècle. Elle reflète une transition progressive d'un modèle centralisé contrôlé par l'État, vers une logique de délégation de service public à des opérateurs privés. Cette structuration peut être synthétisée en quatre grandes périodes, reprises du rapport de PSEau (2024) et croisées avec les apports de la littérature scientifique.

1904 - 1984 : Gestion publique centralisée sur l'État

Durant cette première phase, sous la domination coloniale française, dans le cadre de l'Afrique-Occidentale française (AOF), la gestion de l'eau en zone rurale relevait exclusivement de l'administration coloniale, représentant l'État français. Dès 1904, les premiers forages motorisés ont été installés. C'est en 1949 que fut créée la Subdivision de l'Outillage de Mécanique Hydraulique (SOMH), chargée notamment de superviser et d'entretenir ces installations. L'approche était fondée sur une logique de l'offre : l'administration coloniale finançait et gérait intégralement les équipements et les usagers recevaient le service gratuitement sans implication dans la gouvernance ni dans la maintenance (PSEau, 2024, Sakho, 2016).

1984 - 1996 : Vers une gestion partagée à travers les comités villageois

Face aux limites structurelles et financières du modèle étatique, l'État adopte à partir de 1984 un schéma de gestion partagée. Des comités de gestion villageois, bien que sans statut juridique, sont mis en place pour assurer certaines fonctions : collecte de contributions, coordination de l'accès à l'eau et petits travaux d'entretien. L'État conserve les missions lourdes. Cette phase débute la participation communautaire, sans véritable autonomie de gestion (Ibid.).

1996 - 2014 : Mise en place des ASUFOR suivi de sa généralisation en 2005

La réforme de la Gestion des Forages Ruraux (REGEFOR) de 1996 institue un nouveau modèle de gestion communautaire formelle, avec la création des ASUFOR, désormais reconnues légalement comme responsables de la gestion locale. Elles prennent en charge la gestion technique et financière, fixent les tarifs, assurent le recouvrement et la maintenance courante. Le modèle repose sur l'autogestion locale, la transparence et la pérennité assurée par autofinancement. Cette phase marque l'apogée de la gestion décentralisée à base communautaire (Ibid.).

Depuis 2014 : Réforme pour confier la gestion à d'autres acteurs

En 2014, une réforme d'envergure modifie radicalement le modèle précédent. Sous l'impulsion du Plan Sénégal Émergent (PSE), le Sénégal opte pour une délégation de service public (DSP), introduisant des opérateurs privés dans la gestion technique et financières des forages ruraux. Cette réforme est encadrée par la création de l'OFOR, chargé de la régulation, de la contractualisation et du suivi des prestataires, tandis que les ASUFOR perdent leur fonction de gestion directe (Ibid.). Cette réforme répond à deux justifications majeures :

- Sur le plan international, elle s'inscrit dans l'Objectif de Développement Durable n°6 (ODD 6) qui promeut un accès universel à une eau potable sûre, abordable et durable d'ici 2030 (OFOR, s.d.-b) (Figure 5).

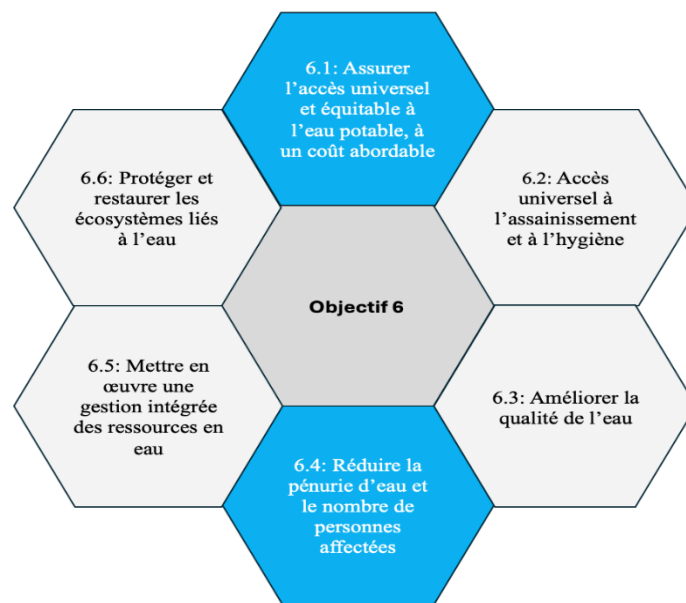


Figure 5 : Objectif n°6 du développement durable

Source : Daouda Mbaye, 2024, réalisée à partir des données issues du site officiel de la Confédération suisse.

- Sur le plan national, elle vise à corriger les limites opérationnelles des anciens modèles, jugés peu performants ou peu durables, notamment en matière de maintenance et de pérennité des services (OFOR, 2016).

En introduisant des contrats formels, une régulation centralisée et une logique d'efficacité, cette réforme ambitionne de garantir la durabilité technique, économique et sociale du service d'eau potable en milieu

rural (Diop & Dia, 2011 ; Kamara & Ndiaye, 2023). Toutefois, elle soulève aussi des tensions autour de la tarification, de la gouvernance et de l'équité d'accès, qui restent au cœur des débats contemporains.

7.2 Contexte institutionnel avant la privatisation

Avant la réforme de 2014, la gestion des forages ruraux reposait sur une gouvernance communautaire (voir le point 7.1). Le fonctionnement des ASUFOR reposait sur les paiements des usagers, utilisés pour couvrir les coûts de fonctionnement courants (carburant, salaires, réparations). L'État, via la DEM, intervenait en appui pour la maintenance lourde et les investissements en infrastructures majeures. Face à la croissance du parc de forages et à la raréfaction des ressources publiques, les communautés locales ont dû assumer progressivement la quasi-totalité des coûts de fonctionnement (Groupe SOTERCO, 2021). Ce modèle a permis pendant plusieurs années de garantir une forme d'autonomie locale et de continuité de service, malgré les limites observées dans certaines zones : difficultés de maintenance préventive, dépendance aux contributions locales ou encore manque d'accompagnement institutionnel renforcé (OFOR, s.d.).

Malgré cette forte responsabilité, la décentralisation introduite par les lois de 1996 puis le Code général des collectivités territoriales de 2013 (loi n°2013-10), l'eau ne fait pas partie des compétences transférées aux communes. Leurs domaines d'intervention sont l'éducation, la santé, l'environnement, l'équipement, l'aménagement du territoire et le développement local (OFOR, s.d. ; Repussard, 2011). En conséquence, les communautés locales n'étaient pas maîtres d'ouvrage de l'eau, mais collaboraient avec les ASUFOR dans la mise en valeur des recettes de l'eau pour soutenir des initiatives locales telles que la réhabilitation de dispensaires, écoles ou infrastructures communautaires (cf. point 12.5 Revue médiatique).

Les communautés locales, via les ASUFOR, jouaient ainsi un rôle actif dans la gestion de l'eau et son intégration au développement territorial (Groupe SOTERCO, 2021). Certaines fonctions, comme la maintenance technique, ont commencé à être partiellement externalisées à des prestataires privés comme EQUIP PLUS, marquant ainsi les premiers jalons d'une gestion semi-professionnalisée (Diop & Dia, 2011). Ceci a progressivement conduit les pouvoirs publics à envisager une réforme de fond, orientée vers une professionnalisation accrue du secteur de l'hydraulique rurale.

7.3 Contexte institutionnel avec la privatisation

La réforme de 2014, fondée sur la loi n°2014-13 du 28 février 2014 et le décret n°2014-535 du 24 avril 2014, a marqué un tournant dans la gouvernance de l'hydraulique rurale au Sénégal (OFOR, s.d.). Elle a instauré un modèle de délégation de service public (DSP), transférant la gestion technique et commerciale des forages à des opérateurs privés recrutés par appel d'offres.

Cette réforme s'est accompagnée de la création de l'Office des Forages Ruraux (OFOR), un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), chargé de la régulation du secteur. L'OFOR est responsable:

- De la gestion du patrimoine hydraulique rural,
- De la supervision des opérateurs privés,
- De la mobilisation des financements pour les ouvrages structurants (durée de vie > 10 ans),
- Du soutien aux collectivités et aux usagers (OFOR, 2016 ; 2023).

Les entreprises privées assurent désormais les opérations liées à la production, la distribution, la maintenance courante, la facturation et la relation client. En contrepartie, elles perçoivent une rémunération fondée sur un prix d'équilibre (PE), tout en reversant une redevance patrimoniale à l'OFOR pour l'entretien des infrastructures à long terme (Kamara & Ndiaye, 2023 ; OFOR, s.d.).

Le territoire national a été découpé en huit zones de DSP, chacune confiée à un fermier. La première a été attribuée à la Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques (SEOH) pour les zones de Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom-Lampsar. La seconde, à Aquatech Sénégal, couvre les régions de Thiès et Diourbel, dont le village de Taïba Ndiaye, objet de cette étude. Ce périmètre comprend 263 systèmes d'AEP (Alimentation en Eau Potable), avec une capacité annuelle estimée à 13,8 millions de m³ pour environ 1,6 million d'habitants (OFOR, s.d. ; Ndiaye, 2023). La répartition géographique des zones de délégation de service public est présentée à la Figure 6, en montrant l'avancement de cette réforme à l'échelle nationale.

Bien que les collectivités territoriales soient associées à la planification via les Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA), elles ne disposent toujours pas de la compétence juridique pour la gestion directe du service. Leur rôle se limite au suivi, à l'accompagnement et à la médiation en cas de litiges (Groupe SOTERCO, 2021). Les ASUFOR, quant à elles, sont reléguées à des fonctions consultatives et de relais communautaire.

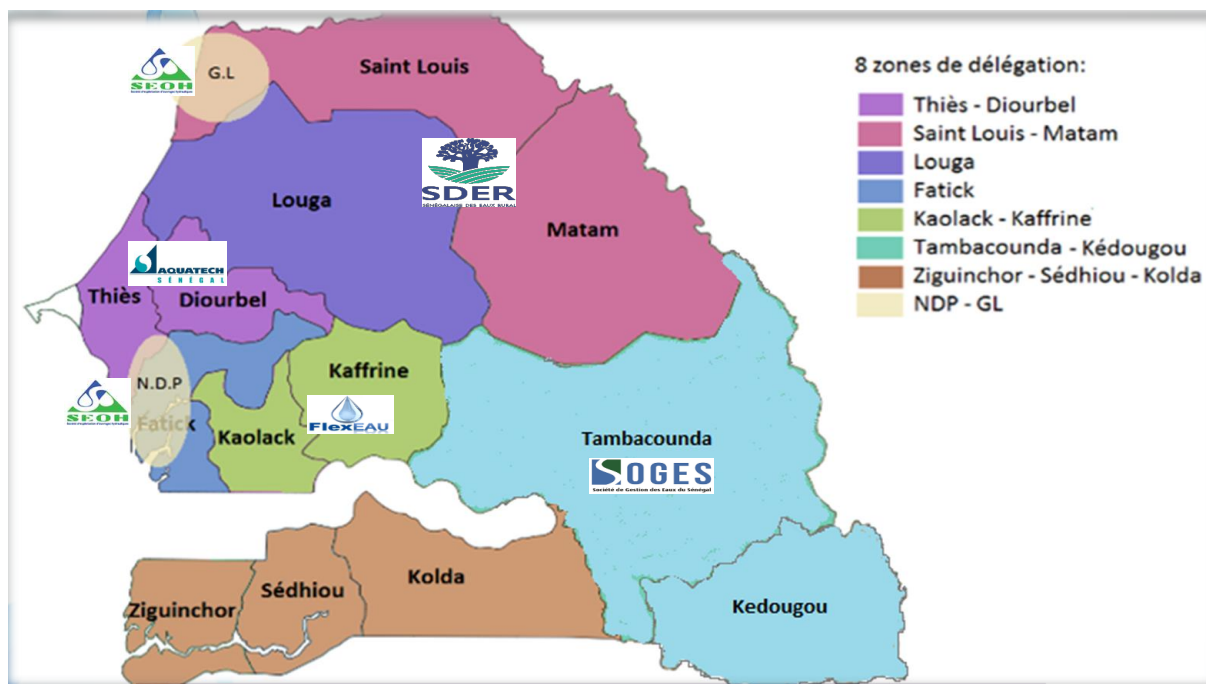


Figure 6 : Carte d'avancement de la réforme

Source : OFOR, 2023

La première DSP a été confiée à la SEOH (Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques) qui intervient dans les zones de Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom-Lampsar. Ce périmètre comprend un réseau de 1'000 km desservant environ 300'000 habitants répartis sur 270 localités dans les régions de Fatick et Thiès (OFOR, s.d.).

La deuxième DSP, attribuée à AQUATECH Sénégal, couvre les régions de Thiès et Diourbel. Le village de Taïba Ndiaye, objet de notre étude, se situe dans ce périmètre qui comprend 263 systèmes d'alimentation en eau potable avec une capacité annuelle estimée à 13,8 millions de m³, visant à desservir près de 1,6 million de personnes (OFOR, s.d.).

Dans ce nouveau cadre, les collectivités territoriales ne sont toujours pas compétentes juridiquement pour la gestion directe de l'eau, mais associées à la planification stratégique via les PLHA (Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement). Elles fonctionnent comme relai ou contrôle citoyen, notamment en cas de dysfonctionnement ou de litige (Groupe SOTERCO, 2021).

7.4 Synthèse des contextes institutionnels

La réforme de 2014 a opéré une transformation majeure dans la gouvernance de l'hydraulique rurale au Sénégal, marquant un basculement du modèle communautaire vers un modèle de PPP. Avant la privatisation, l'État (à travers la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance) jouait un rôle d'appui technique et financier, tout en laissant la gestion quotidienne des forages aux ASUFOR. Ces dernières incarnaient une gouvernance locale participative, fondée sur la solidarité communautaire, bien que limitée par le manque de moyens et d'accompagnement.

Avec la réforme, l'État a centralisé le pilotage stratégique en créant l'OFOR, chargé de la gestion du patrimoine, du contrôle des opérateurs privés et de la planification des investissements. Les collectivités locales, auparavant partenaires des ASUFOR mais sans compétences juridiques sur l'eau, restent à l'écart de la gestion opérationnelle, même si elles sont désormais associées à la planification via les PLHA. Les communautés locales ont vu leur rôle fortement réduit : d'actrices centrales de la gestion de l'eau, elles sont devenues de simples usagères, dépendantes d'un service marchand assuré par des entreprises privées. Ce changement a ainsi redéfini les rapports entre État, acteurs privés et citoyens autour d'un bien commun vital.

8 Contexte local : le village de Taïba Ndiaye

Cette partie consacrée au contexte local traite de la commune de Taïba Ndiaye, choisie comme terrain d'étude. Deux aspects seront abordés : une présentation générale de la commune sur les plans administratif, géographique et démographique ; un historique des forages qui retrace l'évolution de l'approvisionnement en eau potable.

8.1 Présentation de la commune de Taïba Ndiaye

La commune de Taïba Ndiaye est située dans la région de Thiès, au sein du département de Tivaouane et de l'arrondissement de Méouane (Figure 7). Elle s'étend sur une superficie de 155 km² et compte, selon les projections de ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), 36'721 habitants en 2023, soit 17'989 hommes et 18'732 femmes (Commune de Taïba Ndiaye, 2024). La densité moyenne est de 236 habitants au km², caractéristique d'un espace à la fois rural et semi-urbain.

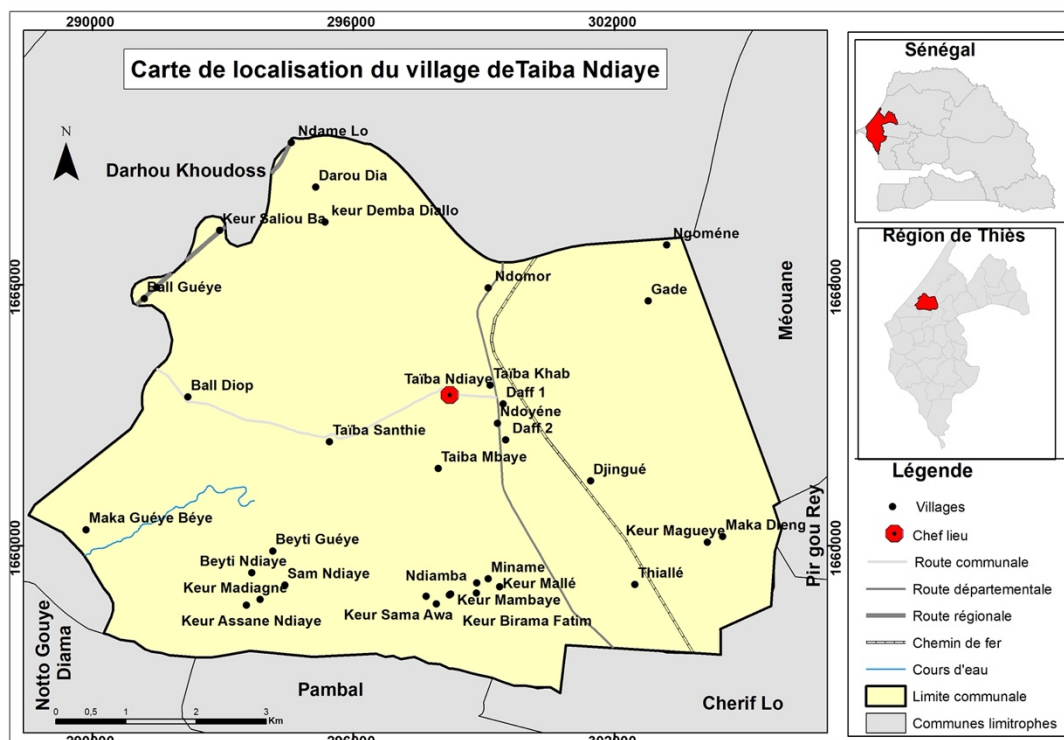


Figure 7 : Situation géographique de la commune de Taïba Ndiaye et de son village-centre

Source : Daouda Mbaye, 2025, données issues de geofabrik

Cette densité modérée témoigne d'une organisation spatiale où les habitats sont plus dispersés que dans les zones urbaines. Ceci pose des défis spécifiques en matière d'accès aux services sociaux de base, notamment à l'eau potable. Cette problématique est d'autant plus critique que la commune connaît une croissance démographique soutenue, accompagnée d'une augmentation significative du nombre de ménages. La gestion de l'eau constitue ainsi une priorité clairement identifiée dans le PDC de Taïba Ndiaye.

Sur le plan administratif, Taïba Ndiaye a changé de statut dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, une réforme engagée par l'État pour renforcer l'autonomie et les capacités de gestion des collectivités territoriales. Taïba Ndiaye est ainsi passé de communauté rurale à commune. Ce changement s'est accompagné d'un redécoupage territorial, ramenant le nombre de villages de 37 à 35, suite au rattachement de Keur Bacar et Selco à la commune voisine de Tivaouane (Décret n°2009-126).

La commune regroupe à ce jour 35 villages, organisés en plusieurs zones d'intervention et de planification, selon une logique de proximité et d'équité territoriale (Tableau 1).

Zone centre	Zone industrielle	Zone des Niayes	Zone des 5 villages	Zone des 8 villages
Taïba Ndiaye Taïba Mbaye Taïba Santhie Taïba Khab Ndoyene	Ndomor Ngomene Gade Daf 1 Daf 2 Djingué Thiallé Keur Magueye Maka Dieng	Khelcom Maka Gaye Béye Bal Gueye Thiéno Ndiaye Keur Saliou Bâ Ndam Lô Darou Dia Keur Demba Ndiallo	Keur Madiagne Keur Assane Beity Ndiaye Beity Gueye Sham Ndiaye	Keur Mallé Miname Mbayenne III Ndiamba Keur Mambaye Keur Samba Awa Keur Mbaye Sénéba Keur Birama Fatim

Tableau 1: Répartition des villages par zone de la commune de Taïba Ndiaye

Source : PDC Taïba Ndiaye, 2023

8.2 Historique des forages à Taïba Ndiaye

L'hydraulique villageoise par forage à Taïba Ndiaye remonte à la fin des années 1970, marquant les premières étapes d'un processus d'accès collectif à l'eau potable, en dehors des systèmes traditionnels basés sur des puits villageois auto-financés et autogérés. Depuis lors, plusieurs installations ont été successivement mises en place afin de répondre à une demande croissante.

Le premier forage a été lancé en 1976 dans le cadre d'un partenariat entre le Sénégal et la République Islamique d'Iran. Les contraintes financières et techniques ont toutefois retardé l'exécution des travaux. Ce n'est qu'en 1979 que le projet a pu être achevé grâce à un financement du gouvernement japonais. En 1981, la construction d'un château d'eau d'une capacité de 100 m³ est venue renforcer le dispositif de distribution, à travers des bornes-fontaines publiques en attendant l'installation de branchements individuels. Ce forage fonctionnait à l'aide d'un groupe électrogène et desservait plusieurs villages environnants.

La gestion était initialement assurée par un agent de l'État. Avec la promulgation de la loi n°81-13 du 4 mars 1981, un transfert progressif de la gestion aux comités locaux a eu lieu, conformément à la volonté nationale de promouvoir une gestion communautaire des ressources hydrauliques sous supervision étatique.

Face à l'augmentation rapide de la population et des besoins en eau, un deuxième forage a été lancé en 1999 par la JICA (Japan International Cooperation Agency) et achevé en 2000. Ce nouveau forage a permis de renforcer l'approvisionnement de la commune. Toutefois, entre 2000-2010, la pression sur les ressources existantes s'est accentuée, rendant le dispositif insuffisant : alors que le premier forage arrivait en fin de vie, le second n'arrivait plus à répondre à la demande croissante. En 2010, la JICA initie alors la construction d'un troisième forage, jumelé au deuxième, avec un double objectif : sécuriser l'approvisionnement en eau

potable et soutenir les activités maraîchères, importantes pour l'économie locale et la sécurité alimentaire des ménages. Cette nouvelle édification devant assurer la desserte dans toute la commune voire ailleurs notamment dans certains villages limitrophes, en particulier la commune de Darou Khoudoss (Keur Mor Fall, Dakhar Laye, Diamballo par exemple).

Tout au long de leur exploitation, les forages de Taïba Ndiaye ont été majoritairement gérés selon un modèle communautaire participatif, impliquant les usagers dans l'organisation, l'entretien et la gouvernance du service. Ce modèle a été supervisé localement par un comité de gestion, puis ASUFOR, présidé pendant près de trois décennies par M. Mafall Ndiaye (1980–2008), puis par M. Bada Badiane (2008–2019).

Dans le cadre de cette gestion communautaire, une politique tarifaire incitative avait été mise en place pour encourager une utilisation responsable de la ressource. Le prix du mètre cube était fixé à 200 francs CFA (Communauté Financière Africaine) pour les quinze premiers mètres cubes consommés, puis passait à 250 francs au-delà, dans le but de limiter le gaspillage. Par ailleurs, certains branchements jugés d'utilité collective tels que ceux desservant les mosquées, les écoles, les dispensaires, les cases de santé ou encore la mairie bénéficiaient d'un accès gratuit à l'eau, sans incidence majeure sur la disponibilité globale de la ressource. Le volume d'eau pompé était très souvent supérieur à celui distribué, ce qui témoignait d'un système relativement performant. Il est à noter que les tarifs appliqués faisaient l'objet de consultations locales : les représentants de l'ASUFOR parcouraient l'ensemble des villages afin de recueillir les avis des habitants et parvenir à un consensus, renforçant ainsi l'adhésion communautaire au modèle de gestion.

L'année 2019 marque un tournant majeur avec l'extension à Taïba Ndiaye de la réforme nationale de la DSP, initiée par l'État pour professionnaliser la gestion de l'eau en milieu rural. Dans ce nouveau cadre, la gestion des forages, historiquement assurée par les ASUFOR, est transférée à l'opérateur privé AQUATECH Sénégal. Cette entreprise est désormais chargée de :

- L'exploitation quotidienne,
- La maintenance des infrastructures à courte durée de vie,
- La distribution de l'eau potable dans toute la commune.

Ce changement s'inscrit dans une logique de rationalisation et de performance, mais interroge également sur l'impact social de la privatisation dans un contexte local où les communautés étaient historiquement impliquées dans la gestion des ressources.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce chapitre est dédié aux résultats issus du travail de terrain et s'organise en trois parties. Dans un premier temps, nous présenterons une analyse des résultats qualitatifs, fondée sur les entretiens réalisés avec les différents acteurs concernés par la privatisation de la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye (personnes-clés de la communauté locale, mairie, conseillers municipaux, responsables de l'Aquatech au niveau local et régional, OFOR). Dans un deuxième temps, nous exposerons les résultats quantitatifs issus du traitement des données de l'enquête menée auprès des ménages. Dans un troisième temps, une synthèse croisée viendra articuler les résultats qualitatifs et quantitatifs afin de dégager les convergences et les apports complémentaires entre les deux approches.

9 Analyse des résultats qualitatifs

L'analyse de ces entretiens s'articule autour des trois dimensions clés du cadre conceptuel du mémoire : la dimension sociale de la privatisation, ses implications économiques, le cadre politique et institutionnel dans lequel elle s'inscrit. L'approche méthodologique mobilise les outils conceptuels de la *Political Ecology* et de la Gouvernance Environnementale, afin d'interroger les dynamiques de pouvoir, les inégalités d'accès à l'eau et les logiques de gestion des ressources dans le contexte sénégalais.

9.1 Dimension sociale de la privatisation

La population a réagi par la formation de résistances collectives à la privatisation de la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye. Cette réorganisation sociale traduit une volonté de réappropriation d'un bien commun que les habitants estiment avoir perdu sans leur consentement, c'est-à-dire une gestion de l'eau imposée et non participative. Le mouvement Taxawou Taïba en est l'expression la plus significative, illustrant une mobilisation populaire autour d'une ressource perçue comme centrale à la cohésion et à l'autonomie communautaire.

9.1.1 Réforme imposée sans dialogue : naissance d'une contestation citoyenne

Dès l'arrivée d'Aquatech à Taïba Ndiaye, un climat de méfiance s'est installé entre les populations locales et le nouvel opérateur. La réforme de la gestion des forages, portée par l'OFOR, a été perçue comme brutale, autoritaire et déconnectée des réalités sociales locales. L'absence de consultation préalable, de concertation ou même d'informations, a alimenté une profonde incompréhension et un rejet massif de cette réforme. Plusieurs témoignages issus des entretiens soulignent cette brutalité dans la manière dont la réforme a été appliquée. Selon un membre du bureau du mouvement Taxawou Taïba : « Nous n'avons jamais été consultés. C'est une réforme qui nous est tombée dessus. Un matin, on a appris qu'Aquatech allait gérer notre eau. » (Février 2025, Taïba Ndiaye). Ce sentiment est partagé par un conseiller municipal : « Ce que nous déplorons,

c'est que les décideurs ne prennent pas souvent l'avis de la base. Ce sont des décisions qui tombent. Vous vous réveillez, vous voyez des gens qui viennent et disent : voilà, c'est nous qui gérons les forages car l'État nous a confié la gestion. » (Février 2025, Taïba Ndiaye). Ce climat de contestation a donné lieu à de nombreuses manifestations (Figures 8 et 9).

Cette réforme a été vécue comme une forme de dépossession du bien commun. Auparavant, la gestion communautaire (assurée par les ASUFOR) reposait sur une gouvernance de proximité, inclusive et solidaire. Les habitants participaient directement aux décisions et les ressources générées par la gestion de l'eau étaient partiellement réinvesties dans des initiatives locales. L'arrivée d'un opérateur privé externe a provoqué une fracture dans la gouvernance de l'eau.

Le sentiment de dépossession s'est transformé en une mobilisation structurée. Le collectif citoyen Taxawou Taïba s'est imposé comme un acteur central de cette contestation sociale dès l'arrivée de l'Aquatech en 2019. Le mouvement a organisé des boycotts du paiement des factures, des conférences de presse, des manifestations pacifiques et des séances de dialogue avec les autorités locales, notamment le sous-préfet et les représentants d'Aquatech. Ce rôle actif du collectif est confirmé par un conseiller municipal : « Le mouvement Taxawou Taïba a organisé des conférences de presse pour dénoncer la gestion d'Aquatech et nous avons tenu plusieurs réunions avec les autorités, y compris le sous-préfet et le directeur d'Aquatech. Mais un consensus n'a pas été trouvé. » (Février 2025, Taïba Ndiaye)



Figure 8 : Manifestation du collectif Taxawou Taïba en 2021

Source : Dakaractu, 2021



Figure 9 : Manifestation du collectif Taxawou Taïba en 2022

Source : sene.news, 2022

Les tensions se sont intensifiées face à l'absence de réponse favorable aux revendications citoyennes. Ce rejet massif de la privatisation n'est pas seulement un refus idéologique, mais traduit aussi la perte d'un modèle de gestion collective qui s'appuyait sur des valeurs de solidarité, de responsabilité locale et de transparence. L'eau n'est plus perçue comme un bien commun mais comme un service marchand, opéré selon des logiques externes. Cette transformation a modifié le rapport des habitants à la ressource : perte de contrôle sur les infrastructures, affaiblissement de l'entraide, sentiment d'exclusion.

9.1.2 Recours systématique à la gendarmerie contre la contestation sociale

Au lieu de chercher à instaurer un dialogue durable avec la population, Aquatech a opté pour une stratégie centrée sur la répression. Le recours à la gendarmerie est rapidement devenu un outil privilégié pour faire face aux résistances. Ce choix a renforcé le climat de méfiance et a exacerbé les tensions entre les habitants et l'entreprise.

Dès les premières manifestations de mécontentement (notamment les refus de céder la gestion en occupant les lieux des forages ou le boycott de paiement des factures d'eau), l'opérateur a réagi en recourant aux forces de l'ordre : dépôt de plaintes et convocations systématiques à la gendarmerie. Plusieurs membres du mouvement ont ainsi été ciblés par des procédures judiciaires. Un ancien président du comité de gestion locale se rappelle : « Certains manifestants du village occupaient irrégulièrement les installations hydrauliques des forages. Cela a entraîné l'intervention des forces de l'ordre sur les lieux. Heureusement, aucun des jeunes n'était présent ce jour-là, sinon la situation aurait pu dégénérer. » (Février 2025, Taïba Ndiaye)

Ce climat de tension s'est accentué avec les poursuites engagées contre plusieurs membres du collectif citoyen. Comme l'explique un membre du comité stratégique de Taxawou Taïba, les formes d'opposition, même pacifiques, étaient systématiquement réprimées : « Certains de nos camarades ont été convoqués plusieurs fois à la gendarmerie. Aquatech portait plainte contre ceux qui osaient protester ou appeler au boycott. » (Février 2025, Taïba Ndiaye)

Cette stratégie d'intimidation judiciaire est perçue par les habitants comme une tentative de dissuader toute forme de contestation légitime. Le recours aux forces de l'ordre est venu remplacer les mécanismes de dialogue qui auraient pu permettre une résolution apaisée des différends. Comme l'exprime une conseillère municipale, cette approche ne fait qu'aggraver les tensions : « Franchement, ce n'est pas une bonne relation. Aquatech a souvent recours à la gendarmerie pour gérer ses différends avec la population. Mais ça ne règle rien, au contraire. » (Février 2025, Taïba Ndiaye)

Les tensions sont parfois allées jusqu'à des affrontements directs. L'incident survenu dans la maison de la famille Diop en est un exemple marquant. Cette famille, qui n'a pas payé ses factures, a vu des agents d'Aquatech tenter d'intervenir directement dans leur propriété pour couper l'eau. Le refus des habitants de laisser l'équipe accéder aux installations a donné lieu à une confrontation, suivie d'une plainte et d'une intervention de la gendarmerie. Un membre de Taxawou Taïba revient sur cet épisode :

« Ayant boycotté le paiement des factures décidé collectivement suite à la mauvaise gestion de l'eau par Aquatech, ce dernier a décidé d'entrer dans une maison de la famille Diop. Le cadet leur a interdit de manipuler les installations à l'intérieur. Ils se sont opposés, une altercation a eu lieu avec des agents d'Aquatech et l'affaire a fini à la gendarmerie. »

(Février 2025, Taïba Ndiaye)

Loin d'apaiser les tensions, cette gestion répressive a renforcé le sentiment d'injustice et de stigmatisation. Cette réponse sécuritaire apparaît comme inadaptée et contre-productive, ceci dans un contexte où les infrastructures sont vétustes, les investissements quasi inexistantes et les mécanismes de redevabilité absents. Elle illustre une gouvernance autoritaire du service public, en rupture avec les aspirations de participation citoyenne et de justice sociale exprimées par les habitants de Taïba Ndiaye.

9.1.3 Mobilisation fragilisée par l'isolement et la division communautaire

Le mouvement citoyen Taxawou Taïba, bien qu'ayant réussi à structurer une contestation locale significative, s'est rapidement heurté à une série d'obstacles qui ont limité sa portée et sa durabilité. Le premier obstacle majeur réside dans l'absence de soutien institutionnel, notamment des autorités municipales qui se sont

montrées prudentes, parfois passives face à la crise. Cette posture s'explique en partie par le fait que la gestion de l'eau ne relève pas des compétences transférées aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation au Sénégal (cf. points 7.2 ; 7.3 & 9.3.2). Un conseiller municipal le rappelle : « L'eau n'est pas de notre ressort. Nous ne pouvons pas légalement remettre en cause le contrat d'affermage signé entre l'État et Aquatech. » (Février 2025, Taïba Ndiaye)

Cette absence de pouvoir formel a été interprétée par la population comme une forme de désengagement. Le manque de relais politiques pour porter ses revendications a accentué le sentiment d'isolement du collectif Taxawou Taïba. Alors que ce dernier multipliait les initiatives (rencontres, lettres, pressions médiatiques), l'inertie institutionnelle a fini par freiner la dynamique contestataire.

L'unité du mouvement a par ailleurs été fragilisée par des divisions internes. Tous les habitants ne partageaient pas la même vision de la lutte, ni les mêmes priorités. Certains, fatigués par la récurrence des coupures d'eau ou craignant des représailles judiciaires, ont fini par se désolidariser des actions menées. Deux membres du collectif Taxawou Taïba le résument ainsi :

« À un moment donné, certains habitants nous disaient que la lutte ne servait plus à rien, qu'il fallait juste payer pour avoir la paix. Beaucoup ont fini par payer leurs factures. D'autres se sont découragés. C'est devenu difficile de continuer. »

(Février 2025, Taïba Ndiaye)

En tant que réponse légitime à une réforme vécue comme injuste, la mobilisation s'est donc progressivement érodée sous l'effet conjugué de l'isolement institutionnel, de la fragmentation interne de la communauté, de la peur des représailles, de la fatigue sociale et des tensions internes. Cet essoufflement illustre les limites d'une contestation locale face à une réforme étatique appuyée par un dispositif contractuel et peu réversible.

9.1.4 Rupture d'une logique de solidarité communautaire

La privatisation de la gestion des forages dans la commune de Taïba Ndiaye constitue une rupture majeure dans les dynamiques sociales locales. L'eau, ressource vitale, faisait l'objet d'une gestion communautaire profondément ancrée dans les logiques de solidarité et d'entraide. Avant l'arrivée d'Aquatech, la gestion était assurée par l'ASUFOR, sous la responsabilité d'acteurs locaux élus et engagés. Cette gouvernance favorisait l'implication des habitants et permettait de réinvestir une partie des recettes de l'eau dans des actions à valeur sociale, comme le résume un membre du collectif Taxawou Taïba :

« Lorsque les forages étaient administrés par la population locale, une partie des recettes était réinvestie dans des initiatives communautaires. Ces fonds contribuaient au fonctionnement de l'hôpital, des écoles et même au soutien financier des étudiants. »

(Février 2025, Taïba Ndiaye)

Cette forme d'économie solidaire s'inscrivait dans une logique d'entraide collective, emblématique de la gestion locale de l'eau. Les habitants avaient accepté d'augmenter de 250 francs CFA chaque facture d'eau afin de financer une aide aux étudiants locaux. L'arrivée d'Aquatech a interrompu cette dynamique sociale. Le nouveau gestionnaire privé a clairement refusé de maintenir ces dispositifs d'aide, aggravant la situation financière des étudiants de la commune. La suppression des actions sociales autrefois mises en œuvre par les ASUFOR et la privatisation de la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye ont donc provoqué une forme de désaffiliation sociale marquée par un affaiblissement des réseaux de solidarité qui structuraient la vie communautaire. L'eau, bien public par excellence, est devenue un produit marchand soumis à des logiques économiques qui excluent les formes traditionnelles d'entraide. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la privatisation a renforcé les inégalités sociales et spatiales dans l'accès à l'eau. Les quartiers les plus éloignés du château d'eau et les ménages les plus éloignés du centre sont les plus affectés par les coupures d'eau prolongées. Certains de ces foyers n'ont souvent accès à l'eau qu'après 23h, quand la demande diminue. Ils peuvent alors faire leurs réserves. Un membre du mouvement Taxawou Taïba décrit ainsi la situation : « Nous sommes restés presque une année sans avoir une seule goutte d'eau chez nous. Chaque jour, je devais payer 200 francs par bidon de 20 litres à des charrettes pour avoir de l'eau » (Février 2025, Taïba Ndiaye).

Ceci ne signifie toutefois pas nécessairement que le fait d'habiter au centre ou à proximité des forages garantit un accès régulier à l'eau. Certaines maisons situées à moins de 500 mètres des châteaux d'eau et placées en contrebas rencontrent aussi des difficultés récurrentes d'approvisionnement. C'est notamment le cas de la maison de mon cousin où j'étais logé pendant mon travail de terrain. Cette inégalité d'accès à l'eau ne se limite pas au village-centre, mais s'étend à toute la commune, où de nombreux villages dépendaient historiquement des forages principaux de Taïba Ndiaye pour leur approvisionnement.

9.1.5 Inégalités spatiales et résilience communautaire

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme hydraulique à Taïba Ndiaye, l'accès à l'eau potable s'est révélé profondément inégal selon les zones. Alors que certaines localités proches des infrastructures principales bénéficient d'un service relativement stable, d'autres localités, plus éloignées ou situées en hauteur, sont régulièrement confrontées à des pénuries. Ces disparités territoriales sont visibles aussi bien au niveau des quartiers qu'au sein des villages de la commune. Les entretiens menés confirment que certaines familles

ressource des habitations. Ce premier aménagement local, illustre la construction du château d'eau à Keur Madiagne par les populations locales, un exemple de mobilisation communautaire (Figure 13).

Ce forage s'étant avéré insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins, la communauté a alors mis en place une stratégie de solidarité financière en vendant l'eau à bas prix. Les recettes générées ont été complétées par des cotisations volontaires de tous les ménages, ce qui a permis la réalisation d'un deuxième mini-forage d'environ 80 mètres de profondeur, puis la construction d'un château d'eau d'environ 12 mètres de hauteur. Faute de moyens pour établir leur propre réseau, le château a été raccordé au réseau existant venant de Taïba Ndiaye. Un habitant témoigne de cette réussite collective :

« Au moment où je te parle, toutes les maisons ont un accès continu à l'eau. Après avoir réussi le deuxième mini-forage, nous avons fait des cotisations pour construire un château d'eau d'environ 12 mètres de hauteur, que nous avons raccordé au réseau existant venant de Taïba Ndiaye, faute de moyens financiers pour créer notre propre réseau ».

(Keur Madiagne, février 2025)

Inspiré par l'exemple de Keur Madiagne, le village de Keur Assane a mis en place un projet similaire, construisant son propre mini-forage et château d'eau : figure 14. Aujourd'hui, tous les foyers ont un accès régulier à l'eau, comme le souligne un habitant de Keur Madiagne : « Le village de Keur Assane, qui est à côté du nôtre, a également construit son propre mini-forage ainsi que son château d'eau. Actuellement, tous les ménages y disposent d'une quantité suffisante d'eau » (Keur Madiagne, février 2023).

Un troisième exemple de résilience communautaire provient du village de Baity Gueye, où une initiative individuelle a comblé l'absence de solutions institutionnelles. Un villageois a ici personnellement financé la réalisation d'un mini-forage qu'il a mis à la disposition de l'ensemble de la population (Figure 11). Cette infrastructure, bien que privée dans sa mise en œuvre, fonctionne selon une logique de bien commun et de solidarité locale. Comme cette personne l'explique : « J'ai construit ce mini-forage par mes propres moyens. Tout le village vient ici remplir ses bouteilles. Tu vois, ils font la queue pour remplir leur charrette. Jusqu'à minuit, ils seront là, à remplir leurs bouteilles » (Baity Gueye, février 2025).

Enfin, bien que l'eau ne fasse pas partie de ses domaines de compétence, la commune de Taïba, a pris l'initiative de construire un forage de capacité moyenne (voire point : 9.1.6) afin de venir en aide à la zone regroupant cinq villages confrontés à des difficultés d'approvisionnement en eau potable (Figure 12).



Figure 11 : Mini-forage de Baity Gueye

© Daouda Mbaye, 2025



Figure 12 : Creusement d'un-forage dans la zone des cinq villages par la commune de Taïba Ndiaye

© Birane Mbengue, 2025



Figure 13 : Construction du château d'eau de Keur Madiagne par les populations locales

© Birane Mbengue, 2025



Figure 14 : Mini-forage de Keur Assane

© Birane Mbengue, 2025

Ces expériences illustrent une double réalité : d'une part les limites de la réforme à garantir un accès équitable sur l'ensemble du territoire communal ; d'autre part la résilience des communautés locales, capables d'organiser des réponses efficaces à des problèmes structurels. Cette résilience souligne surtout le désengagement progressif de l'État et des opérateurs privés vis-à-vis des territoires les plus marginalisés et met en lumière l'inégalité de traitement en fonction des zones. Dans ces contextes, les communautés rurales, bien que marginalisées, se révèlent être actrices à part entière dans la production de solutions locales, par la mobilisation des ressources et la gouvernance participative.

9.1.6 Intervention municipale face aux limites de la privatisation

Alors que la réforme de l'hydraulique rurale visait à professionnaliser la gestion des forages à travers des opérateurs privés, la situation observée à Taïba Ndiaye met en évidence un paradoxe institutionnel majeur. Bien que la gestion de l'eau ne relève pas des compétences transférées aux collectivités territoriales, la commune est en effet contrainte d'intervenir en urgence pour pallier les insuffisances structurelles du système mis en place. Dans un contexte marqué par un déficit chronique d'approvisionnement en eau dans plusieurs localités de la commune (notamment Baity Gueye, Baity Ndiaye, Keur Assane, Sam Ndiaye et Keur Madiagne), les autorités municipales ont décidé de prendre l'initiative, bien que la compétence de gestion de l'eau ne leur soit pas officiellement transférée. Face à l'inaction prolongée des autorités étatiques, la mairie de Taïba Ndiaye justifie ainsi son engagement dans un projet autonome de forage :

« Actuellement, nous avons monté un dossier et lancé un appel d'offres pour prendre en charge l'approvisionnement en eau dans cinq villages [...], où l'eau ne parvient plus. L'OFOR nous a informés qu'ils allaient intervenir, mais nous ne pouvons pas attendre indéfiniment. »

(Taïba Ndiaye, février 2025)

Cette décision souligne une double contrainte : d'une part, la pression sociale exercée sur les autorités locales par les populations touchées ; d'autre part, l'inefficacité des mécanismes de régulation entre l'opérateur privé et l'État, censés garantir un service universel et équitable.

Du côté d'Aquatech, la reconnaissance des limites du système d'approvisionnement est sans équivoque. Le chef de centre de l'entreprise admet que les infrastructures en place sont insuffisantes pour répondre à la demande croissante, et que plusieurs localités restent structurellement exclues du réseau régulier. Celui-ci explique :

« Baity Gueye, Baity Ndiaye, une partie de Sham, Keur Mandiaye et Keur Assane rencontrent des difficultés d'approvisionnement [...]. L'eau disponible n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble des villages. »

(Taïba Ndiaye, février 2025)

Cette incapacité à satisfaire la demande dans les zones périphériques illustre une défaillance du modèle d'affermage, qui repose sur une logique de rentabilité. L'opérateur privé, tout en respectant les limitations techniques imposées par les débits d'exploitation, ne dispose pas des leviers nécessaires pour réaliser de grands investissements structurels, ceux-ci relevant théoriquement de la responsabilité de l'État.

Face à cette inertie institutionnelle, la commune endosse une fonction supplétive. Elle vient en aide à certains villages (Keur Madiagne, Keur Assane, Sham Ndiaye, Baity Gueye et Ndiaye) en leur offrant un forage sur son propre budget. Les habitants recourent en dernier lieu aux mini-forages. Cette dynamique révèle une réalité fondamentale : dans les contextes ruraux, l'eau reste avant tout un bien commun, dont l'accès ne peut être conditionné par les seules logiques contractuelles ou économiques.

L'intervention municipale témoigne des limites du modèle de privatisation imposé sans adaptation aux spécificités locales. Elle questionne la capacité réelle de l'État et de ses délégataires à garantir un droit fondamental à l'eau, en particulier pour les territoires éloignés ou faiblement rentables. Une réforme véritablement inclusive devrait renforcer les moyens d'action des communes tout en assurant une régulation forte de la prestation privée pour garantir l'équité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Ces insuffisances structurelles ont des conséquences concrètes sur les pratiques quotidiennes des habitants, comme en témoignent différentes situations observées sur le terrain. Des femmes sont ainsi contraintes d'aller faire la lessive à plus d'un kilomètre de leur domicile (Figure 15). Dans d'autres cas, les agriculteurs interrompent leurs activités pour permettre aux habitants de remplir leurs bidons (Figure 16). Les enfants sont également mobilisés pour transporter l'eau à l'aide de charrettes, parfois dans les champs d'irrigation (Figure 17). D'autres parcourent les champs à pied pour aller chercher de l'eau destinée aux ménages (Figure 18).



Figure 15 : Femmes faisant la lessive à 1 km du village

© Daouda Mbaye, 2025



Figure 16 : Agriculteur expliquant qu'il doit souvent interrompre son travail pour laisser les habitants remplir leurs bidons

© Daouda Mbaye, 2025



Figure 17 : Enfants transportant l'eau en charrette dans les champs d'irrigation

© Daouda Mbaye, 2025



Figure 18 : Enfants allant chercher de l'eau dans les champs pour les ménages

© Daouda Mbaye, 2025

9.1.7 Pratiques communautaires injustes

En parallèle aux critiques légitimes adressées à Aquatech, une analyse des pratiques locales montre des comportements informels ou frauduleux qui compromettent la qualité de la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye. Ces pratiques, souvent motivées par des raisons économiques ou par un sentiment d'injustice, constituent un frein sérieux à l'efficacité et à l'équité du service d'eau.

Un problème fréquemment rapporté est celui des branchements clandestins. Plusieurs habitants ont signalé que de nombreux branchements étaient réalisés sans autorisation, souvent sur des parcelles non construites ou dans des recoins difficilement accessibles aux agents de contrôle. Ces pratiques rendent la gestion technique du réseau complexe. Un habitant de Taïba Ndiaye décrit comme suit ce phénomène : « Il y a beaucoup de branchements clandestins, surtout dans les maisons en construction ou les parcelles vides. Et souvent, c'est fait la nuit pour qu'on ne les voie pas. » (Taïba Ndiaye, février 2025)

Un autre procédé courant consiste à manipuler les compteurs d'eau pour fausser les relevés. Certains habitants vont jusqu'à remplacer les anciens compteurs dont l'index est élevé, par de nouveaux compteurs affichant zéro ou bien les dissimuler de manière à empêcher toute lecture par les agents d'Aquatech. Un technicien local décrit ainsi cette pratique : « Ils changent les compteurs marqués et mettent de nouveaux compteurs à zéro. D'autres les rendent illisibles pour masquer le nombre de mètres cube consommé en cas de relevé surpris » (Figure 19) (Taïba Ndiaye, février 2025).



Figure 19 : État d'un compteur d'eau à Taïba Ndiaye

© Daouda Mbaye, 2025

Des pratiques plus subtiles ont été observées, par exemple l'installation de dérivations discrètes dans les salles de bains, les cuisines ou les cours arrière. Elles permettent d'utiliser de l'eau sans qu'elle soit

enregistrée. Certaines familles utilisent même un système parallèle au compteur pour alimenter plusieurs points d'eau sans être facturées en conséquence.

Ces comportements, bien qu'inscrits dans un contexte de précarité et mécontentement face à la privatisation, posent un véritable défi à la bonne gestion du service. Ils contribuent à déséquilibrer la répartition de l'eau et à fragiliser les infrastructures existantes. Comme le souligne un conseiller municipal, cette situation alimente un sentiment d'injustice qui encourage l'extension des comportements frauduleux : « Le problème, c'est que même ceux qui paient voient que d'autres consomment gratuitement. Cela donne tout simplement envie de faire comme eux » (Taïba Ndiaye, février 2025). Ces pratiques traduisent une crise de légitimité dans la gouvernance de l'eau. L'absence de contrôle efficace et la perception d'un opérateur injuste/déconnecté des réalités locales encouragent des comportements qui affaiblissent toute logique de responsabilité collective. Au-delà des implications sociales, la privatisation de la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye soulève des interrogations majeures sur ses effets économiques réels, un point que nous allons maintenant traiter.

9.2 Dimension économique de la privatisation

La transformation de la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye, de modèle communautaire à gestion privatisée, a bouleversé les dynamiques sociales. Elle a aussi introduit de changements économiques en modifiant les rapports entre usagers, opérateurs et institutions. Si la réforme était censée professionnaliser et rendre plus efficace la distribution de l'eau, son efficacité économique réelle suscite de nombreuses interrogations.

9.2.1 Harmonisation tarifaire et hausse des coûts d'accès

L'une des justifications avancées par l'État sénégalais pour la réforme de l'hydraulique rurale est sa volonté d'harmoniser les tarifs de l'eau en milieu rural. Le tarif est désormais fixé à 250 francs CFA/m³, les prix étant très hétérogènes auparavant (entre moins de 200 et 500 francs CFA selon les localités). Cette harmonisation semble traduire une volonté d'équité territoriale. Elle est toutefois accompagnée d'une hausse des charges sans amélioration significative du service pour les usagers.

Selon les habitants de Taïba Ndiaye, cette hausse tarifaire s'est réalisée dans un contexte de dégradation des conditions d'accès à l'eau. Les coupures sont fréquentes, la qualité de l'eau reste défaillante et la transparence dans la facturation est contestée, comme le confirme un habitant : « L'eau est aujourd'hui plus chère qu'avant et les coupures sont plus fréquentes » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Outre le coût du m³, le tarif des branchements domestiques constitue un facteur d'exclusion important. Il a passé de 5'000 francs CFA sous la gestion communautaire, à 109'000 francs CFA sous Aquatech. Sous la pression du mouvement Taxawou Taïba, ce tarif a été réduit à 26'000 francs CFA. Mais comme le souligne un

responsable du mouvement, « Nous avons réussi à faire baisser le prix des branchements de 109'000 à 26'000 francs, mais ce n'est pas suffisant. Beaucoup de familles ne peuvent toujours pas se le permettre » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Les conditions restrictives d'obtention, l'absence de financement public pour les extensions de réseau et les conditions de vie modestes de certains ménages rendent en effet l'accès toujours difficile, malgré cette baisse. La réforme n'a donc pas réduit les inégalités économiques, les a au contraire renforcées en excluant les catégories sociales vulnérables d'un accès direct et abordable à l'eau.

L'État du Sénégal et la Banque mondiale ont donc lancé un programme visant à renforcer l'accès à l'eau potable en milieu rural, le PEAMIR (Programme d'Eau et d'Assainissement en Milieu Rural), approuvé le 22 juin 2018 et mis en œuvre à partir du 15 octobre 2018. Il prévoyait la mise en place de 10'000 branchements sociaux alloués à Aquatech dans les régions de Thiès et Diourbel, pour favoriser l'équité dans l'accès aux services essentiels aux ménages à faibles revenus (World Bank, 2020). Le client verse un acompte de 5'000 francs, déduit de sa première facture, comme avance sur consommation. Un responsable d'Aquatech à Taïba Ndiaye le confirme,

« Par ailleurs, nous avons mis en place des branchements sociaux dans le cadre du programme PEAMIR, un projet de l'État du Sénégal en partenariat avec la Banque mondiale. Ce programme prévoyait 10'000 branchements sociaux alloués à Aquatech. »

(Taïba Ndiaye, février 2025)

Bien qu'appréciée par les bénéficiaires, cette initiative reste très insuffisante au regard des besoins et elle ne compense pas les effets exclusifs des tarifs standards toujours exorbitants pour les foyers les plus démunis.

9.2.2 Gestion perçue comme capitaliste

Au-delà des aspects tarifaires, la privatisation de la gestion de l'eau est perçue par les habitants comme une forme d'« économie capitaliste », étrangère aux logiques communautaires. Cette perception s'appuie sur plusieurs pratiques qui révèlent un décalage entre les investissements réels sur le terrain et les bénéfices tirés par l'opérateur privé.

Un exemple frappant concerne les panneaux solaires installés sur les forages. Bien que souvent présentés comme un investissement d'Aquatech, ces équipements ont en réalité été financés par le Parc Éolien de Taïba Ndiaye dans le cadre de son programme de responsabilité sociétale d'entreprise. Un membre du mouvement Taxawou Taïba exprime ainsi son indignation : « L'installation de nombreux panneaux solaires à proximité des

forages, c'est le Parc Éolien qui l'a fait. Ce n'est pas Aquatech. Ils n'ont rien investi. Et malgré ça, on ne voit aucune baisse du prix de l'eau, ni aucune amélioration du service » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Les habitants dénoncent par ailleurs l'utilisation par Aquatech des infrastructures construites avant son arrivée, sans aucun réinvestissement significatif. Un bon exemple est l'abandon des locaux loués initialement par la société privée au profit de bâtiments construits par l'ASUFOR. Une conseillère municipale le confirme : « Même les locaux qu'ils avaient loués pour usage de bureaux, ils les ont laissés. Ils ont transféré en bureaux les locaux des forages qui étaient mis sur place avant leur arrivée, pour des salles de réunion et autres usages » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Cette logique d'économie maximale contraste fortement avec le fonctionnement antérieur de l'ASUFOR qui réinjectait une partie des recettes dans des projets communautaires. Aujourd'hui, les habitants perçoivent une gestion orientée vers la maximisation du profit sans contrepartie comme le déplore un habitant : « Aquatech veut des profits, mais ne fait pas d'investissements. Ils utilisent les installations qu'on avait construites avec nos propres moyens. » (Taïba Ndiaye, février 2025).

En résumé, la privatisation à Taïba Ndiaye est perçue non pas comme une modernisation du service, mais comme un processus d'extraction de ressources financières par un acteur privé, qui ne réinvestit ni dans les infrastructures ni dans le développement social local. Ce modèle économique renforce les inégalités d'accès à l'eau, accentue la fracture entre centre et périphérie et alimente un fort sentiment de dépossession économique de la population locale face à un bien commun marchandisé.

9.3 Cadre politique et institutionnel de la privatisation des forages

L'analyse du cadre politique et institutionnel de la privatisation des forages sera structurée autour de trois axes : 1) déconnexion entre gouvernance nationale et réalités du terrain ; 2) centralisation des décisions et dysfonctionnements du PPP ; 3) crise hydrique multifactorielle telle que perçues par les usagers.

9.3.1 Déconnexion entre gouvernance nationale et réalités du terrain

Cette réforme devait introduire une gestion plus efficace, appuyée sur l'expertise du secteur privé. Elle révèle à Taïba Ndiaye un décalage entre les orientations nationales et les réalités du terrain. Les collectivités territoriales, proches des usagers, sont exclues des processus décisionnels et de suivi contractuel. Comme le résume un membre de la municipalité, « Nous ne sommes pas impliqués dans leur gestion et nous ne connaissons même pas les clauses de leur contrat avec l'État du Sénégal » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Ce manque de transparence dans le contrat entre l'État, l'OFOR et l'opérateur Aquatech contribue à alimenter la méfiance des acteurs locaux, qui se sentent dessaisis d'un bien public essentiel. Cette dépossession s'inscrit

dans un contexte où les infrastructures sont largement vétustes, ce qui rend leur gestion d'autant plus complexe. Selon les règles contractuelles, l'entretien et le renouvellement des équipements ayant une durée de vie inférieure à dix ans relèvent des opérateurs privés, tandis que l'État reste responsable des infrastructures plus anciennes. Les installations à Taïba Ndiaye datent pour l'essentiel des années 1980. Leur usure avancée, couplée à leur pose initiale artisanale (initiatives communautaires), sans réelle expertise technique, engendre une faible performance du réseau. Un responsable de l'OFOR résume cette situation :

« Le réseau actuel a été en grande partie hérité de l'ancienne gestion, et de nombreux réseaux dépassent les 30 ans d'âge. Certaines extensions réalisées par les ASUFOR ont été conçues de manière artisanale, sans expertise technique, ce qui entraîne des dysfonctionnements et un faible rendement. »

(Dakar, février 2025)

Ce constat est assumé par l'OFOR qui reconnaît les limites structurelles de la réforme, notamment en matière de financement des investissements lourds, comme le note un responsable : « Le renouvellement complet des réseaux nécessite des moyens importants, et cela relève de l'État. Le rôle du fermier est limité à l'entretien courant et aux équipements avec une durée de *vie plus courte* » (Dakar, février 2025).

Le transfert de la gestion à des fermiers sans programme d'investissement public parallèle a conduit à une situation où les opérateurs, souvent contraints par la rentabilité, ne peuvent ni ne veulent s'engager dans des chantiers d'envergure. En conséquence, les difficultés d'approvisionnement persistent, notamment dans les zones rurales périphériques comme Taïba Ndiaye, aggravées par une croissance démographique rapide et une demande croissante en eau.

La réforme a aussi mis en lumière les sous-investissements chroniques de l'État dans les infrastructures hydrauliques rurales. À Taïba Ndiaye, le réseau de distribution reste en grande partie hérité des années 1980. Les travaux de renouvellement et d'extension, nécessaires pour accompagner la croissance démographique, n'ont pas été réalisés.

En confiant la gestion des forages à un acteur privé sans un programme parallèle d'investissement public massif, l'État a accentué la crise des infrastructures vétustes et inadaptées. À Taïba Ndiaye, le réseau de distribution, hérité des années 1980, présente un niveau avancé d'usure et ne répond plus aux besoins croissants des populations. Ce constat est largement partagé par les habitants, comme l'exprime un membre du mouvement citoyen : « *Les tuyaux datent de 1981. Ils sont étroits, encombrés de calcaire et ne peuvent plus répondre à la demande actuelle. Et Aquatech refuse d'investir pour les remplacer* » (Taïba Ndiaye, février 2025).

9.3.2 Centralisation des décisions et dysfonctionnements du partenariat

La gouvernance de l'eau à Taïba Ndiaye s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance fortement centralisée. L'initiative, le pilotage et la contractualisation relèvent de l'État via l'OFOR, laissant peu de marge de manœuvre aux collectivités territoriales. Cette centralisation, censée garantir l'uniformité et la rigueur dans la gestion, a contribué à éloigner les centres de décision des réalités locales. Cette marginalisation des autorités locales dans les dispositifs de gouvernance de l'eau interroge l'efficacité du processus de décentralisation au Sénégal. Les communes, en première ligne face aux revendications citoyennes, sont exclues des mécanismes décisionnels liés à la gestion de l'eau. Un représentant de la municipalité résume ainsi cette frustration institutionnelle : « L'eau ne fait pas partie des compétences transférées aux communes. Nous ne pouvons qu'intervenir en urgence, mais nous n'avons aucun pouvoir direct sur la gestion. Même les clauses entre l'État et Aquatech nous échappent alors que je (...) » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Ce déficit de pouvoir local est perçu comme une véritable injustice par les habitants de Taïba Ndiaye qui pointent du doigt l'opacité des décisions relatives à la gestion de l'eau. La centralisation du pouvoir décisionnel au sommet de l'État, sans concertation préalable avec les acteurs de terrain, suscite un fort sentiment d'exclusion. Un membre du collectif Taxawou Taïba résume cette frustration : « Ce n'est pas normal que des décisions concernant notre eau soient prises sans que nous, les usagers ou les responsables locaux, soyons associés. L'eau c'est notre bien commun » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Malgré cette absence de compétences formelles, la mairie de Taïba Ndiaye doit agir face aux crises hydriques récurrentes. Elle intervient ponctuellement en finançant des réparations urgentes, en appuyant les habitants lors de la création de mini-forage, etc. Cette implication financière et sociale non prévue institutionnellement renforce l'idée d'un décalage entre les réalités de terrain et l'architecture formelle du PPP.

9.4 Crise hydrique multifactorielle révélée par les perceptions des usagers

Les entretiens réalisés à Taïba Ndiaye montrent une crise hydrique structurelle aux origines multiples, dans laquelle les aspects techniques, sociaux, économiques et institutionnels interagissent de manière cumulative. Les témoignages recueillis soulignent un rejet croissant de la gestion actuelle, perçue comme inefficace, sombre et peu soucieuse des besoins réels. Les habitants dénoncent une logique de gestion centrée presque exclusivement sur la facturation de l'eau, sans effort visible pour améliorer le service. Selon un membre du collectif Taxawou Taïba : « Aquatech est là pour récupérer l'argent sans faire les investissements nécessaires pour que tous les quartiers du village aient de façon équitable et continue » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Un réseau vétuste et inadapté se situe au cœur du malaise. Malgré ce constat, aucun chantier significatif de modernisation ou d'extension importante n'a été lancé. Cette inaction alimente un sentiment d'injustice et d'abandon, surtout dans les quartiers périphériques où l'eau arrive de manière irrégulière, voire pas du tout.

La crise est amplifiée par la forte pression démographique et l'usage croissant de l'eau pour des activités agricoles ou maraîchères. Le système, prévu pour un usage domestique modeste, est détourné, entraînant une surconsommation incontrôlée. Les branchements non autorisés et les pratiques de détournement du réseau se multiplient. Un conseiller municipal témoigne de cette dérive : « Il y a trop de branchements illégaux. Beaucoup ouvrent le robinet toute la nuit pour remplir leurs bassins sans payer un franc. Personne ne surveille » (Taïba Ndiaye, février 2025).

Cette anarchie dans la consommation révèle une faille dans le contrôle et la régulation, mais aussi une inégalité d'accès : alors que certains usagers bien connectés disposent d'un excès d'eau, d'autres n'ont qu'un filet d'eau quelques heures par jour. Le modèle appliqué semble incapable de corriger les inégalités.

En définitive, la crise hydrique à Taïba Ndiaye ne résulte pas seulement d'un déficit technique ou d'un manque de ressources. Elle est révélatrice d'une gouvernance inadaptée, d'une absence d'investissement, d'un éloignement des structures décisionnelles et d'un modèle économique peu soucieux de l'équité. Cette situation met en lumière les limites d'une privatisation pensée selon une logique nationale uniforme, sans adaptation fine aux dynamiques sociales et territoriales des zones rurales.

10 Analyse des résultats quantitatifs

Cette section, consacrée à l'analyse des données quantitatives, va comparer les perceptions des populations locales de Taïba Ndiaye concernant deux modèles de gestion de l'eau : la gouvernance communautaire et la privatisation. Cette comparaison sera effectuée à partir des réponses recueillies auprès des populations locales et illustrée à l'aide de diagrammes. Ceci permettra de mettre en évidence les différents avis en matière d'accessibilité, d'efficacité, de satisfaction, etc.

10.1 Présentation de l'échantillon

Un questionnaire en ligne a été soumis à la population du village de Taïba Ndiaye. 215 réponses ont ainsi été recueillies et 210 retenues pour l'analyse après exclusion des personnes de moins de 18 ans. L'échantillon est composé de répondants issus de différents quartiers du village garantissant une bonne représentativité spatiale (Figure 20).



Figure 20 : Quartier de résidence des répondants.

La majorité des participants se situe dans la tranche d'âge 30-49 ans, soit une population active, fortement impliquée dans les dynamiques sociales et économiques locales (Figure 21). La répartition par sexe montre une légère prédominance masculine. Un grand nombre de foyers comptent neuf personnes ou plus, indiquant une structure familiale étendue, typique des milieux ruraux sénégalais (Figure 22).

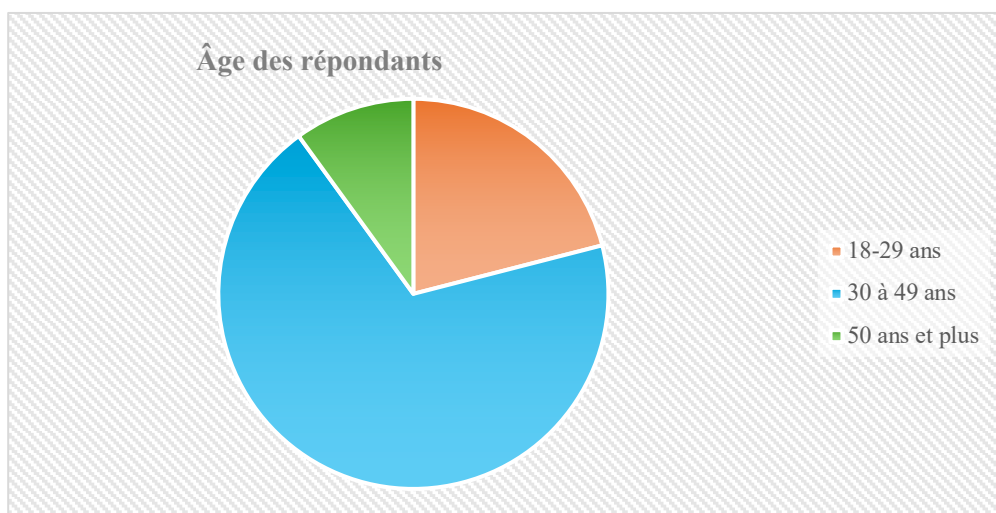


Figure 21: Répartition par âge des répondants

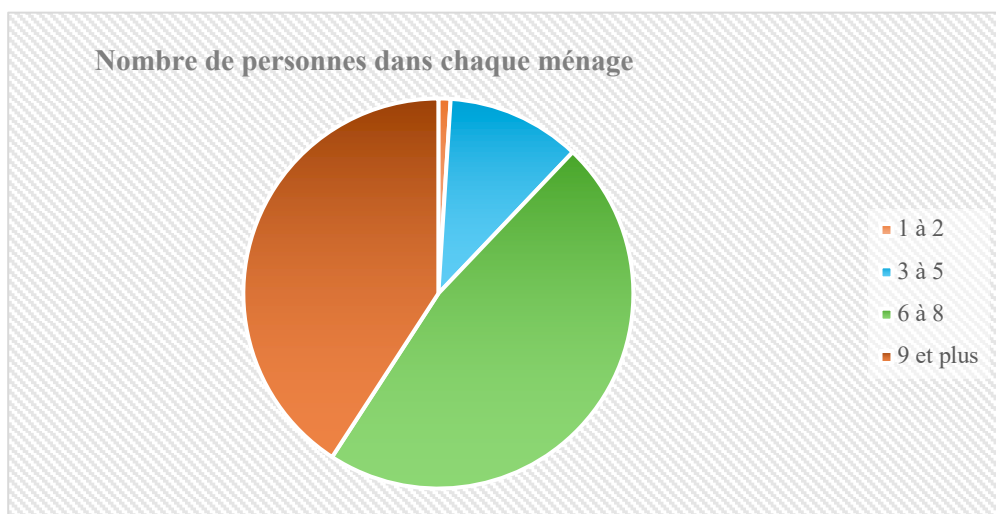


Figure 22 : Taille des ménages

Diverses activités ont été mentionnées : agriculture, élevage, commerce, artisanat, technique, enseignement, recherche d'emploi. Cette variété dans les professions permet de recueillir une pluralité de points de vue sur la gestion de l'eau en lien avec les usages domestiques et économiques de la ressource.

Ces éléments de contexte posent les bases pour l'analyse comparative des deux modes de gestion de l'eau (communautaire vs. privé) à partir des perceptions et expériences mentionnées par les usagers.

10.2 Perceptions sur l'accès à l'eau, les infrastructures et la fréquence des coupures

Pour évaluer comment la privatisation de la gestion de l'eau est perçue par les usagers de Taïba Ndiaye, plusieurs indicateurs clés ont été étudiés sur la base des réponses des ménages. Les données recueillies permettent une comparaison sur les plans de l'accessibilité, de la qualité des infrastructures et de la continuité du service avant et après l'intervention de l'opérateur privé Aquatech.

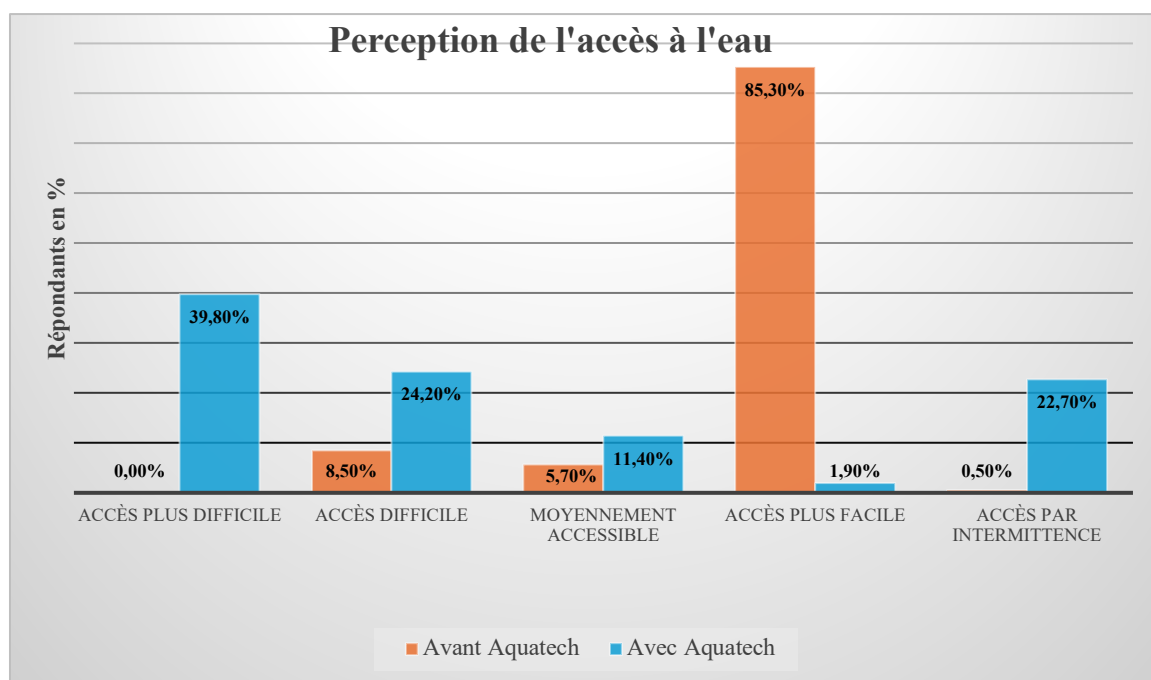


Figure 23 : Perception de l'accès à l'eau potable.

Comme le montre le diagramme, la perception de l'accès à l'eau potable change radicalement entre les deux périodes (Fig. 23). Avant la privatisation, la très grande majorité des répondants (85,3 %) considéraient l'accès à l'eau « plus facile », aucun ne le qualifiant de « plus difficile ». Depuis la prise en charge du service par Aquatech, 39,8 % des ménages estiment que l'accès est désormais « plus difficile », 24,2 % le jugent « difficile » et 22,7 % évoquent un accès « par intermittence » ; les jugements positifs deviennent quasi inexistantes, avec seuls 1,9 % des répondants parlant d'un accès « plus facile ».

Ces chiffres traduisent une nette dégradation de l'expérience vécue par les usagers. L'écart de plus de 83 points ($85,3\% - 1,9\% = 83,4$) entre les réponses positives d'avant et d'après la privatisation illustre clairement la désillusion des usagers face aux attentes de professionnalisation du service. L'accès, autrefois perçu comme fluide, est désormais vécu comme incertain, irrégulier, voire difficile. Cette évolution perçue amène naturellement à s'interroger si l'eau disponible pour les besoins quotidiens des ménages est vraiment suffisante.

Cette perception d'une nette dégradation de l'accès à l'eau pose la question suivante, à savoir si l'eau disponible dans les ménages est suffisante pour couvrir les besoins quotidiens. Est-ce que les habitants jugent les volumes fournis adaptés à leurs usages domestiques ?

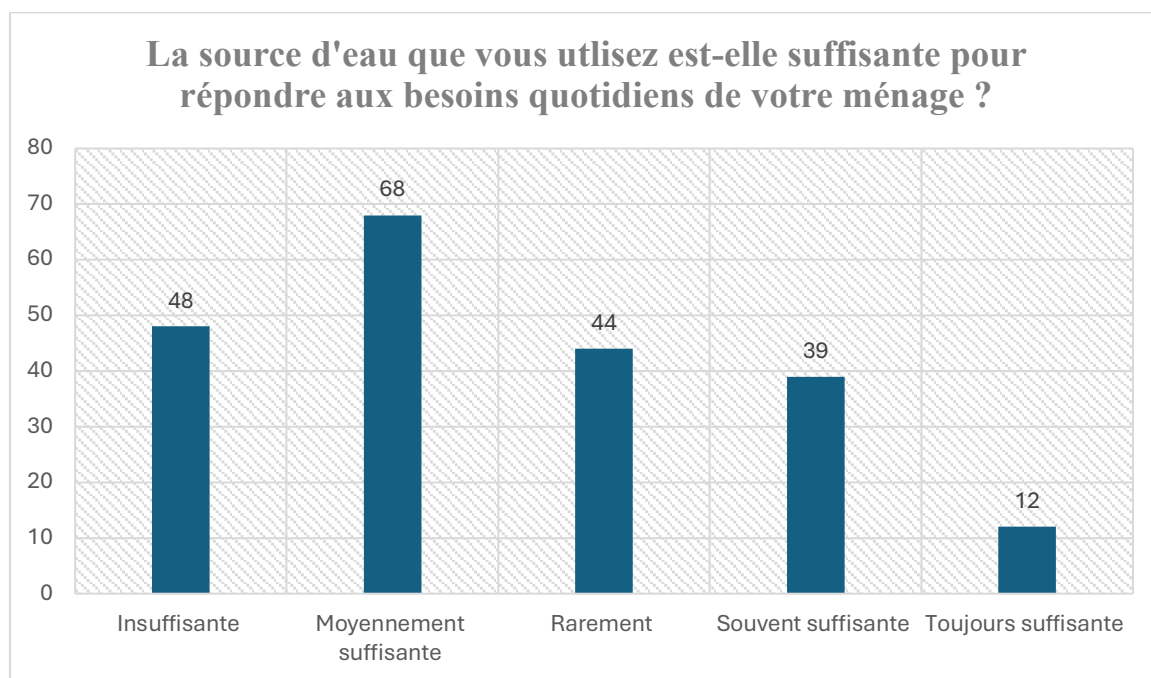


Figure 24 : Évaluation de la suffisance de la source d'eau pour les besoins du ménage.

Les résultats révèlent une perception globalement critique de la disponibilité en eau dans le contexte actuel de gestion privatisée (Fig. 24). La catégorie dominante (68 répondants) est celle des ménages estimant que leur source d'eau est « moyennement suffisante », signe d'une situation ni totalement satisfaisante, ni totalement inadéquate. Certaines réponses sont franchement négatives : 48 répondants la jugent « insuffisante » et 44 la considèrent comme « rarement suffisante », soit un total de 92 ménages (plus de 43%) faisant état d'un accès inadéquat à l'eau potable.

Seuls 39 répondants estiment que leur source est « souvent suffisante » et 12 la jugent « toujours suffisante », ce qui représente moins de 25 % des ménages déclarant une satisfaction régulière ou constante sur ce point. Malgré les promesses de performance associées à la gestion privée, une proportion importante des ménages fait face à des déficits en eau, qu'ils soient structurels ou ponctuels.

Cette perception problématique de la suffisance de l'eau s'accompagne d'un regard tout aussi réservé sur l'état des infrastructures, un facteur déterminant pour comprendre la confiance des usagers dans le système. Le diagramme ci-dessous met en lumière le niveau de satisfaction exprimé par les ménages vis-à-vis des infrastructures actuelles de distribution d'eau dans leur quartier.

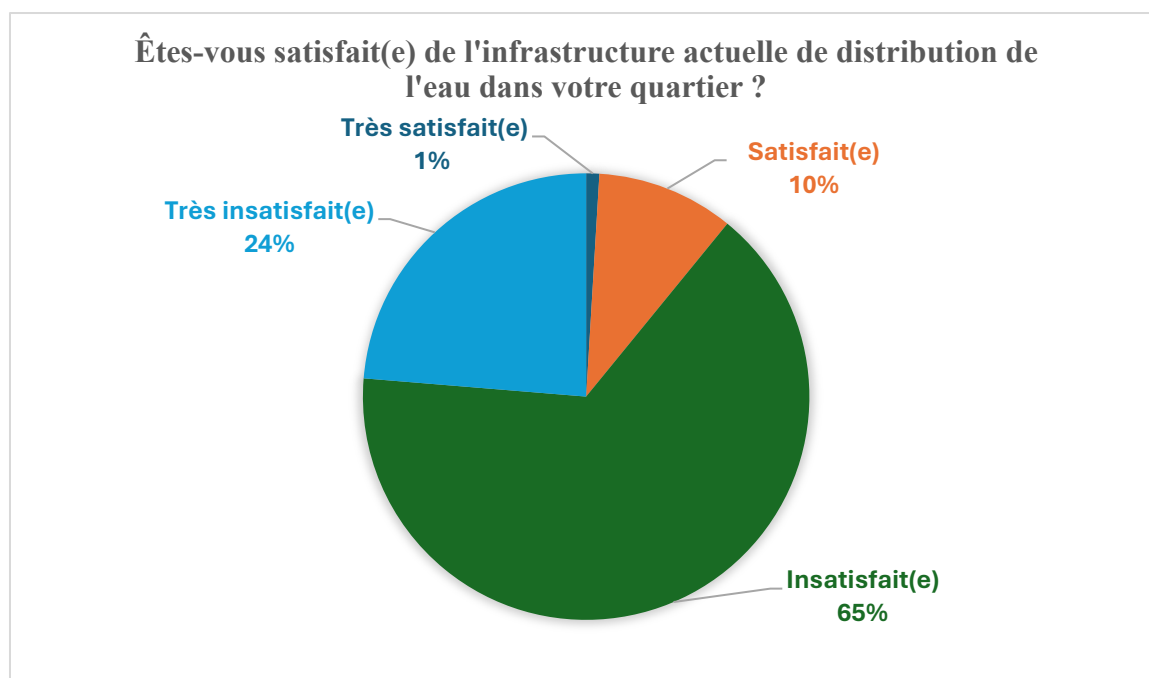


Figure 25 : Niveau de satisfaction concernant l'infrastructure de distribution d'eau.

Il y a une insatisfaction quasi générale des ménages interrogés : 65 % se déclarent « insatisfaits » et 24 % se disent « très insatisfaits », soit un total de 89 % de mécontentements. Seuls 10 % des répondants expriment un niveau de satisfaction, à peine 1 % d'entre eux se disant « très satisfaits » (Figure 25).

Ces résultats s'expliquent par les problèmes récurrents rapportés par les usagers : vétusté du réseau, coupures fréquentes, pression d'eau faible et alimentation intermittente, surtout dans les quartiers périphériques. Ce diagnostic fragilise la crédibilité du modèle privatif, censé apporter professionnalisme et efficacité technique.

Cette insatisfaction vis-à-vis des infrastructures trouve une résonance immédiate dans la perception de la fréquence des coupures d'eau, qui constitue un indicateur essentiel de continuité du service. Un réseau en bon état fournit en effet une distribution régulière, ce qui ne semble pas être le cas à Taïba Ndiaye.

Le diagramme compare la fréquence perçue des coupures d'eau avant et après la privatisation du service par Aquatech. Il permet d'évaluer l'évolution du niveau de stabilité dans l'approvisionnement (Figure 27).

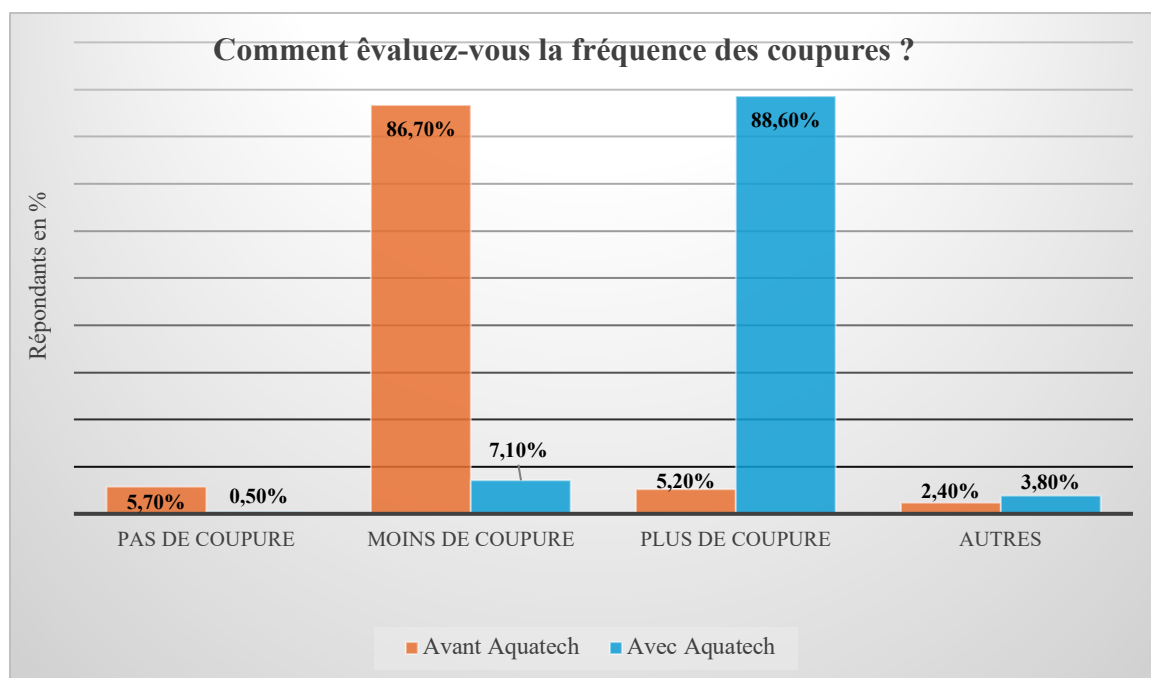


Figure 26 : Fréquence perçue des coupures d'eau.

Les résultats affichent une inversion spectaculaire des opinions avant et après la privatisation (Fig. 26). Avant Aquatech, 86,7 % des ménages disent qu'il y avait « moins de coupures » et 5,7 % déclarent ne pas avoir subi de coupure. Seuls 5,2 % affirment avoir fait face à « plus de coupures ». Cette répartition témoigne d'un service jugé largement stable avant la privatisation.

Depuis la privatisation, la situation s'est nettement détériorée selon les usagers : 88,6 % des répondants déclarent subir désormais « plus de coupures », seuls 7,1 % estiment qu'il y en a « moins », et 0,5 % indiquent ne subir aucune coupure.

Les écarts sont énormes. La catégorie « plus de coupures » passe de 5,2 % à 88,6 %, soit une augmentation de 83,4 points de pourcentage, tandis que la catégorie « moins de coupures » passe de 86,7 % à 7,1 %. Ce basculement révèle une défaillance majeure dans la continuité du service depuis l'arrivée du gestionnaire privé. Par ailleurs, les réponses classées comme « autres » (3,8 %) confirment la diversité des difficultés rencontrées, telles que les coupures non planifiées, les débits faibles et les aléas techniques fréquents.

Hormis les problèmes techniques, il convient d'observer comment les usagers perçoivent la qualité de l'eau distribuée et les ajustements nécessaires dans leurs pratiques de consommation.

10.3 Perception de la qualité de l'eau et pratiques de consommation

La perception de la qualité de l'eau est un indicateur clé de la confiance des usagers envers le service. Les figures 27 et 28 ci-dessous permettent d'apprécier l'évolution des jugements avant et après l'arrivée de l'opérateur privé Aquatech.

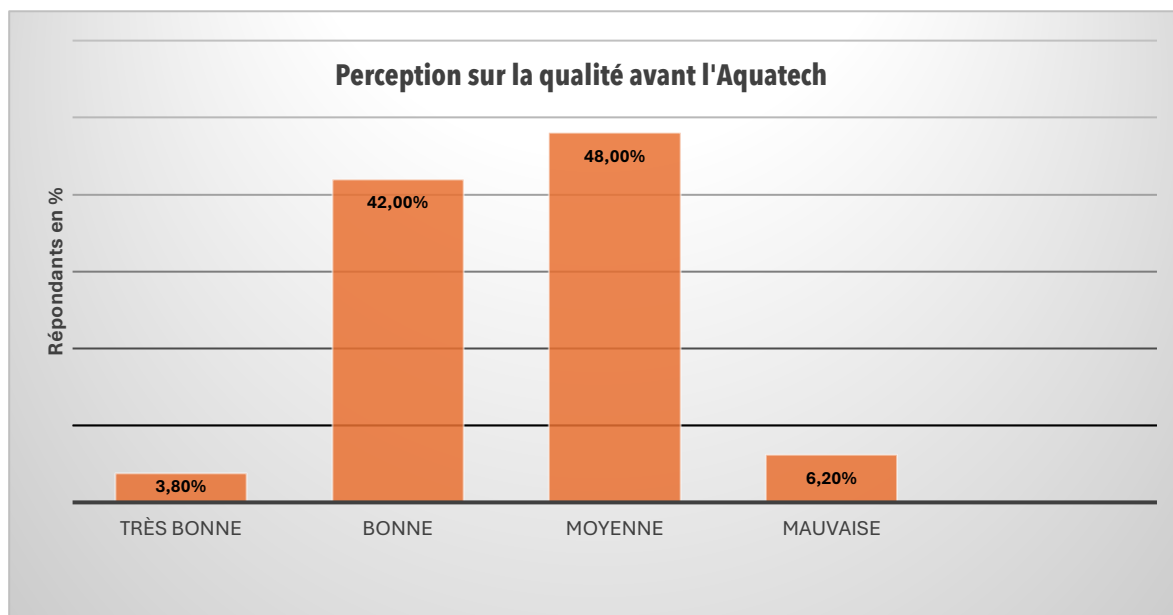


Figure 27 : Perception de la qualité de l'eau avant l'arrivée d'Aquatech

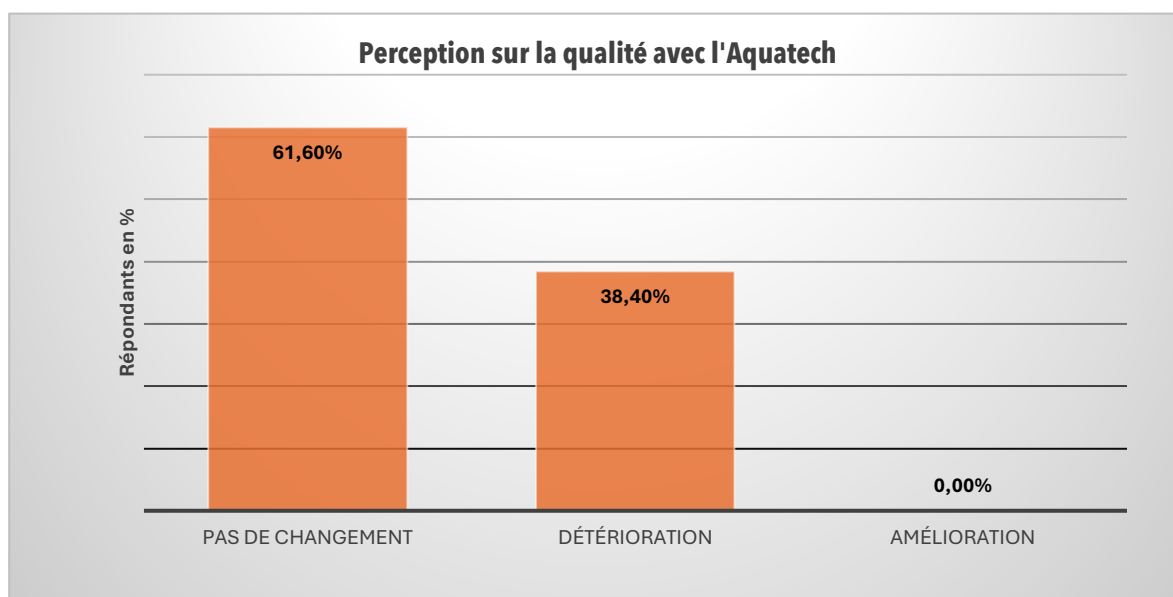


Figure 28 : Perception de la qualité de l'eau après l'arrivée d'Aquatech

Avant la privatisation, la qualité de l'eau était majoritairement jugée acceptable ou bonne par les usagers : 42 % des répondants la considéraient comme « bonne », 48 % comme « moyenne » et 6,2 % la qualifiaient de « mauvaise ». Une petite minorité (3,8 %) allait jusqu'à évoquer une qualité « très bonne », ce qui témoigne d'une confiance relativement établie dans la salubrité de l'eau distribuée.

Après la prise en charge du service par Aquatech, les perceptions se sont dégradées. Si 61,6 % des ménages déclarent n'avoir perçu aucun changement, près de 38,4 % estiment que la qualité s'est détériorée. Fait significatif : aucun répondant n'a noté une amélioration de la qualité de l'eau. Cette absence d'avis positif en faveur du nouveau mode de gestion indique que, même lorsque la qualité est perçue comme stable, aucun gain réel n'est identifié par les usagers. La détérioration perçue par plus d'un tiers des ménages remet en question les bénéfices attendus de la privatisation en termes de sécurité sanitaire.

L'analyse croisée des deux périodes montre une érosion de la confiance des ménages quant à la potabilité de l'eau. Le fait que plus de 60 % des personnes répondent par « pas de changement » laisse penser que l'eau est perçue comme globalement stable, que cette stabilité n'est toutefois ni valorisée, ni vécue comme une amélioration. Ceci constitue en soi un échec de la gouvernance privatisée.

Cette perception mitigée, voire dégradée, a des conséquences concrètes sur les pratiques des ménages, notamment en matière de consommation directe de l'eau du robinet (Figure 29).

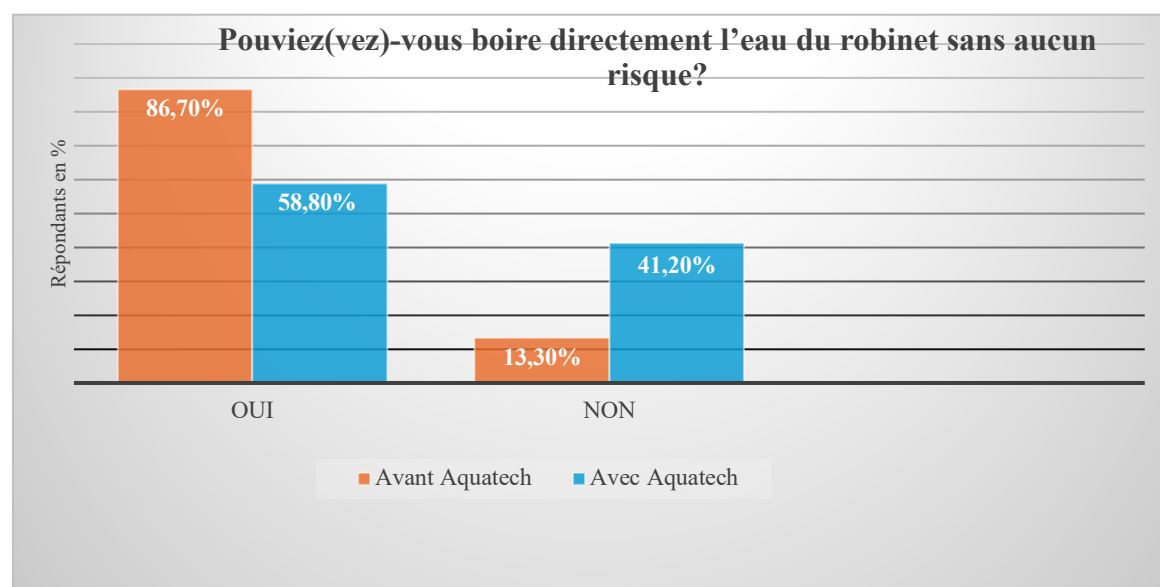


Figure 29 : Possibilité de consommation directe de l'eau du robinet sans traitement.

Avant l'arrivée d'Aquatech, 86,7 % des répondants déclaraient boire directement l'eau du robinet sans aucun risque, seuls 13,3 % disant le contraire. L'eau distribuée semblait donc répondre aux standards minimaux de sécurité sanitaire pour la majorité des usagers.

Après la privatisation, la proportion de répondants affirmant pouvoir consommer directement l'eau du robinet chute à 58,8 %, soit une baisse de 27,9 points. 41,2% déclarent ne plus boire l'eau sans précaution, une hausse importante qui reflète une inquiétude croissante concernant la salubrité de l'eau distribuée. Ceci montre une érosion significative de la confiance des usagers envers la qualité de l'eau post-privatisation. Pour faire face à cette situation perçue comme incertaine ou à risque, les ménages ont dû adapter leurs pratiques de consommation (Figure 30).

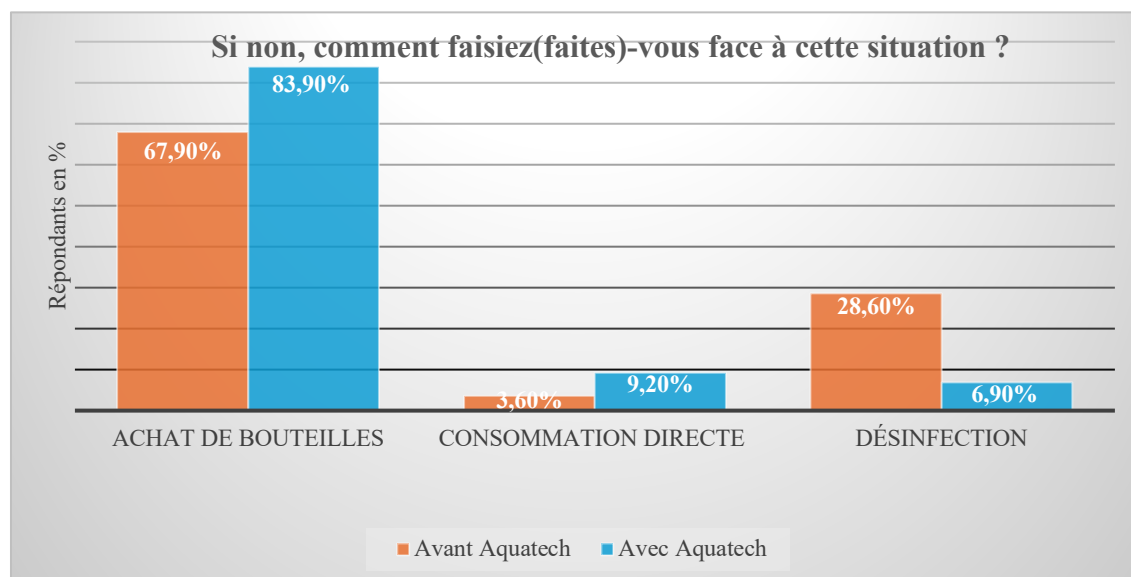


Figure 30 : Stratégies adoptées en cas de non-potabilité de l'eau du robinet

Les réponses concernent les personnes ayant déclaré ne pas consommer directement l'eau du robinet, soit : 13,3 % des répondants avant la privatisation (100% - 86,70%), 41,2 % après la privatisation (100% - 58,80%).

La stratégie la plus répandue consiste en l'achat d'eau conditionnée (en bouteilles). Ainsi, 83,9% des répondants ont cessé de boire directement l'eau du robinet après l'arrivée d'Aquatech contre 67,9% parmi ceux qui évitaient déjà la consommation directe auparavant. Cette augmentation de 16 points témoigne d'un recours accru à des alternatives payantes, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour les ménages. La perte de confiance dans la potabilité de l'eau distribuée sous la gestion privatisée entraîne des ajustements financiers non négligeables, particulièrement contraignants pour les ménages à faibles revenus. Cette

transition concerne plus de 4 ménages sur 10, ce qui confère à cette dépense un poids économique structurel à l'échelle du village.

Outre l'achat de bouteilles, certaines pratiques comme la désinfection domestique sont utilisées par les ménages pour sécuriser leur eau. Avant la privatisation, 28,6 % de cette minorité (13,3 % des répondants) ayant renoncé à la consommation directe de l'eau du robinet avaient recours à ce type de traitement. Cette proportion chute à 6,9 % après l'arrivée d'Aquatech. Cette baisse significative ne traduit pas nécessairement une moindre vigilance sanitaire ou un relâchement des précautions, mais plutôt un transfert vers des alternatives jugées plus fiables ou moins contraignantes en particulier l'eau conditionnée, perçue comme immédiatement potable et ne nécessitant aucun traitement complémentaire. Enfin, une minorité continue de consommer directement l'eau de robinet malgré les inquiétudes (9,2 %), souvent par manque d'alternatives. Cette combinaison – baisse de confiance sur la potabilité de l'eau et surcoûts – souligne les effets sociaux et économiques concrets liés à la perception de la gestion privative de l'eau (Fig. 31).

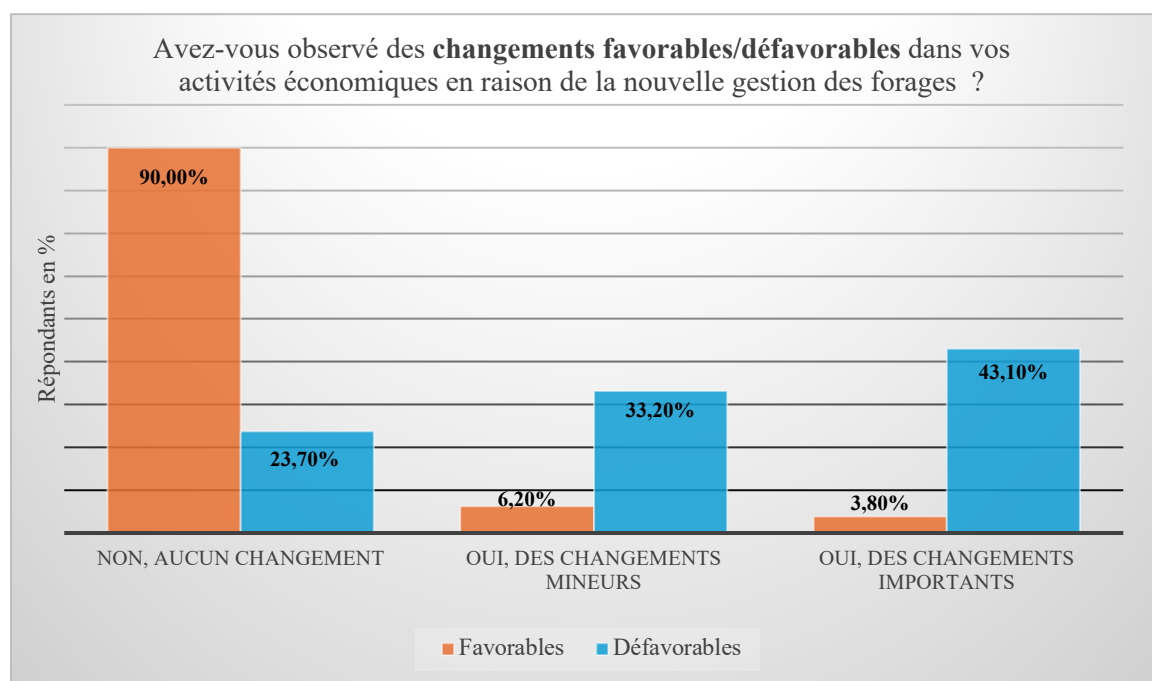


Figure 31 : Impacts perçus de la privatisation sur les activités économiques

Cette question sur les effets économiques perçus de la gestion des forages par Aquatech révèle une perception globalement défavorable de son impact. 90 % des enquêtés déclarent n'avoir constaté aucun changement positif, 6,2 % évoquent des changements mineurs, et 3,8 % affirment avoir observé des changements favorables importants.

Seul 1 répondant sur 10 perçoit ainsi un quelconque effet économique bénéfique lié à la privatisation du service de l'eau. Ce chiffre très faible contredit les promesses initiales d'efficacité et de stimulation des dynamiques économiques locales.

La réponse concernant les changements défavorables est aussi claire : 43,1 % des ménages déclarent des impacts défavorables importants, 33,2 % des effets défavorables mineurs, 23,7 % n'ont observé aucun effet négatif.

Ces résultats indiquent qu'environ trois ménages sur quatre associent la nouvelle gestion des forages à une détérioration de leurs conditions économiques. Ce déséquilibre est d'autant plus frappant que les changements défavorables importants (43,1 %) sont presque douze fois plus fréquents que les changements favorables importants (3,8 %).

Toujours selon l'enquête, 100 % des répondants affirment que le coût de l'eau a augmenté depuis l'arrivée d'Aquatech par rapport à la période de gestion communautaire par les ASUFOR. Cette hausse affecte leurs activités productives, notamment le maraîchage et l'élevage où l'eau est essentielle. Certains évoquent même l'abandon partiel des petites cultures de subsistance autour de leur maison. Face à ces contraintes, plusieurs ménages ont dû adapter leurs stratégies, en ayant recours à des alternatives : puits privés et stockage de l'eau.

11 Revue médiatique : un phénomène national de crise de l'eau privatisée

Les difficultés constatées à Taïba Ndiaye ne sont pas un cas isolé, mais s'inscrivent dans une dynamique nationale de contestation de la réforme de la gestion privatisée de l'eau rurale. Plusieurs médias sénégalais et internationaux font état d'une montée des tensions, principalement autour de la société Aquatech, mais aussi d'autres délégataires comme SEOH, SOGES (Société de Gestion des Services d'Eau), SDER (Société de Distribution d'Eau Rurale) et FlexEAU.

Les cas de Mbacké et Mboro, tous deux liés à la gestion d'Aquatech, sont particulièrement révélateurs. À Mbacké, selon AtlanticActu (2022), les manifestations ont été très vives, culminant avec des affrontements : un gendarme a été blessé lors d'une confrontation avec des manifestants. Les habitants exigeaient le départ de l'opérateur, invoquant des coupures prolongées et une qualité de service jugée dégradante. Les figures 32 et 33 illustrent les manifestations contre Aquatech, respectivement dans le département de Mbacké et dans la commune de Mboro. La figure 36, présentée un peu plus bas, est tirée pour sa part d'une revue de presse internationale mettant en lumière la gestion controversée de l'entreprise.



Figure 32 : Manifestation contre Aquatech dans le département de Mbacké

Source : AtlanticActu, (2022)

Comme le rapporte Seneweb, (2021), cette revendication a abouti à Mboro : la société Aquatech a été contrainte de quitter les lieux. Cette expulsion résulte d'une mobilisation soutenue des habitants contre les pénuries d'eau chroniques, les tarifs jugés abusifs et l'absence de dialogue institutionnel. Ce cas montre que la pression citoyenne peut inverser des décisions centralisées et restaurer une forme de souveraineté locale sur un service essentiel.



Figure 33 : Manifestation contre Aquatech dans la commune de Mboro

Source : Seneweb, (2021)

À Sagatta Djoloff, dans le département de Linguère, les populations ont organisé plusieurs manifestations contre la SDER, estimant que les coupures d'eau fréquentes et la cherté des tarifs ne sont pas compatibles avec les conditions de vie locales (Emedia.sn, 2025). Les figures 34 et 35 montrent ces mobilisations populaires à Sagatta Djoloff, exprimant le mécontentement face à la gestion de la SDER.



Figure 34 : Manifestation contre la SDER à Sagatta Djoloff

Source : Emedia.sn, 2025



Figure 35 : Manifestation contre la SDER à Sagatta Djoloff

Source : Emedia.sn, 2025

À Koumpentoum, les populations ont manifesté contre la SOGES qui gère le forage de cette commune. Selon Actusen, (2020) l'accès irrégulier à l'eau, les délais de réparation des pannes et l'absence de communication claire avec les usagers sont les principaux reproches.

À Fissel et à Gaé, la SEOH est accusée d'une gestion opaque, injuste et inefficace. Selon les sites internet « La Vie Sénégalaise (2021) » et « Senenews, (2021) », les populations locales parlent d'une très mauvaise gestion et appellent à une révision du contrat de délégation.

Ces dynamiques nationales trouvent un écho dans la presse internationale, notamment au Canada, pays d'origine d'Aquatech. Dans un article du Journal de Montréal (2023), édité par Annabelle Blais, on apprend qu'Aquatech, délégataire depuis 2016 dans les régions de Thiès et Diourbel, est accusée d'avoir augmenté les tarifs, supprimé la gratuité de l'eau pour les écoles, cliniques et mosquées et d'avoir causé des coupures prolongées, allant jusqu'à 20 jours sans intervention. L'article cite Fatou Diouf, coordonnatrice en Afrique pour le *Senegalese Water Justice Network* et Moustapha Bassirou Gueye, leader du collectif « Aquatech Dégage ». Ces deux personnes dénoncent la perte des revenus communautaires réinvestis autrefois dans des écoles, dispensaires et emplois locaux : « À l'arrivée d'Aquatech, on a tout perdu » (Blais, 2023 dans Journal de Montréal, 2023).

Ce même article cite le Rapport d'évaluation gouvernemental de 2019 qui mentionne que 17 villages situés dans le périmètre d'Aquatech ont refusé son implantation. Il note également que « le niveau de satisfaction

le plus faible est enregistré dans le périmètre d'Aquatech » et que « les revenus tirés de l'exploitation ne profitent pas à l'économie locale » (Ibid.).



Figure 36 : Revue de presse internationale sur la gestion d'Aquatech

Source : Journal de Montréal, 2023

Dans un entretien publié par le *Blue Planet Project* (2024), dans le cadre du 9^e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Dakar en 2022, Fatou Diouf confirme que les hausses de tarifs (jusqu'à plus du double des prix communautaires) et les pratiques de coupure liées aux factures impayées ont provoqué un rejet massif de la privatisation dans plusieurs villages. Elle ajoute que les délégataires ne tiennent pas compte des savoirs locaux et instaurent des logiques technocratiques inadaptées. Elle avance des faits très similaires au cas de Taïba Ndiaye :

« Avant la privatisation, l'eau en milieu rural était gérée collectivement par les communautés. L'eau n'était pas une source de profit, car tout bénéfice réalisé était réinvesti dans la communauté par la construction d'écoles, l'extension des centres de santé et la location de maisons aux étudiants qui voulaient étudier à Dakar. C'était une sorte de mesure que la communauté prenait pour gérer l'eau et maintenir les factures basses »

(2022, Dakar)

Face à cette situation, les réactions citoyennes s'organisent souvent sous forme de mobilisations locales, de manifestations publiques et de renvois d'opérateurs privés dans certains cas. Plusieurs militants engagés ont été convoqués par la gendarmerie, certains ayant été arrêtés. Ce climat répressif, attribué à l'attitude de

l'ancien régime vis-à-vis des protestations, a fait stagner la situation au niveau national (Fatou Diouf, entretien accordé à *Blue Planet Project* 2024).

Ces exemples, relayés dans la presse nationale et internationale, montrent que la réforme de la gestion de l'eau par le secteur privé rencontre une opposition croissante à travers le pays. Les griefs sont les mêmes : coûts excessifs, accès inéquitable, mauvaise qualité du service et absence de dialogue avec les communautés. Cela souligne l'urgence de repenser la gouvernance de l'eau en milieu rural, à la lumière des principes démocratiques défendus par Ribot (2003).

Notre analyse croisant les cadres théoriques, les données empiriques et ces différentes sources des médias montre que la réforme de la gestion de l'eau au Sénégal par le secteur privé est perçue par une partie croissante de la population comme une réforme centralisée, marchande, déconnectée des réalités locales et socialement excluante. La privatisation, conduite sans concertation, a produit des effets contre-productifs : baisse de la qualité, hausse des prix, exclusion sociale, affaiblissement de la gouvernance locale. Les communautés rurales, bien qu'affaiblies, montrent cependant une capacité de résilience et de réinvention des communs. Une réforme à la hauteur des enjeux exigerait une véritable décentralisation, une implication effective des usagers, et une réhabilitation des logiques communautaires.

12 Synthèse croisée des données

Les résultats issus de l'enquête mixte (quantitative et qualitative) permettent d'établir une différence claire entre la période de gestion communautaire assurée par les ASUFOR et la période actuelle sous Aquatech. Cette dernière est perçue par une large majorité des habitants comme une régression du service, ceci sur plusieurs aspects fondamentaux : accès, qualité, coût, gouvernance et justice sociale.

Une première convergence forte entre les données quantitatives et qualitatives concerne la dégradation du service pour ce qui est de la qualité de l'eau et la régularité de l'approvisionnement. Les données quantitatives révèlent une baisse significative de la satisfaction depuis la privatisation : la fréquence des coupures a fortement augmenté, la qualité de l'eau est perçue comme dégradée (eau trouble, particules, etc.) et la majorité des ménages déclare ne plus pouvoir consommer directement l'eau du robinet. Ces éléments sont confirmés qualitativement : les entretiens rapportent de nombreuses plaintes liées à l'instabilité de l'approvisionnement, notamment dans les quartiers périphériques ou en contrebas, parfois privés d'eau pendant certaines heures, voire plusieurs jours.

Les inégalités spatiales d'accès à l'eau – visibles dans les données qualitatives (approvisionnement nocturne, recours aux charrettes) – ne font que renforcer les tendances observées dans les statistiques sur l'insuffisance de la ressource et les perceptions d'injustice territoriale.

À cette dégradation du service s'ajoute une pression économique croissante, fortement ressentie par les ménages. Le volet économique est central dans les deux types d'enquête. Selon les résultats de l'enquête quantitative, tous les ménages interrogés (100%) font part d'une augmentation des tarifs, perçue comme exorbitante. Les données qualitatives viennent renforcer ce constat en soulignant que cette hausse s'accompagne d'une baisse de la qualité du service. L'augmentation des tarifs de branchement, bien que réduits sous la pression citoyenne (de 109'000 à 26'000 FCFA), continue d'exclure les foyers les plus vulnérables. La généralisation de l'achat d'eau conditionnée traduit une charge financière croissante pour les ménages, en particulier pour les personnes qui ne consommaient pas d'eau en bouteille auparavant.

Les conséquences directes sont la réduction ou l'abandon des petites activités agricoles de subsistances, la restructuration des habitudes de consommation et la détérioration de la rentabilité des activités liées à l'eau (maraîchage, élevage). Ces effets négatifs sont visibles aussi bien dans les données chiffrées que dans les récits d'acteurs locaux.

Au-delà des aspects économiques, les réponses mettent en lumière une profonde transformation du rapport à la gouvernance de l'eau. Une divergence essentielle entre les deux formes de gestion réside dans la relation entre les usagers et le gestionnaire. Sous les ASUFOR, les habitants bénéficiaient d'un mode de gestion participatif, transparent et solidaire : les recettes étaient réinjectées dans le tissu social (soutien aux étudiants, santé, école) et les décisions tenaient compte des réalités locales. Ce mode est largement valorisé dans les entretiens. Aquatech est en revanche perçue comme distante, opaque et répressif : la communication est jugée insuffisante, les revendications sont rarement traitées et les tentatives de contestation sociale (mouvement Taxawou Taïba) sont systématiquement réprimées, parfois par voie judiciaire.

Ce glissement d'une logique de bien commun à une logique marchande s'accompagne d'un affaiblissement du tissu social local, de la solidarité communautaire et d'un sentiment de dépossession renforcé par l'absence de concertation préalable à la réforme.

Enfin ce croisement des modes d'enquête permet de comprendre de façon plus ou moins exhaustive les dynamiques autour de la gestion privative de l'eau à Taïba Ndiaye. L'approche quantitative a permis de quantifier précisément l'ampleur des changements perçus, par exemple la régression de l'accès facile à l'eau et des coupures fréquentes. L'approche qualitative a pour sa part mis en lumière les causes, les vécus, les problèmes institutionnelles et les mécanismes de résistance ou d'adaptation des populations (construction de mini-forages, mobilisation citoyenne, etc.).

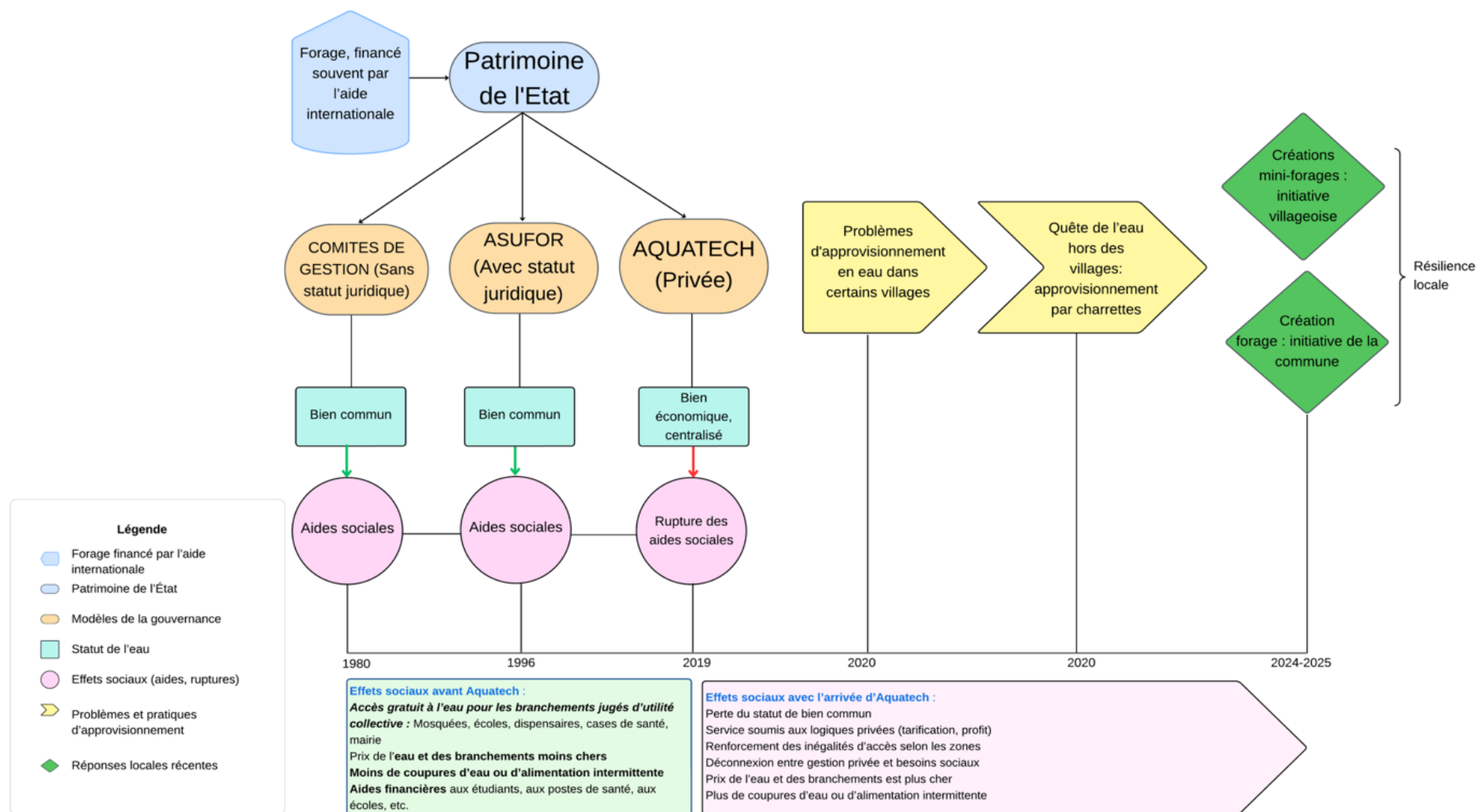


Figure 37 : Évolution historique de la gouvernance de l'eau à Taïba Ndiaye

Source : Daouda Mbaye, 2025. Données issues des résultats qualitatifs et quantitatifs

En résumé, la figure 37 retrace de manière chronologique et synthétique l'évolution de la gouvernance de l'eau à Taïba Ndiaye, en articulation avec les principaux résultats de l'enquête mixte. Elle met en évidence le passage progressif d'un modèle communautaire incarné successivement par les comités de gestion puis les ASUFOR vers un système de gestion privatisé, centralisé et marchandisé porté par Aquatech.

Dans un premier temps (1980-2019), l'eau est perçue comme un bien commun, gérée localement dans un cadre solidaire. Cette phase se distingue par la présence d'effets sociaux tangibles : appui aux écoles et aux postes de santé. Les acteurs de cette gouvernance, bien que variés dans le temps, n'ont jamais possédé l'infrastructure, qui reste un patrimoine de l'État malgré qu'elle soit financée par l'aide internationale.

À partir de 2019, l'entrée d'Aquatech marque une rupture majeure. L'eau devient un bien économique, les aides sociales ont été supprimées et les dysfonctionnements s'accumulent : (approvisionnement irrégulier, opacité, tensions locales). Ce basculement révèle une crise dans la chaîne d'accès et une remise en cause des principes d'équité et de transparence.

Enfin, entre 2020 et 2025, face aux limites du modèle privatisé, émergent des formes de résilience locale : recours aux charrettes, création de mini-forages villageois et un forage nouveau financé par la municipalité. Ces réponses signalent une réappropriation de la ressource et témoignent de la capacité d'adaptation des communautés locales.

Le schéma souligne que la privatisation ne se limite pas à une transformation technique de la gestion mais affecte profondément les logiques de gouvernance, de solidarité et d'accès équitable à l'eau.

13 Prise de position sur les hypothèses

La réforme de la gestion de l'hydraulique rurale au Sénégal – à savoir la délégation des forages à des opérateurs privés dans le cadre de PPP – a profondément transformé les dynamiques sociales, économiques et institutionnelles des territoires concernés. Notre étude de cas menée dans la commune de Taïba Ndiaye met en lumière des résultats contrastés, remettant en cause certaines des justifications avancées pour la privatisation.

Concernant **l'hypothèse 1**, selon laquelle la privatisation des forages améliorerait l'efficacité de la gestion des ressources en eau, les données recueillies révèlent une réalité plus nuancée. Certains acteurs institutionnels – par exemple des autorités municipales – font part d'une amélioration de la réactivité technique du prestataire privé dans la réparation des pannes. De telles avancées demeurent toutefois marginales face à la dégradation générale du service : les coupures d'eau sont plus fréquentes, la qualité de

l'eau est préoccupante et les infrastructures vétustes ne sont pas rénovées. L'augmentation marquée des coûts d'accès à l'eau, notamment à travers les tarifs de branchement, a contribué à exclure une partie des foyers modestes. L'amélioration attendue de l'accès à l'eau potable et des conditions de vie n'a donc pas été observée de manière significative. Au contraire, la privatisation a accentué les inégalités sociales et territoriales. En ce sens, **l'hypothèse 1** ne peut être que **partiellement validée**.

L'hypothèse 2, qui avance que les entreprises privées délégataires exploitent les ressources locales sans investir suffisamment dans les infrastructures, est largement confirmée par l'analyse des données qualitatives et quantitatives. À Taïba Ndiaye, l'opérateur privé s'est principalement appuyé sur des installations existantes, sans engagement clair ni investissement structurant. Il exploite des infrastructures préexistantes, construites par la communauté ou financées par des tiers. Il s'agit principalement des panneaux solaires installés grâce au financement du Parc Éolien de Taïba Ndiaye, des équipements hydrauliques fournis par des aides internationales, notamment la JICA, ou encore de leur bureau, aménagé à l'origine par les ASUFOR. La logique de gestion instaurée repose sur une recherche de rentabilité immédiate, sans prise en compte des réalités locales ni des besoins sociaux de la population. Ce modèle, fondé sur une marchandisation des biens communs, a rompu les mécanismes de solidarité assurés auparavant par la gestion communautaire, aggravant le sentiment de dépossession exprimé par les habitants. Aquatech, comme d'autres sociétés citées dans la presse (SEOH, SDER, etc.), s'inscrit dans une logique de maximisation des revenus avec un engagement social et technique très limité. **L'hypothèse 2** est donc **largement validée**.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION : Éclairages théoriques, empiriques et médiatiques

La privatisation de la gestion des forages ruraux à Taïba Ndiaye, dans le cadre du programme national porté par l'OFOR, met en lumière des enjeux complexes de gouvernance environnementale. Cette situation illustre parfaitement les tensions identifiées par Lemos et Agrawal (2006) dans leur analyse des régimes de gouvernance environnementale qui associent de manière hybride les acteurs étatiques, les opérateurs privés et les communautés locales autour des ressources naturelles.

L'approche de la *Political Ecology* permet d'interroger non seulement les logiques de pouvoir et les rapports de domination, mais aussi les effets socio-économiques différenciés des politiques environnementales sur les populations en situation de précarité (Robbins, 2011). Cette approche invite dans notre étude à dépasser une lecture strictement technique de la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau (Kull, 2012). Elle permet de comprendre que les résistances et conflits observés à Taïba Ndiaye ne sont pas seulement liés à des dysfonctionnements matériels ou organisationnels, mais traduisent des enjeux profonds de pouvoir, de structures d'accès aux ressources et de justice sociale (Ibid.). L'eau apparaît comme un bien commun ne pouvant être géré que par les règles du marché ou de la rentabilité économique. Les pratiques sociales locales, les savoirs endogènes, la solidarité communautaire et les formes de gouvernance participative

doivent être intégrés dans les politiques publiques et les dispositifs de gestion. À Taïba Ndiaye, les résultats des entretiens montrent que la gouvernance de l'eau est marquée par un déséquilibre structurel au profit des institutions centrales et des opérateurs privés, au détriment des pratiques locales de gestion solidaire.

13.1 Une gouvernance technocratique et déséquilibrée

La *Political Ecology*, développée par Robbins (2011), nous rappelle que les dynamiques environnementales, loin d'être neutres, sont structurées par des rapports de pouvoir, rendus souvent invisibles derrière des logiques techniques. Véron (2015) et Kull (2012) confirment que cette approche permet de rendre compte des tensions entre les normes globales, les intérêts politiques et les réalités locales dans la gestion environnementale. À Taïba Ndiaye, la réforme de la gestion de l'eau – mise en œuvre par l'État du Sénégal à travers l'OFOR – a renforcé une gouvernance technocratique et centralisée, reléguant les communes et les ASUFOR à une position marginale. Ceci illustre la gouvernance environnementale verticale décrite par Lemos et Agrawal (2006), fondée sur l'expertise étatique et les injonctions néolibérales au détriment des savoirs locaux et de la participation démocratique.

Les résultats du terrain confirment ce diagnostic : sur les 210 personnes ayant répondu à notre enquête, aucune n'a été consulté lors de la contractualisation avec Aquatech et plus de 80 % réclament une implication accrue de la municipalité. Cette absence de concertation fait écho aux critiques formulées par Ribot (2003), pour qui la décentralisation démocratique ne peut exister sans transfert réel de pouvoir. Au Sénégal, malgré l'Acte III de la décentralisation (2013) qui a donné aux communautés rurales le statut de communes, l'eau n'a pas été incluse dans les compétences transférées à celles-ci, créant une incohérence flagrante entre les ambitions affichées et les pratiques.

En comparaison, la gestion communautaire antérieure par les ASUFOR permettait une gouvernance plus enracinée, fondée sur la proximité et la réinjection sociale des revenus (soutien aux étudiants, entretien de l'école, etc.). Ostrom, citée par Le Crosnier (2011), a montré que la pérennité des biens communs repose sur la capacité des communautés à concevoir des règles internes, à surveiller l'usage et à sanctionner les abus. La suppression des ASUFOR a rompu ce modèle. Selon Combes et al. (2016), ce type de rupture affaiblit la résilience des institutions locales et nourrit une crise de légitimité.

13.2 Une logique marchande inadaptée aux réalités rurales

La réforme de l'hydraulique rurale au Sénégal s'inscrit dans une tendance mondiale analysée par Bakker (2004) : la marchandisation de l'eau. Le principe central est que le secteur privé assurerait une gestion plus efficace. Nos résultats quantitatifs et qualitatifs remettent toutefois en cause cette hypothèse dans le contexte rural étudié.

Les données recueillies montrent une augmentation généralisée du prix de l'eau, perçue comme brutale et injustifiée. Tous les répondants déclarent avoir subi une hausse et plus de 80 % affirment qu'elle a un impact majeur sur leur budget. Des stratégies d'adaptation – réduction de la consommation, abandon de cultures, recours à l'eau conditionnée – traduisent une forme de précarisation. Ce glissement vers une logique de profit, critiquée par McDonald et Ruiters (2012), aboutit à une exclusion progressive des populations les plus vulnérables. La situation de la zone des « cinq villages » de Taïba Ndiaye, où l'eau ne coule plus depuis des années, en est une illustration marquante. Les habitants ont mis en place, par leurs propres moyens, des mini-forages communautaires pour répondre à leurs besoins essentiels. Le tarif de branchement initial, fixé à 109'000 FCFA, puis ramené à 26'000 FCFA sous la pression sociale, reste élevé par rapport à celui pratiqué par les ASUFOR (environ 5'000 FCFA), révélant des barrières économiques structurelles.

Une situation semblable se trouve dans d'autres contextes à travers le monde. À Cochabamba (Bolivie), la privatisation du service de l'eau, confiée en 1999 au consortium Aguas del Tunari, a entraîné une hausse tarifaire massive et une exclusion des foyers les plus pauvres. L'absence de dialogue avec les habitants a provoqué une révolte connue sous le nom de Guerre de l'eau. Elle s'est soldée par l'expulsion de l'opérateur et la remunicipalisation du service (Shultz, 2000 ; Shultz, 2002 ; Frontline world, 2002). En Afrique du Sud, l'installation de compteurs à prépaiement dans les quartiers défavorisés de Johannesburg (Soweto par exemple) a restreint l'accès à l'eau pour de nombreux ménages. Cette réforme, conduite sans consultation, a engendré une exclusion des plus pauvres et suscité de fortes mobilisations sociales (Aubriot, 2014). Comme le soulignent Hoedeman et al. (2010) et Bieler (2021), ces logiques de gestion par le marché, loin de garantir la justice hydrique, exacerbent les inégalités d'accès dans les zones précaires.

Bakker (2004) utilise le terme de « commodification » de l'eau, à savoir sa transformation en marchandise, détachée de sa valeur sociale. Cette critique est partagée par Bieler (2021), dont les analyses sur les réformes européennes montrent que la privatisation exacerbe les inégalités d'accès à une ressource vitale. Le cas de Taïba Ndiaye en offre un écho rural. L'inefficience perçue, couplée au manque d'investissements dans les infrastructures, confirme les critiques de Hoedeman et al. (2010), qui remettent en cause le mythe de l'efficacité du privé dépourvu de contrôle démocratique local.

Les analyses de Bieler (2021) sur les résistances à la privatisation en Europe montrent que de telles réformes, loin de renforcer la justice hydrique, exacerbent les inégalités dans l'accès à un bien vital. Le cas de Taïba Ndiaye ne fait ici pas exception. L'inefficience perçue de la gestion privatisée, combinée à l'absence d'investissement dans les infrastructures, donne raison à Hoedeman et al. (2010) et Bieler (2021) qui dénoncent le mythe de l'efficacité privée sans contrôle démocratique local.

Certaines expériences montrent qu'un modèle public, démocratique et équitable est possible. À Paris, la remunicipalisation du service d'eau en 2010, après des décennies de gestion privée, a permis de rétablir la

transparence, de diminuer le prix de l'eau potable, de renforcer l'investissement dans les infrastructures et d'assurer un accès plus équitable à l'eau (Petitjean, 2015).

Comme le souligne Bayliss (2014), la financiarisation du secteur de l'eau tend à détourner les ressources vers la rentabilité pour les investisseurs, au détriment des besoins sociaux essentiels. Swyngedouw (2005) décrit la privatisation comme un processus d'accumulation par dépossession, où les communautés locales sont dépossédées de leur droit à l'eau au profit d'acteurs privés globaux. Loin d'être une simple affaire technique, la gouvernance de l'eau est donc au cœur des enjeux de justice sociale, de souveraineté locale et de droits humains.

13.3 Érosion des pratiques communautaires et crise de légitimité locale

Avant l'arrivée d'Aquatech, les ASUFOR géraient l'eau selon des logiques communautaires : réunions régulières, réinvestissement des bénéfices dans des œuvres sociales (éducation, santé), arbitrage local des conflits. Tous ces mécanismes constituaient des formes locales de gouvernance des communs que Festa et al. (2018) décrivent comme essentielles à la résilience socio-écologique. Ce modèle de gouvernance enraciné, bien que non exempt de critiques, permettait une certaine appropriation collective du service. Sa suppression brutale, sans mécanisme de transition ni de substitution, a produit une rupture institutionnelle dénoncée par de nombreuses personnes que nous avons interrogées.

Les habitants de Taïba Ndiaye expriment un sentiment de dépossession non seulement économique, mais aussi politique. Larson & Soto (2008) notent que toute réforme environnementale qui néglige les institutions sociales en place conduit à une crise de légitimité. Cela se traduit ici par le rejet massif d'Aquatech, les boycotts, les plaintes collectives et la création spontanée de mini-forages dans les villages périphériques. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique d'auto-organisation que Robbins (2011) qualifie de réinvention des communs : une réponse politique face à la marchandisation autoritaire des ressources.

Les mobilisations collectives comme le mouvement Taxawou Taïba doivent être comprises comme des formes de résistance à cette privatisation autoritaire. Pour Robbins (2011), la *Political Ecology* ne doit pas se contenter d'analyser les effets de l'exclusion, mais mettre en exergue les dynamiques d'appropriation, de résistance et de réinvention des communs.

Notre étude de Taïba Ndiaye confirme les constats de la littérature : la privatisation produit des déséquilibres durables en matière d'accès et de gouvernance lorsqu'elle est conduite sans ancrage local, sans participation effective et sans régulation sociale. Les habitants de Taïba Ndiaye, loin d'être de simples victimes, apparaissent comme des acteurs conscients, critiques et porteurs d'alternatives, réaffirmant l'eau comme un bien commun et non une marchandise.

13.4 Inégalités d'accès et résilience communautaire

La privatisation du service de l'eau en milieu rural, telle qu'implémentée à Taïba Ndiaye, a profondément reconfiguré les conditions d'accès à cette ressource vitale. Si elle visait officiellement à améliorer la performance du service à travers des opérateurs privés, ses effets concrets révèlent une accentuation des inégalités économiques et spatiales, au détriment des populations les plus exposées.

Comme analysé au point 9.1.5, certaines zones de la commune, notamment la zone dite des « cinq villages » connaissent une rupture totale de la distribution, tandis que des quartiers périphériques comme Khar Yalla et Arafat sont soumis à une alimentation par intermittence. Ce contraste est d'autant plus marquant qu'il s'oppose à l'ancien modèle communautaire. Malgré ses limites techniques et institutionnelles, ce dernier garantissait une forme minimale de continuité grâce à la flexibilité tarifaire et aux logiques de solidarité.

Cette aggravation des disparités n'est pas une exception propre à Taïba Ndiaye. Dans les régions de Fatick et Kaolack, des plaintes similaires ont été recensées à propos de la difficulté d'accès aux branchements individuels, trop coûteux pour certains foyers (Kamara & Ndiaye, 2023). À l'échelle internationale, des études menées en Bolivie, en Tanzanie et en Afrique du Sud (Swyngedouw, 2005 ; McDonald & Ruiters, 2005 ; McDonald & Ruiters, 2012) montrent que la privatisation de l'eau tend à favoriser les zones rentables au détriment des territoires pauvres, amplifiant les inégalités structurelles d'accès.

Dans le cas du Burkina Faso, Baron et Bonnassieu (2011) documentent le recours croissant aux puits traditionnels et aux sources informelles dans les zones rurales, en réponse à l'impossibilité de payer l'eau aux points modernes payants. Ces politiques, souvent motivées par des objectifs d'efficacité économique, entrent en contradiction avec les principes d'équité sociale et de droit fondamental à l'eau.

Face à cette défaillance du modèle privatisé, des formes de résilience communautaire ont émergé. À Taïba Ndiaye, plusieurs villages ont mis en place, par leurs propres moyens, des mini-forages, châteaux d'eau et systèmes de distribution locale, assurant ainsi un approvisionnement plus régulier à des tarifs adaptés. Ces initiatives illustrent la capacité des communautés rurales à mobiliser leurs ressources sociales, techniques et financières pour répondre à un besoin vital.

Cette résilience ne saurait masquer le retrait des pouvoirs publics. Comme le soulignent Nijhawan et al. (2022), l'absence d'investissement structurel et de soutien institutionnel constitue une limite majeure à la pérennité des systèmes communautaires. De même, Khan et al. (2024) insistent sur la nécessité d'une gouvernance intégrée qui articule innovation locale, cadre réglementaire stable et mécanismes de financement adaptés. En d'autres termes, les initiatives communautaires, aussi vertueuses soient-elles, ne peuvent se substituer à une politique publique équitable et cohérente.

13.5 Perspectives pour une gouvernance inclusive et durable de l'eau rurale

L'analyse menée dans le cadre de cette recherche met en évidence les tensions entre logiques d'efficacité, d'équité et de durabilité dans la gestion privatisée de l'eau en milieu rural sénégalais. Si la délégation à des opérateurs privés comme Aquatech visait à renforcer la performance technique et financière du service, les résultats de terrain révèlent des disparités marquées dans l'accès à l'eau, des incompréhensions entre acteurs, et une certaine fragilisation des formes traditionnelles de gestion communautaire. Ces constats appellent à un repositionnement des politiques publiques autour de plusieurs principes fondamentaux.

13.5.1 Revaloriser les communs et les capacités locales

L'eau constitue un bien commun au sens où son accès repose historiquement sur des mécanismes collectifs de gestion fondés sur la solidarité, la proximité et la confiance. À la lumière des travaux fondateurs d'Ostrom (1990) et des réflexions sur les ressources communes proposées par Combes et al. (2016), il devient impératif de concevoir des dispositifs de gouvernance qui reconnaissent et soutiennent ces formes d'organisation, au lieu de les marginaliser.

Comme déjà mentionné, plusieurs exemples européens illustrent la résilience et l'efficacité de ces modèles communautaires. Le système hydraulique de Chanaleilles (France), analysé par Walters (2025), montre comment des structures locales de gestion collective ont su traverser le temps en s'adaptant aux contextes socio-environnementaux changeants. Elles demeurent légitimes aux yeux des habitants, précisément parce qu'elles sont enracinées dans des pratiques territoriales et sociales durables. De même, les bisses du Valais en Suisse (cf. section 3.4.2) sont toujours gérés par des consortages selon des règles fondées sur la coopération, la responsabilité partagée et la participation active. Reynard (2025) souligne que cette forme de gouvernance, solidement ancrée dans la durée, parvient à allier tradition et capacité d'adaptation, garantissant ainsi une stabilité et une efficacité remarquables dans le temps.

Ces deux exemples européens montrent que les communs ne sont pas des vestiges dépassés, mais des systèmes vivants et évolutifs, capables de s'adapter aux changements tout en conservant leurs fondements sociaux. Cette longévité et efficacité de la gestion communautaire de l'eau illustrent l'importance de revaloriser les capacités locales, plutôt que de les dissoudre dans des dispositifs centralisés ou privatisés. Une politique durable devrait ainsi viser à renforcer ces formes d'organisation, associant cadres réglementaires nationaux et reconnaissance effective des initiatives endogènes. Cela suppose de dépasser la vision dichotomique public/privé et d'ouvrir un espace pour une gouvernance réellement collaborative, intégrant les savoirs locaux, les pratiques ancestrales et les institutions communautaires dans la gestion contemporaine de l'eau.

13.5.2 Adapter les modèles de privatisation aux réalités locales

Comme le soulignent Budds & McGranahan (2003), la participation du secteur privé ne garantit ni l'universalité de l'accès, ni l'équité des services, en particulier dans les zones à faible densité de population et à revenus limités. La logique de rentabilité incite les opérateurs à privilégier les zones les plus « rentables », au détriment des espaces ruraux enclavés comme c'est le cas de la zone des cinq villages de la commune de Taïba Ndiaye et bien d'autres.

Il devient impératif de recontextualiser les modèles contractuels utilisés dans les PPP. Une gouvernance durable devrait s'adapter à chaque contexte (gestion communautaire, affermage social, régies rurales mixtes), avec des mécanismes de répartition pour compenser les déséquilibres territoriaux.

13.5.3 Repolitiser les choix de gouvernance

La privatisation a souvent été présentée comme une solution technique « neutre ». Comme le souligne Robbins (2011), toute décision en matière d'environnement est cependant fondamentalement politique : qui décide, qui en bénéficie, qui supporte les coûts ? À Taïba Ndiaye, le choix d'opérateur, les modalités tarifaires et la privatisation relèvent de rapports de pouvoir locaux et nationaux qu'il convient de rendre visibles.

Dans ce contexte, la réforme de la gestion de l'eau conduit à un transfert progressif des compétences des communautés locales vers des structures étatiques centralisées et des opérateurs privés. Ce processus, souvent justifié au nom de l'efficacité ou de l'amélioration de la gouvernance, tend en réalité à affaiblir les capacités locales à piloter leur propre avenir hydrique. Or, comme le rappellent Colloff et al. (2025), une transformation juste et durable des politiques environnementales requiert non seulement une participation renforcée, mais aussi la reconnaissance explicite de la légitimité des savoirs locaux et du rôle structurant des communautés dans la gestion des ressources.

Loin de se limiter à une consultation symbolique, il s'agit de préserver les dimensions fondamentales de la gouvernance telles que la coordination entre acteurs, la négociation des priorités ou encore la construction de consensus locaux. Comme le rappelle Tropp (2007), une gouvernance durable de l'eau repose sur des institutions capables de gérer la complexité des processus sociaux et politiques qui accompagnent cette ressource vitale.

13.5.4 Vers un cadre national équitable et différencié

Les enjeux soulevés à l'échelle de Taïba Ndiaye questionnent le modèle national de gouvernance de l'eau rurale. Les disparités entre communes (ressources, capacités techniques, structuration sociale) exigent une approche différenciée de la délégation, fondée sur la justice territoriale et l'accompagnement institutionnel

des collectivités. Les politiques publiques rurales doivent intégrer une vision de justice sociale et territoriale dans la gestion de l'eau. L'eau ne peut être considérée uniquement comme un service économique, mais comme un droit fondamental et un levier de développement. Cela demande des financements publics ciblés, un appui technique aux collectivités territoriales et la reconnaissance du pluralisme des formes de gestion.

Ces perspectives dessinent les contours d'un modèle plus inclusif, sensible aux contextes locaux et respectueux des dynamiques sociales existantes. Elles ne visent pas à rejeter la participation privée, mais à l'encadrer, la nuancer et l'inscrire dans une vision partagée de l'intérêt général.

13.6 Limites de l'étude

Ce travail présente un ensemble de limites qu'il convient de reconnaître. La première tient à la portée géographique restreinte de l'enquête, concentrée sur un nombre limité de localités de la commune de Taïba Ndiaye. Une étude approfondie couvrant l'ensemble des 35 villages permettrait sans doute de mieux cerner la diversité des perceptions et des expériences des populations locales vis-à-vis de la gestion du service de l'eau par Aquatech, et de dégager des tendances plus générales à l'échelle communale.

Bien que la recherche s'appuie sur une méthodologie mixte, combinant enquête quantitative et entretiens qualitatifs, son ancrage territorial spécifique réduit la possibilité de généralisation des résultats à l'ensemble du territoire national. Les constats formulés doivent ainsi être interprétés comme des dynamiques situées, représentatives d'un contexte particulier.

S'agissant de l'accès aux sources, nous avons été confrontés à une disponibilité partielle de certaines données institutionnelles, notamment les contrats de délégation, les rapports de performance ou les outils de régulation. Cette limitation a contraint l'analyse à s'appuyer en grande partie sur les discours d'acteurs et les documents secondaires, ce qui peut restreindre la profondeur de l'évaluation institutionnelle.

Ces limites n'enlèvent toutefois rien à la pertinence des résultats obtenus. Elles renforcent l'intérêt d'une approche qualitative ancrée dans un cas spécifique pour saisir les logiques sociales fines qui échappent aux modèles uniformes. Les pistes évoquées pour une gouvernance inclusive et durable mériteraient d'être testées et ajustées à d'autres contextes, ruraux ou périurbains, afin de mener une réflexion comparative à l'échelle nationale. Notre étude de Taïba Ndiaye ouvre ainsi des perspectives de recherche prometteuses sur les conditions d'un service public de l'eau équitable, soutenable et socialement légitime.

De travaux futurs de recherche pourraient aussi se pencher sur les stratégies d'adaptation des communautés locales face aux changements imposés par la privatisation et évaluer des modèles de gestion hybride qui

combinent les approches traditionnelles et modernes. Ceci permettrait de développer des cadres de gestion plus inclusifs et résilients, adaptés aux contextes spécifiques des zones rurales sénégalaises.

14 Conclusion

Ce mémoire a proposé une analyse approfondie des effets de la privatisation de la gestion des forages ruraux sur l'accès à l'eau potable des populations, à partir d'une étude de cas centrée sur la commune de Taïba Ndiaye au Sénégal. Ce travail s'est attaché à comprendre les implications sociales, politiques et économiques d'un mode de gestion de l'eau fondé sur la délégation à des opérateurs privés, ceci à travers une approche méthodologique mixte combinant enquêtes de terrain, entretiens qualitatifs et analyse documentaire.

L'étude montre que la réforme engagée, pour améliorer la performance et la professionnalisation du service, repose sur une vision technocratique et économiste de l'eau, réduite à un bien marchand. Cette approche entre en tension avec les réalités sociales locales, où l'eau est perçue comme un bien vital, communautaire. La privatisation tend ici à produire des effets ambivalents : amélioration ponctuelle de la disponibilité et de la qualité du service pour certains, mais aussi augmentation des coûts, inégalités d'accès, marginalisation des usagers les plus vulnérables et fragilisation des solidarités villageoises.

Dans certains villages de la commune de Taïba Ndiaye, ces tensions se traduisent par des dynamiques de contournement (mini-forages collectifs, branchements parallèles), des frustrations croissantes à l'égard de l'opérateur délégué et une participation citoyenne souvent réduite à la forme. L'analyse révèle que les enjeux autour de l'eau ne sont pas seulement techniques ou économiques, mais politiques. Ils interrogent les rapports de pouvoir, la place des collectivités territoriales, les modalités de la gouvernance locale et plus largement, la légitimité même des politiques publiques menées au nom du développement.

Ce mémoire invite à repenser les modalités de gestion de l'eau en milieu rural, ceci à la lumière du cadre théorique mobilisé, en particulier les apports de la *Political Ecology*, de la gouvernance environnementale, de la théorie des biens communs et des critiques de la privatisation des services publics. Il plaide en faveur d'une gouvernance réellement inclusive, sensible aux ancrages sociaux et territoriaux et respectueuse des dynamiques locales. Cela suppose de rompre avec les modèles uniformes importés, de réhabiliter les capacités d'auto-organisation des communautés et d'instituer des mécanismes démocratiques de régulation, de transparence et de redevabilité.

Ce travail se concentre sur un terrain spécifique, n'a pas vocation à généraliser ses conclusions à l'ensemble du territoire sénégalais. Il met toutefois en lumière des tensions structurelles qui traversent aujourd'hui de nombreuses localités rurales confrontées à la même réforme. Il appelle ainsi à la poursuite de recherches

comparatives et longitudinales pour mieux comprendre les conditions d'un accès équitable, durable et légitime à l'eau dans le contexte de la libéralisation des services publics au Sénégal.

Ce mémoire souhaite ainsi contribuer à une réflexion plus large sur le droit à l'eau, sur la justice sociale et environnementale, sur les formes alternatives de gestion des biens communs dans les Suds contemporains.

15 Bibliographie

15.1 Livres et articles de revues

- Ahlers, R. (2010). Fixing and Nixing : The Politics of Water Privatization. *Review of Radical Political Economics*, 42(2), 213-230. <https://doi.org/10.1177/0486613410368497>
- Amar, M. (2007). *Techniques de forage : principe & matériels*.
- Angrosino, M. (2007). *Doing Ethnographic and Observational Research*. SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781849208932>
- Asase, A., Mzumara-Gawa, T. I., Owino, J. O., Peterson, A. T., & Saupe, E. (2021). Replacing "parachute science" with "global science" in ecology and conservation biology. *Conservation Science and Practice*, 4(5), e517. <https://doi.org/10.1111/csp2.517>
- Aubriot, J. (2014). Les conflits pour l'eau à Johannesburg: Inégalités, mobilisations sociales et recours au droit en Afrique du Sud. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 203(3), 136-146. <https://doi.org/10.3917/arss.203.0136>
- Baddianaah, I., Dongzagla, A., & Salifu, S. N. (2024). Navigating access to safe water by rural households in sub-Saharan Africa : Insights from north-western Ghana. *Sustainable Environment*, 10(1), 2303803. <https://doi.org/10.1080/27658511.2024.2303803>
- Bakker, K. J. (2004). *An Uncooperative Commodity : Privatizing Water in England and Wales*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780199253654.001.0001>
- Balla, S. (2020). *Positionnality and reflexivity : Reflecting on some ethnographic incidents in "near" (Yaoundé) and "distant" (Montreal) fields*. *Positionnalité et réflexivité : retour sur quelques incidents ethnographiques sur des terrains du « proche » (Yaoundé) et du « lointain » (Montréal)*. <https://doi.org/10.25667/ETHNOGRAPHIQUES/2020-39/004>
- Banerjee, S. G., & Morella, E. (2011). *Africa's Water and Sanitation Infrastructure : Access, Affordability, and Alternatives*. The World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8457-2>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2e éd.). PUF.
- Barnes, G.-J. (2021). Researcher positionality: The Liquid Inbetween. *PRACTICE*, 1-8. <https://doi.org/10.1080/25783858.2021.1968280>

- Baron, C., & Bonnassieu, A. (2011). Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : Diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages. *Mondes en développement*, 156(4), 17-32. <https://doi.org/10.3917/med.156.0017>
- Baron, C., & Maillefert, M. (2011). Une lecture institutionnaliste de la gouvernance de l'eau potable : Des terrains d'Afrique de l'Ouest francophone aux faits stylisés. *Regions & Cohesion / Regiones y Cohesión / Régions et Cohésion*, 1(3), 7-33. <https://www.jstor.org/stable/26452186>
- Bayliss, K. (2003). Utility Privatisation in Sub-Saharan Africa : A Case Study of Water. *The Journal of Modern African Studies*, 41(4), 507-531. <https://www.jstor.org/stable/3876352>
- Bayliss, K. (2014). The Financialization of Water. *Review of Radical Political Economics*, 46(3), 292-307. <https://doi.org/10.1177/0486613413506076>
- Bayliss, K., & Fine, B. (2008). *Privatization and Alternative Public Sector Reform in Sub-Saharan Africa : Delivering on Electricity and Water*.
- Bieler, A. (2021). *Fighting for water : Resisting privatization in Europe*. Zed.
- Boelens, R., Getches, D., Guevara Gil, A., Achterhuis, H., Zwarteveen, M., Assies, W., Baud, M., Gelles, P., Zoomers, A., Hendriks, J., Budds, J., Wilkinson, C., Hicks, G., Hoekema, andré, Bustamante, R., Perreault, T., & Bury, J. (2010). *Out of the Mainstream. Water Rights, Politics and Identity*.
- Bonnassieux, A. (2020). Veronica Gomez-Temesio. L'État sourcier. Eau et politique au Sénégal. *Afrique contemporaine*, 271-272(1-2), 332-335. <https://doi.org/10.3917/afco.271.0332>
- Boubakri, N., & Cosset, J.-C. (2009). La privatisation tient-elle ses promesses ? : Le cas des pays en développement. *L'Actualité économique*, 74(3), 363-380. <https://doi.org/10.7202/602267ar>
- Boubakri, N., Cosset, J.-C., & Saffar, W. (2008). Political connections of newly privatized firms. *Journal of Corporate Finance*, 14(5), 654-673. <https://doi.org/10.1016/j.jcorpfin.2008.08.003>
- British Sociological Association (BSA). (2017). Statement of Ethical Practice. https://www.britisoc.co.uk/media/24310/bsa_statement_of_ethical_practice.pdf
- Brown, G. B., Rui Cunha Marques, Trevor. (2015). *Public-Private Partnerships : Infrastructure, Transportation and Local Services : Germà Bel, Rui Cunha Marques, Trevor Brown*. <https://www.book2look.com/book/qsCfjjeCRk>
- Budds, J., & McGranahan, G. (2003). Are the debates on water privatization missing the point? Experiences from Africa, Asia and Latin America. *Environment & Urbanization*, 15(2), 87-114. <https://doi.org/10.1177/095624780301500222>
- Chavez, C. (2015). Conceptualizing from the Inside : Advantages, Complications, and Demands on Insider Positionality. *The Qualitative Report*. <https://doi.org/10.46743/2160-3715/2008.1589>
- Colloff, M. J., Gorrard, R., Munera-Roldán, C., Locatelli, B., Lavorel, S., Allain, S., Bruley, E., Butler, J. R. A., Dubo, T., Enokenwa Baa, O., González-García, A., Lécuyer, L., Lo, M., Loos, J., Palomo, I., Topp, E., Vallet, A., & Walters, G. (2025). Changing the decision context to enable social learning for climate adaptation. *People and Nature*, 7(6), 1425-1442. <https://doi.org/10.1002/pan3.70043>

- Combes, J.-L., Combes Motel, P., & Schwartz, S. (2016). Un survol de la théorie des biens communs. *Revue d'économie du développement*, 24, 55. <https://doi.org/10.3917/edd.303.0055>
- Combessie, J.-C. (2010). *La méthode en sociologie*. La découverte.
- Conway, P. (2019). The environment: a history of the idea. *Local Environment*, 24(5), 505-507. <https://doi.org/10.1080/13549839.2019.1583175>
- Dardot, P., & Laval, C. (2014). *Commun : Essai sur la révolution au XXIe siècle*. La Découverte.
- Demazière, D. (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, 123(1), 15-35. <https://doi.org/10.3917/lis.123.0015>
- Denny, S., Englander, G., & Hunnicutt, P. (2020). *Outsourcing Wildlife Conservation : A Comparative Analysis of Private and Government Management of Protected Areas in Africa*.
- Diop, M., & Hamath Dia, A. (2011). Réformes des services d'eau en milieu rural africain : Enjeux et limites du montage institutionnel de gestion. Une étude de cas au Sénégal: *Mondes en développement*, n°155(3), 37-58. <https://doi.org/10.3917/med.155.0037>
- Diouf, K., Hellier, E., Fall, A. N., Taibi, A., Kane, A., & Ballouche, A. (2024). Les inégalités environnementales d'accès à l'eau en espace rural : Défauts de gouvernance de la ressource ou problématique de justice spatiale ? Le cas de l'axe Gorom Lampsar (delta du fleuve Sénégal). *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 24 Numéro 1, Article Volume 24 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/11qkz>
- Faye, C. (2016). Etude de la gestion communautaire des ressources en eau et des conflits d'usage dans un terroir villageois. *Larhyss Journal*, 219 à 240.
- Festa, D., de, A. la contribution, Rosnay, M. D. de, & Buil, D. M. (2018, juin). *Notion en débat : Les communs* (ISSN : 2492-7775) [Document]. Géoconfluences; École normale supérieure de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>
- Forsyth, T. (2002). *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203017562>
- Gomez-Temesio, V. (2019). Réformer, former et fonctionner : Les comités d'usagers. In *L'État sourcier : Eau et politique au Sénégal* (p. 129-164). ENS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.13591>
- Hoedeman, O., Kishimoto, S., & Bourdin, S. (2010). *L'eau, un bien public : Alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*. C.-L. Mayer.
- Holland, G., & Sene, O. (2010). Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique. *Revue d'économie politique*, 120, 441-452.
- Hollweck, T. (2016). Robert K. Yin. (2014). Case Study Research Design and Methods (5th ed.). Thousand Oaks, CA : Sage. 282 pages. *The Canadian Journal of Program Evaluation*, 30. <https://doi.org/10.3138/cjpe.30.1.108>
- Jorgensen, D. L. (2015). Participant Observation. In *Emerging Trends in the Social and Behavioral Sciences* (p. 1-15). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781118900772.etrds0247>

- Kamara, S., & Ndiaye, S. (2023). Actions publiques et résistances dans la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural sénégalais. *Espaces Africains (Revue des Sciences Sociales)*, 1(1), 51-65. <https://hal.science/hal-04148594>
- Karsenty, A., & Ferron, C. (2017). Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa. *The International Forestry Review*, 19, 10-26. <https://www.jstor.org/stable/26431643>
- Khan, H., Anum, H., Yan, Z., & Chunjie, Q. (2024). Modernizing Rural Water Governance : A Systematic Review of Transitions, Dynamics, Influential Factors, and Challenges. *Water Resources Management*, 39, 979-997. <https://doi.org/10.1007/s11269-024-04014-4>
- Krippendorff, K. (2019). *Content Analysis : An Introduction to Its Methodology*. SAGE Publications, Inc. <https://doi.org/10.4135/9781071878781>
- Kull, C. A. (2012). *L'écologie politique et la question environnementale malgache," in Géopolitique et environnement : Normes, acteurs et territoires. Leçons pour la Terre de l'expérience malgache. Edited by H. Rakoto Ramiarantsoa, C. Blanc-Pamard, and F. Pinton, pp. 127-153. Montpellier, France : IRD Éditions.* https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_8D0100EB2121.P001/REF.pdf
- Larson, A. M., & Soto, F. (2008). Decentralization of Natural Resource Governance Regimes. *Annual Review of Environment and Resources*, 33(Volume 33, 2008), 213-239. <https://doi.org/10.1146/annurev.enviro.33.020607.095522>
- Le Crosnier, H. (2011). Une bonne nouvelle pour la théorie des biens communs. *Vacarme*, 56(3), 92-94. <https://doi.org/10.3917/vaca.056.0092>
- Lemos, M. C., & Agrawal, A. (2006). Environmental Governance. *Annual Review of Environment and Resources*, 31(1), 297-325. <https://doi.org/10.1146/annurev.energy.31.042605.135621>
- Lima, S., Brochado, A., & Marques, R. C. (2021). Public-private partnerships in the water sector : A review. *Utilities Policy*, 69, 101182. <https://doi.org/10.1016/j.jup.2021.101182>
- Marin, P. (2009). *Public-Private Partnerships for Urban Water Utilities A Review of Experiences in Developing Countries*.
- Massicard, E. (2002). Etre pris dans le mouvement. Savoir et engagement sur le terrain. Partie 1. *Cultures & conflits*, 47. <https://doi.org/10.4000/conflits.838>
- McDonald, D. A. (2012). *Alternatives à la privatisation : Options publiques pour les services essentiels dans les pays du Sud*.
- McDonald, D. A., & Ruiters, G. (Éds.). (2005). *The age of commodity : Water privatization in Southern Africa*. Earthscan. <https://doi.org/10.4324/9781849772860>
- Merriam, S. B., Johnson-Bailey, J., Lee, M.-Y., Kee, Y., Ntseane, G., & Muhamad, M. (2001). Power and positionality : Negotiating insider/outsider status within and across cultures. *International Journal of Lifelong Education*, 20(5), 405-416. <https://doi.org/10.1080/02601370120490>
- Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldaña, J. (2014). *Qualitative data analysis : A methods sourcebook* (Edition 3). Sage.

- Ndiaye, S. (2023). La réforme de l'hydraulique rurale au Sénégal Vers la marchandisation d'un bien commun ? *Dans Comprendre le Sénégal et l'Afrique aujourd'hui*, pages 575 à 592.
- Nijhawan, A., Howard, G., Poudel, M., Pregnotato, M., Eunice Lo, Y. T., Ghimire, A., Baidya, M., Geremew, A., Flint, A., & Mulugeta, Y. (2022). Assessing the Climate Resilience of Community-Managed Water Supplies in Ethiopia and Nepal. *Water*, 14(8), Article 8. <https://doi.org/10.3390/w14081293>
- Nkue Nouwezem, D. J., & Tomićević-Dubljević, J. (2020). Local Community Participation in Water Management and Sanitation. In W. Leal Filho, A. M. Azul, L. Brandli, A. Lange Salvia, & T. Wall (Éds.), *Clean Water and Sanitation* (p. 1-12). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-70061-8_5-1
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons : The evolution of institutions for collective action* (10th printing). Cambridge University Press.
- Pahl-Wostl, C., Craps, M., Dewulf, A., Mostert, E., Tabara, D., & Taillieu, T. (2007). Social Learning and Water Resources Management. *Ecology and Society*, 12(2). <https://doi.org/10.5751/ES-02037-120205>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11—L'analyse thématique. In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 231-314). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0231>
- Peyen, L. (2014). *L'accès à l'eau potable, un système*. <https://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=5098>
- Pottier, N., Nguirane, M., Niang, A., Faye, W., Kane, C., Fati, A., & Cissé, B. (2024). *Agriculture et gestion des ressources en eau dans un contexte de variabilité climatique : Quel est l'impact du système transfert d'eau potable du Notto-Diosmone-Palmarin (NDP) dans la résilience des activités maraichères dans le bassin arachidier (Sénégal) ?*
- Radić, M., Ravasi, D., & Munir, K. (2021). Privatization : Implications of a Shift from State to Private Ownership. *Journal of Management*, 47(6), 1596-1629. <https://doi.org/10.1177/0149206320988356>
- Rakotoarivelo, M. M., Randriamifidison, R., Fanambinantsoa, A., & Ravalison, J. S. (2023). *Résilience climatique et adaptation des villes intermédiaires à Madagascar : Le cas d'Ambositra Axe d'intervention : Transition to sustainable African cities*.
- Repussard, C. (2011). *Le service public de l'eau potable en milieu rural au Sénégal : L'exemple de la Communauté rurale de Moudéry*. Université de Provence.
- Reynard, E. (2025). *Les consortages en Valais (Suisse) : Une institution de gestion communautaire des ressources naturelles en transition*. In R. Louvin & R. Calvo (Eds.), *Les communs fonciers dans l'espace alpin* (pp. 51-74). Napoli : Edizioni Scientifiche Italiane.
- Ribot, J. C. (2003). Democratic decentralisation of natural resources : Institutional choice and discretionary power transfers in Sub-Saharan Africa. *Public Administration and Development*, 23(1), 53-65. <https://doi.org/10.1002/pad.259>
- Robbins, P. (2011). *Political Ecology : A Critical Introduction*. John Wiley & Sons.
- Sakho, L. G. (2016). *Enjeux Majeurs de la réforme de l'hydraulique Rurale au Sénégal*.

- Social Research Association (SRA). (2021). Research Ethics Guidance. <https://the-sra.org.uk/common/Uploaded%20files/Resources/SRA%20Ethics%20guidance%202021.pdf>
- Swyngedouw, E. (2005). *Dispossessing H₂O: The contested terrain of water privatization*. *Capitalism, Nature & Socialism*, 16(1), 81-98.
- Tropp, H. (2007). Water governance : Trends and needs for new capacity development. *Water Policy*, 9. <https://doi.org/10.2166/wp.2007.137>
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5e éd. entièrement revue et augmentée). Dunod.
- Van Campenhoudt, L., Quivy, R., & Marquet, J. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd. entièrement revue et augmentée). Dunod.
- Véron, R. (2015). *Political Ecology*. Pp. 783-786 dans *Bourg Dominique & Papaux Alain (eds.) Dictionnaire de la pensée écologique*, (Presses universitaires de France).
- Walters, G. (2025). *La gouvernance de l'eau et des forêts par les communs fonciers : L'exemple des sections de commune à Chanaleilles - Haute-Loire*. Projet « Communs ruraux et transition écologique : de la montagne à la mer », Fondation de France.
- Whaley, L., Cleaver, F., & Mwathunga, E. (2021). Flesh and bones : Working with the grain to improve community management of water. *World Development*, 138, 105286. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105286>
- Wiles, R., Crow, G., Heath, S., & Charles, V. (2008). The Management of Confidentiality and Anonymity in Social Research. *International Journal of Social Research Methodology*, 11(5), 417-428. <https://doi.org/10.1080/13645570701622231>
- Wiles, R., Crow, G., Heath, S., & Charles, V. (2008a). Anonymity and Confidentiality [Working Paper]. n/a. <https://eprints.ncrm.ac.uk/id/eprint/423/>
- Wiles, R., Crow, G., Heath, S., & Charles, V. (2008b). The Management of Confidentiality and Anonymity in Social Research. *International Journal of Social Research Methodology*, 11(5), 417 428. <https://doi.org/10.1080/13645570701622231>
- Young, M. D. (2014). *Designing water abstraction regimes for an ever-changing and ever-varying future*. <http://nrs.harvard.edu/urn-3:HUL.InstRepos:13460253>

15.2 Rapports ou documents institutionnels

- Commune de Taiba Ndiaye, 2024. *Plan de développement communal*.
- Coopération Belge au Développement. (2014). *Dossier technique et financier : Programme d'amélioration des services de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural (PASEPar) Sénégal* (SEN 12 030 11).
- Groupe SOTERCO. (2021). *Mission d'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale au Sénégal (Rapport final n° C/2264/20)*. Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Projet PEAMIR et Groupe de la Banque Mondiale.

- IELRC. (1992). IELRC.ORG - The Dublin Statement on Water and Sustainable Development, 1992.
- OFOR. (2016). *Optimisation énergétique des services d'eau en milieu rural et dans les petits centres au Sénégal*.
- OFOR. (2023). *Echanges entre acteurs sénégalais et français sur la Gouvernance des services d'eau en milieu rural au Sénégal*.
- OFOR. (2024). *Un foyer, un point d'eau potable*. <https://ofor.sn/>
- OFOR. (s. d.-a). *Les Délégations de Service Public, un type de Partenariat Public Privé au service de l'Hydraulique rurale au Sénégal*.
- OFOR. (s. d.-b). *Livret Didactique sur les Normes de Gestion des Systèmes Hydrauliques Ruraux au Sénégal*.
- PSEau (2024). *Note sur le rôle des acteurs dans la réforme de l'hydraulique rurale au Sénégal*. Coalition Eau, République du Sénégal. (2012). *Identification et sélection d'une option de gestion des systèmes d'AEP de Gorom Lampsar (gl) et de notte - Diosmone - Palmarin* (. https://forages-ruraux.sn/sites/default/files/Innovation/Annexe-2-Identification_et_selection_d_une_option_de_gestion_du_NDP_GL.pdf
- The World Bank. (2020). *The World Bank Senegal Rural Water Supply and Sanitation Project (P164262)*. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/517281609165044854/pdf/Disclosable-Restructuring-Paper-Senegal-Rural-Water-Supply-and-Sanitation-Project-P164262.pdf>

15.3 Thèses, mémoire de master et de licence

- Boutobba, A. (2021). *Réalisation d'un forage d'eau*. <http://dspace.univ-bouira.dz:8080/jspui/handle/123456789/12544>
- Ndiaye, D. (2013). *La gestion des forages dans la communauté rurale de Taïba Ndiaye : un exemple à reproduire dans les autres localités du Sénégal ?* <http://196.1.97.20/viewer.php?c=mmoires&d=meml%5f7612>

15.4 Pages internet

- Actusen. (2020, juin 22). Pénurie d'eau à Koumpentoum : La population manifeste contre la SOGES. *ACTUSEN*. <https://actusen.sn/penurie-deau-a-koumpentoum-la-population-manifeste-contre-la-soges/>
- Aquaforage. (2022). Création. *Forage d'eau à Perpignan - Pyrénées Orientales et Aude* I AQUAFORAGE. <https://www.aquaforage.fr/le-forage/creation/>
- Atlanticactu. (2022, avril 12). Mbacké : Un gendarme blessé, plusieurs manifestants arrêtés lors de la manifestation contre AQUATECH. *ATLANTICACTU.COM*. <https://atlanticactu.com/mbacke-un-gendarme-blesse-plusieurs-manifestants-arretes-lors-de-la-manifestation-contre-aquatech/>

- Atlas-Monde. (2025). Cartes et informations sur le Sénégal. *Atlas Monde*. <https://www.atlas-monde.net/afrique/senegal/>
- Banque Mondiale. (2024). *Sénégal–Vue d'ensemble* [Text/HTML]. World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>
- Banque Mondiale. (2025). *World Bank Open Data*. World Bank Open Data. <https://data.worldbank.org>
- Blais, A. (2023, juillet 18). *Privatisation de l'eau : Une entreprise québécoise suscite la grogne au Sénégal*. Le Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2023/07/18/privatisation-de-leau-une-entreprise-quebecoise-suscite-la-grogne-au-senegal>
- Blue Planet Project. (2024, septembre 3). *The Future of Private Water in Senegal : An Interview with Fatou Diouf*. The Blue Planet Project. <https://blueplanetproject.net/2024/09/03/the-future-of-private-water-in-senegal-an-interview-with-fatou-diouf/>
- Braun, A. (2021). COVID-19 Lockdowns Show a World Without Parachute Science. *Hakai Magazine*. <https://hakaimagazine.com/news/covid-19-lockdowns-show-a-world-without-parachute-science/>
- Confédération suisse. (s. d.). *Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*. Consulté 14 août 2024, à l'adresse <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-6-verfuegbarkeit-und-nachhaltige-bewirtschaftung-von-wasser.html>
- Dakaractu. (2021). *Mauvaise gestion de l'eau : Les populations de Taïba Ndiaye réclament le départ d'Aquatech*. DAKARACTU.COM. https://www.dakaractu.com/Mauvaise-gestion-de-l-eau-Les-populations-de-Taiba-Ndiaye-reclament-le-depart-d-Aquatech_a201545.html
- Diane, F. (2020, octobre 30). *La privatisation de l'eau : Une trajectoire historique et un marché d'avenir*. *Easynomics*. <https://easynomics.fr/2020/10/30/la-privatisation-de-leau-une-trajectoire-historique-et-un-marche-davenir/>
- Emedia. (2025, mai 22). *Réforme hydraulique à Linguère : Les populations de Sagatta Djoloff disent non à la SDER* - EmediaSN. <https://emedia.sn/reforme-hydraulique-a-linguere-les-populations-de-sagatta-djoloff-disent-non-a-la-sder/>
- France Diplomatie (2024). *Présentation du Sénégal*. Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Consulté 31 juillet 2024, à l'adresse
- Frontline world. (2002). *FRONTLINE/WORLD. Bolivie : La pluie à l'honneur. Chronologie : Révolte de l'eau à Cochabamba* | PBS. <https://www.pbs.org/frontlineworld/stories/bolivia/timeline.html>
- Gaye, K. A. (2021, octobre 6). *La SEOH : La très mauvaise gestion de l'eau qui fait souffrir la population de Gaé et le monde rural*. *Senenews - Actualité au Sénégal, Politique, Économie, Sport*. https://www.senenews.com/actualites/contribution-chronique/la-seoh-la-tres-mauvaise-gestion-de-leau-qui-fait-souffrir-la-population-de-gae-et-le-monde-rural_370244.html
- Grusky, S. (s. d.). *IMF Forces Water Privatization on Poor Countries*. https://www.iatp.org/sites/default/files/IMF_Forces_Water_Privatization_on_Poor_Countri.htm

- La Vie Sénégalaise. (2021). Colère noire des populations de Fissel contre la SEOH Sa–Société d'Exploitation d'Ouvrages Hydrauliques. *La Vie Sénégalaise | Sénégal*. <https://laviesenegalaise.com/colere-noire-des-populations-de-fissel-contre-la-seoh-sa-societe-dexploitation-douvrages-hydrauliques/>
- Laville, S. (2020, 12 juillet). England's privatised water firms paid £ 57bn in dividends since 1991. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/environment/2020/jul/01/england-privatised-water-firms-dividends-shareholders>
- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. (2020). *Le SENEGAL EN BREF | Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération*. <https://economie.gouv.sn/fr/investir-au-senegal/le-senegal-en-bref>
- Nations Unies. (2010). Résolution 64/292 : Le droit à l'eau potable et à l'assainissement [A/RES/64/292]. Assemblée générale des Nations Unies. <https://undocs.org/fr/A/RES/64/292>
- Petitjean, O. (2015, avril 27). *Comment Paris a repris le contrôle de son service public de l'eau*. Basta! <https://basta.media/comment-paris-a-repris-le-controle-de-son-service-public-de-l-eau>
- Rao, S. (2021). Senegal. In *Wiktionary*. <https://en.wiktionary.org/w/index.php?title=Senegal&oldid=80898933>
- Scandolera, F. (2024, avril 1). Guide ultime pour réaliser une analyse descriptive efficace. *Formations Analytics*. <https://www.formations-analytics.com/guide-ultime-pour-realiser-une-analyse-descriptive-efficace/>
- Sene.news. (2022, septembre 7). Taïba Ndiaye : Deux semaines sans eau, la population exige le départ d'Aquatech et interpelle les autorités. *Senenews - Actualité au Sénégal, Politique, Économie, Sport*. https://www.senenews.com/actualites/taiba-ndiaye-deux-semaines-sans-eau-la-population-exige-le-depart-daquatech-et-interpelle-les-autorites_415932.html
- Sénégal-Forage. (2024, juillet 1). Qu'est-ce qu'un Mini Forage ? *Sénégal Forage*. <https://senegal-forage.com/quest-ce-quun-mini-forage/>
- Seneweb. (2021). *Hydraulique rurale : La société Aquatech chassée de Mboro*. Consulté le 8 mai 2025, à l'adresse https://www.seneweb.com/news/Societe/hydraulique-rurale-la-societe-aquatech-c_n_352227.html
- Shultz, J. (2000). *The Water War Dispatches in Full*. THE DEMOCRACY CENTER. <https://www.democracyctr.org/the-water-war-dispatches-in-full>
- Shultz, J. (2002). « Bolivia's War Over Water » *Bolivia's War Over Water : Book chapter*. THE DEMOCRACY CENTER. <https://www.democracyctr.org/bolivias-war-over-water>
- TNA (Technology Needs Assessment) Mali. (2012). *Évaluation des besoins technologiques et plan d'action technologique d'adaptation aux changements climatiques au mali*. <https://tech-action.unepccc.org/wp-content/uploads/sites/2/2013/12/technologyneedsassessment-adaptation-mali-13.pdf>
- Transparency International. (s. d.). *Gouvernance dans la fourniture des services d'eau potable au Sénégal : Cartographie des déficits de transparence et d'intégrité*.

16 Annexes

16.1 Guides d'entretien

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Chers participants, chères participantes,

Je m'appelle Daouda Mbaye, étudiant en deuxième année de master en Développement et Environnement à l'Université de Lausanne, en Suisse. Dans le cadre de ce programme, je réalise un travail de mémoire visant à étudier l'impact de la privatisation (gestion communautaire à une gestion privée) de la gestion des forages ruraux au Sénégal, en me concentrant sur le village de Taïba Ndiaye. Cette recherche se concentre sur l'impact de ce modèle de gestion sur l'approvisionnement en eau potable et les moyens de subsistance des habitants. Elle requiert la participation de divers acteurs, tels que la mairie, la société privée (Aquatec), l'OFOR (Office des Forages Ruraux) et les habitants du village.

Pourquoi participer ?

Votre participation est essentielle pour mieux comprendre l'effet de ces changements sur la disponibilité de l'eau et les activités économiques locales qui en dépendent.

- **Mairie :** En tant qu'institution locale, votre rôle dans la supervision des services publics est important pour analyser les impacts sociaux et économiques de la privatisation sur la communauté.
- **Aquatec :** Votre implication en tant que gestionnaire privé des forages de Taïba Ndiaye est essentielle pour comprendre les enjeux techniques et les défis liés à la gestion de l'eau.
- **OFOR :** En tant qu'agence chargée de mettre en œuvre la politique étatique en matière d'accès à l'eau potable en milieu rural, vous êtes au cœur du partenariat public-privé (PPP) via la Délégation de Service Public (DSP). Donc, votre avis sur l'efficacité de ce modèle est indispensable pour évaluer ses bénéfices et les défis rencontrés.
- **Population locale :** En tant que principal groupe concerné, vos retours sur l'accessibilité de l'eau et l'impact de sa gestion sur vos activités de subsistance sont primordiaux pour évaluer les effets concrets de cette transition dans votre quotidien.

Par le biais d'entretiens et de discussions, je recueillerai des données par vos expériences et vos avis concernant l'approvisionnement en eau et la gestion des forages ainsi que leur influence sur les moyens de subsistance, me permettant de répondre à ma question de recherche.

Votre participation est entièrement volontaire et toutes vos réponses resteront confidentielles. L'entretien durera environ 45 minutes et si vous l'acceptez, je souhaiterais enregistrer notre discussion pour me permettre de me concentrer pleinement sur l'échange et limiter la prise de notes. Êtes-vous d'accord de participer ?

NB : Lors des entretiens, j'expliquerai à chaque acteur l'importance de sa propre participation, sans aborder celle des autres.

POUR LES PERSONNES CLEFS (POPULATIONS LOCALES)

Expérience avant l'arrivée de l'Aquatech

1. Pouvez-vous présenter brièvement nom, prénom âge, qu'est-ce que vous faites dans la vie, etc.,) ?
2. Comment décririez-vous la disponibilité de l'eau potable dans votre à Taïba avant l'arrivée de de l'Aquatech ?
3. Avez-vous rencontré des pénuries ou des interruptions fréquentes d'eau avant l'arrivée de de l'Aquatech ? Si oui, à quelle fréquence ?
4. Comment évalueriez-vous la qualité de l'eau avant l'arrivée de l'Aquatech (ex. goût, odeur, clarté) ?
5. Aviez-vous confiance en la potabilité de l'eau avant l'arrivée de de l'Aquatech ?
6. L'eau était-elle suffisamment accessible pour répondre aux besoins de votre ménage avant l'arrivée de de l'Aquatech ?
7. Y avait-il des alternatives pour accéder à de l'eau potable en cas de pénurie avant l'arrivée de de l'Aquatech ?
8. Avez-vous observé des problèmes de santé liés à la qualité de l'eau avant l'arrivée de de l'Aquatech ?
9. Pourquoi la privatisation, c'est-à-dire l'arrivée de l'Aquatech a été effectuée ?

Expérience après l'arrivée de l'Aquatech

1. Comment décririez-vous la disponibilité de l'eau potable dans le village depuis l'arrivée de l'Aquatech ?
2. Depuis l'arrivée de l'Aquatech, avez-vous encore rencontré des pénuries ou des interruptions fréquentes d'eau ? Si oui, à quelle fréquence et dans quelles conditions ?
3. Comment évalueriez-vous la qualité de l'eau depuis l'arrivée de l'Aquatech (ex. goût, odeur, clarté) ? Avez-vous observé des améliorations significatives ?

4. Avez-vous remarqué une amélioration dans les problèmes de santé liés à la qualité de l'eau depuis l'arrivée de l'Aquatech ? Si oui, lesquels ?
5. Avez-vous davantage confiance en la potabilité de l'eau depuis que l'Aquatech gère l'approvisionnement ? Pourquoi ?
6. L'eau est-elle désormais suffisamment accessible pour répondre aux besoins de votre ménage depuis l'arrivée de l'Aquatech ?
7. Depuis l'arrivée de l'Aquatech, avez-vous constaté une amélioration dans l'accès à l'eau pour vos petites activités comme le maraîchage, le jardinage ou l'élevage, etc. ?
8. En cas de problème avec l'approvisionnement, quelles solutions ou alternatives sont actuellement proposées par l'Aquatech ? Ces solutions sont-elles satisfaisantes ?
9. D'après vous, quels ont été les principaux changements positifs apportés par l'Aquatech dans la gestion de l'eau potable ?
10. Rencontrez-vous encore des difficultés dans l'accès ou la gestion de l'eau malgré l'arrivée de l'Aquatech ? Quels sont les défis restants ?
11. Quels mécanismes l'Aquatech a-t-elle mis en place pour assurer un approvisionnement constant et de qualité en eau potable ? Ces mécanismes sont-ils efficaces selon vous ?
12. Quels sont les aspects que vous pensez que l'Aquatech pourrait encore améliorer dans la gestion de l'eau dans votre région ?
13. Recommanderiez-vous le modèle de gestion d'Aquatech à d'autres communes ou villages ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
14. À votre avis, quels sont les avantages ou inconvénients de cette privatisation ?
15. Avez-vous quelque chose que vous voulez ajouter ou à dire ?

POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rôle de la commune et de sa perception sur la gestion de l'eau gérée par Aquatech

1. Pouvez-vous présenter brièvement nom, prénom âge, qu'est-ce que vous faites dans la vie, etc.,) ?
2. La commune est-elle impliquée dans la gestion actuelle des forages ? Si oui, quel est son rôle et sa responsabilité dans la gestion de l'eau ? Sinon, pourquoi ?
3. Comment percevez-vous le rôle de la commune dans la gestion de l'eau potable dans votre commune avant et après l'arrivée de l'Aquatech ?
4. Selon vous, en quoi la commune pourraient-ils soutenir davantage l'accès à l'eau potable ?
5. Pourquoi la gestion des forages a été donnée à l'Aquatech ?
6. Comment décririez-vous la collaboration entre la commune et l'Aquatech dans la gestion de l'eau ?
7. Quel est votre avis sur la participation l'Aquatech dans la gestion des forages ?

8. Quels investissements Aquatech a-elle réalisés depuis qu'elle gère les forages ?
9. Pensez-vous que l'Aquatech investisse suffisamment pour améliorer les infrastructures d'eau ?
10. Pensez-vous que l'Aquatech s'engage suffisamment envers la communauté ?
11. Êtes-vous globalement satisfait de la gestion des forages par Aquatech ?
12. Quelles sont, selon vous, les responsabilités principales de l'Aquatech dans la gestion des forages et le service aux populations ?
13. À votre avis, quels sont les avantages ou inconvénients avec l'Aquatech ?
14. Quelles recommandations feriez-vous pour améliorer l'approvisionnement en eau potable ?
15. Avez-vous quelque chose que vous voulez ajouter ou à dire ?

POUR LA DIRECTION D'AQUATECH TAÏBA

Rôle et responsabilité de l'Aquatech sur la gestion de l'eau à Taïba Ndiaye

1. Pouvez-vous présenter brièvement : nom, prénom, âge, qu'est-ce que vous faites dans la vie, votre rôle à l'Aquatech au niveau de la commune de Taïba Ndiaye) ?
2. Quel est le rôle spécifique d'Aquatech dans la gestion des forages de la commune de Taïba Ndiaye ?
3. Quelles sont vos principales responsabilités vis-à-vis des habitants quant à l'approvisionnement en eau potable ?
4. Comment décrivez-vous la mission de l'Aquatech en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les communautés locales ?
5. Depuis que vous gérez les forages, quels aspects de l'accès et de la gestion de l'eau avez-vous améliorés dans la commune ?
6. Quels défis avez-vous rencontrés dans la gestion des forages ?
7. Comment avez-vous adapté vos stratégies pour y faire face ?
8. Quels types d'investissements Aquatech a-t-elle réalisés jusqu'à présent pour améliorer l'accès à l'eau potable et la qualité des infrastructures d'approvisionnement à Taïba Ndiaye ?
9. Pouvez-vous donner des exemples concrets d'infrastructures ou d'équipements installés ou améliorés grâce à ces investissements ?
10. Estimez-vous que les infrastructures existantes répondent aux besoins actuels en eau ?
11. Comment l'Aquatech collabore-t-elle avec les autorités locales et les habitants pour assurer une gestion adaptée aux besoins de la population

12. Comment les fonds collectés auprès des utilisateurs d'eau sont-ils utilisés par Aquatech ? Par exemple, servent-ils à l'entretien des infrastructures, aux investissements pour améliorer le service, ou à d'autres fins spécifiques ?
13. Quelles actions ou programmes Aquatech a-t-elle mis en place pour sensibiliser ou impliquer la communauté dans la gestion de l'eau ?
14. D'après vous, quels sont les aspects de la gestion de l'eau qui fonctionnent bien actuellement ?
15. Quels domaines nécessitent encore des améliorations ?
16. Quelles sont les prochaines étapes prévues par Aquatech pour renforcer l'accès durable et l'efficacité de la gestion de l'eau dans la commune ?
17. Avez-vous quelque chose que vous voulez ajouter ou à dire ?

POUR LA DIRECTION D'AQUATECH AU NIVEAU RÉGIONAL (THIÈS)

Rôle et responsabilité de l'Aquatech sur la gestion de l'eau au niveau régional ?

1. Pouvez-vous présenter brièvement nom, prénom âge, qu'est-ce que vous faites dans la vie, votre rôle à l'Aquatech au niveau régional) ?
2. Quel est le rôle spécifique de l'Aquatech dans la gestion des forages ruraux au niveau régional ?
3. Quelles sont vos principales responsabilités vis-à-vis des populations quant à l'approvisionnement en eau ?
4. Comment décrivez-vous la mission d'Aquatech en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les communautés locales de la région de Thiès dont la gestion est gérée par vous ?
5. Depuis que vous gérez les forages, quels aspects de l'accès et de la gestion de l'eau avez-vous améliorés dans la région ?
6. Quels défis avez-vous rencontrés dans la gestion des forages ?
7. Comment avez-vous adapté vos stratégies pour y faire face ?
8. Quels types d'investissements Aquatech a-t-elle réalisés jusqu'à présent pour améliorer l'accès à l'eau potable et la qualité des infrastructures d'approvisionnement au niveau régional ?
9. Pouvez-vous donner des exemples concrets d'infrastructures ou d'équipements installés ou améliorés grâce à ces investissements ?
10. Estimez-vous que les infrastructures existantes répondent aux besoins actuels en eau ?
11. Comment Aquatech collabore-t-elle avec les autorités locales et les habitants pour assurer une gestion adaptée aux besoins des populations ?

12. Comment les fonds collectés auprès des utilisateurs d'eau sont-ils utilisés par Aquatech ? Par exemple, servent-ils à l'entretien des infrastructures, aux investissements pour améliorer le service, ou à d'autres fins spécifiques ?
13. Quelles actions ou programmes Aquatech a-t-elle mis en place pour sensibiliser ou impliquer la communauté dans la gestion de l'eau ?
14. D'après vous, quels sont les aspects de la gestion de l'eau qui fonctionnent bien actuellement ?
15. Quels domaines nécessitent encore des améliorations ?
16. Quelles sont les prochaines étapes prévues par Aquatech pour renforcer l'accès durable et l'efficacité de la gestion de l'eau au niveau régional ?
17. Avez-vous quelque chose que vous voulez ajouter ou à dire ?

POUR OFOR (AU NIVEAU DE L'ETAT)

Rôle de l'État dans la gestion de l'eau (OFOR)

1. Pouvez-vous vous présenter brièvement (nom, prénom, âge, votre rôle à l'OFOR, etc.) ?
2. Quelles étaient les principales difficultés ou limites rencontrées dans la gestion publique des forages ruraux avant leur privatisation ?
3. Pourquoi la privatisation des forages ruraux a-t-elle été effectuée ?
4. Quel rôle l'État (l'OFOR) jouait-il dans la gestion des forages avant la délégation aux entreprises privées ?
5. Comment ce rôle a-t-il évolué depuis la délégation aux entreprises privées ?
6. Quelle est la place des communautés locales dans le processus de gestion privative des forages ? Participent-elles à la prise de décision et la nouvelle gestion ?
7. Comment l'État, (l'OFOR), les entreprises privées et les acteurs locaux collaborent-ils dans la gestion privative de l'eau pour répondre aux besoins des populations locales ?
8. Quels aspects de la gestion privative des forages ruraux vous semblent bien fonctionner ? Y a-t-il des domaines où des améliorations sont nécessaires ?
9. Quels impacts la privatisation des forages a-t-elle eu sur le coût de l'eau et sur l'accès pour les populations rurales, en particulier les plus vulnérables ?
10. Quels mécanismes de contrôle et de régulation l'État a-t-il mis en place pour garantir que les entreprises privées respectent les normes d'accès et de qualité de l'eau potable ?
11. Quels défis l'OFOR fait-il face actuellement dans la gestion des forages ruraux gérés par les entreprises privées ?
12. Quels sont les avantages ou inconvénients majeurs de cette privatisation selon vous ?

13. Quels sont les mécanismes en place pour garantir une gestion durable des ressources en eau, en particulier face aux défis du changement climatique ?
14. Sur la base de l'expérience jusqu'à présent, quelles recommandations l'OFOR pourrait-il faire pour améliorer les partenariats public-privé et garantir un meilleur service aux communautés locales ?
15. L'OFOR s'est-il inspiré d'expériences similaires dans d'autres pays pour mettre en place ce modèle de gestion privative ?
16. Avez-vous quelque chose à ajouter ou une question que vous auriez souhaité aborder ?

16.2 Questionnaire

Texte de présentation

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Daouda Mbaye, étudiant en master à l'Université de Lausanne, en Suisse. Je dois réaliser un travail visant à étudier l'impact de la délégation de la gestion des forages ruraux du Sénégal à des entreprises privées, avec un focus sur le village de Taïba Ndiaye.

C'est une recherche qui se concentre sur l'impact de ce modèle sur l'accès à l'eau potable et les moyens de subsistance des habitants en impliquant des acteurs comme la mairie, l'Aquatech, l'OFOR (Office des Forages Ruraux) et les habitants du village.

Pourquoi participer ?

En tant que principal groupe concerné, vos retours sur l'accessibilité/disponibilité de l'eau et l'effet de ces changements sur vos activités économiques locales qui en dépendent, sont essentielles pour évaluer les effets concrets de cette transition dans votre quotidien.

Ce questionnaire s'adresse aux résident-e-s du village de Taïba Ndiaye et nécessite environ **8 à 10 minutes** pour être complété. La participation est entièrement volontaire. La confidentialité de vos données est strictement assurée : les réponses collectées sont anonymes, sécurisées et conservées exclusivement sur une base de données appartenant à l'initiateur de ce travail, moi-même.

Pour toute information complémentaire, je suis joignable par courriel à l'adresse suivante : daouda.mbaye@unil.ch ou par whatsapp : 0041 78 259 76 76

Je vous remercie chaleureusement pour le temps que vous consacrerez à ce questionnaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Déclaration de consentement

Avez-vous 18 ans ou plus et acceptez-vous de remplir ce questionnaire ?

- Oui
- Non (En choisissant cette option, vous serez automatiquement redirigé vers la fin du formulaire)

SECTION 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Âge :
 - 18-29 ans
 - 30-49 ans
 - 50 ans et plus

2. Sexe :
 - Homme
 - Femme
 - Autre / Préfère ne pas dire

3. Nombre de personnes dans le ménage :
 - 1-2
 - 3-5
 - 6-8
 - 9 et plus

4. Quartier de résidence :
 - Arafat
 - Darou salam
 - Guewuel
 - Khar yalla
 - Mbadiane Kaw
 - Mbadiane souff
 - Mbawéne

- Mbâyenne
- Moukhouwa
- Ndackar
- Ndiayene
- Ndiayene kadd
- Ndiop
- Ndoméne
- Ndouppa
- Nguarma
- Ngueyéne
- Niangué
- Paléne
- Rabbé
- Teugue
- Thiambène

1. Que faites-vous comme travail ? (Plusieurs réponses possibles)

- Agriculteur
- Éleveur
- Au foyer
- Cadre / Manager
- Commerçant
- Artisan
- En recherche d'emploi
- Entrepreneur
- Fonctionnaire (administration, enseignement, santé, etc.)
- Ouvrier
- Retraité
- Technicien
- Autre (précisez) : _____

SECTION 2 : ACCÈS À L'EAU ET INFRASTRUCTURES

2. Quelle est votre principale source d'eau pour les besoins domestiques ?

- Robinet dans la maison

- Fontaine publique
- Puit
- Mini forage privé
- Autre

3. La source d'eau que vous utilisez est-elle suffisante pour répondre aux besoins quotidiens de votre ménage ?

- Toujours suffisante
- Souvent suffisante
- Moyennement suffisante
- Rarement suffisante
- Insuffisante

4. Avez-vous rencontré des pénuries d'eau dans les 12 derniers mois ?

- Oui
- Non

a. Si oui, combien de jours par mois en moyenne êtes-vous sans eau ?

- Moins de 5 jours
- 5-10 jours
- Plus de 10 jours

5. D'après vous, pour quelles raisons, il n'y a pas assez d'eau ?

6. Êtes-vous satisfait(e) de l'infrastructure actuelle de distribution de l'eau dans votre quartier ?

- Très satisfait(e)
- Satisfait(e)
- Insatisfait(e)
- Très insatisfait(e)

SECTION 3 : PERCEPTIONS SUR COMMUNAUTAIRE (ASUFOR) ET LA GESTION DE L'AQUATECH DES FORAGES, DEPUIS SON ARRIVEE EN 2019

7. Comment décririez-vous votre expérience de **l'accès à l'eau** potable **avant l'AQUATECH** ?
- Facile d'accès
 - Moyennement accessible
 - Difficile d'accès
 - Autre (précisez) : _____
8. Comment décririez-vous votre expérience de **l'accès à l'eau** potable **avec l'arrivée de l'AQUATECH** ?
- Accès plus facile
 - Accès plus difficile
 - Pas de changement
 - Autre (précisez) : _____
9. Comment évaluez-vous **la fréquence des coupures** d'eau **avant l'arrivée de l'AQUATECH** ?
- Pas de coupures
 - Moins de coupures
 - Plus de coupures
 - Autre (précisez) : _____
10. Comment évaluez-vous **la fréquence des coupures** d'eau **depuis l'arrivée de l'AQUATECH** ?
- Pas de coupures
 - Moins de coupures
 - Plus de coupures
 - Pas de différence sur la fréquence des coupures
 - Autre (précisez) : _____
11. Comment évaluez-vous **la qualité** de l'eau **avant l'arrivée de l'AQUATECH** ?
- Très bonne
 - Bonne
 - Moyenne
 - Mauvaise
 - Autre (précisez) : _____

12. Comment évaluez-vous **la qualité** de l'eau **depuis l'arrivée de l'AQUATECH** ?

- Amélioration
- Détérioration
- Pas de changement
- Autre (précisez) : _____

13. Pouvez-vous boire directement **l'eau du robinet** sans aucun risque **avant l'arrivée de l'AQUATECH** ?

- Oui
- Non

Si non, comment faisiez-vous face à cette situation ?

- Achat d'eau en bouteille
- Désinfection
- Faire bouillir l'eau avant consommation
- Autre (précisez) : _____

14. Pouvez-vous boire directement **l'eau du robinet** sans aucun risque **depuis l'arrivée de l'AQUATECH** ?

- Oui
- Non

Si non, comment faites-vous face à cette situation ?

- Achat d'eau en bouteille
- Désinfection
- Faire bouillir l'eau avant consommation
- Autre (précisez) : _____

SECTION 4 : COÛTS DE L'EAU, IMPACTS ÉCONOMIQUES ET MOYENS DE SUBSISTANCE

15. Pour quelles activités utilisez-vous l'eau ? (Plusieurs réponses possibles)

- Consommation domestique (boisson, cuisine, lessive, etc.)
- Activités commerciales (agriculture, jardinage, commerce, élevage, etc.)
- Travaux quotidiens (maçonnerie, confection de briques, etc.)
- Autre (précisez) : _____

16. Le prix de l'eau a-t-il changé pour vous et votre famille depuis l'arrivée de l'AQUATECH ?

- Oui, il a augmenté

- Oui, il a diminué
- Non, il est resté le même

17. Ces changements ont-ils eu un impact sur votre budget familial ?

- Oui, un impact majeur
- Oui, un impact mineur
- Non, aucun impact
- Autre (précisez) : _____

18. Quel impact a le coût de l'eau sur vos activités économiques (agriculture, élevage, maraîchage, etc.)?

- Réduction de certaines activités économiques
- Augmentation des coûts de production
- Aucun impact
- Autre (précisez) : _____

19. Avez-vous observé des **changements favorables** dans vos activités économiques en raison de l'arrivée de l'Aquatech sur la gestion des forages ?

- Oui, des changements importants
- Oui, des changements mineurs
- Non, aucun changement

20. Avez-vous observé des **changements défavorables** dans vos activités économiques en raison de la nouvelle gestion des forages ?

- Oui, des changements importants
- Oui, des changements mineurs
- Non, aucun changement

21. Quels ajustements avez-vous dû faire (si nécessaires) pour maintenir ou adapter vos moyens de subsistance ? (Plusieurs réponses possibles)

- Réduction des activités nécessitant beaucoup d'eau
- Recherche d'autres sources d'eau
- Adaptation à d'autres activités économiques
- Aucun ajustement
- Autre : _____

SECTION 5 : RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS

22. Quelles mesures, selon vous, pourraient être prises pour améliorer l'accès à l'eau dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles)

- Amélioration des infrastructures (tuyaux à haut débit, augmenter les forages, etc.)
- Meilleure gestion des ressources
- Sensibilisation à la consommation d'eau (réduction de gaspillage, intégrer la population locale sur la gestion des actuelles des forages)
- Privilégier la gestion privée (AQUATECH)
- Retour à la gestion communautaire (ASUFOR)
- Autre : _____

23. Pensez-vous que la mairie, grâce aux redevances versées par les entreprises locales, devrait faire plus pour améliorer la gestion durable de l'eau dans la commune ?

- Oui
- Non

Si oui, que devrait-elle faire selon vous ?

24. Avez-vous des suggestions pour améliorer la gestion de l'eau dans votre village ?
